Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized

FILE COPY

DIFFUSION RESTREINTE

Rapport No. AW-19a

TRADUCTION NON-OFFICIELLE

A TITRE D'INFORMATION

Ce rapport a été préparé à titre de document interne. Ni la Banque ni les organismes qui lui sont affiliés n'acceptent aucune responsabilité quant à son exactitude ou son caractère exhaustif. En aucun cas ce rapport ne saurait être publié ou cité comme représentant leurs vues.

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION
ET LE DEVELOPPEMENT

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

# LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

# DE LA HAUTE VOLTA

(en quatre volumes)

## VOLUME III

## ELEVAGE

le 27 novembre 1970

Département Afrique de l'Ouest

## TAUX DE CONVERSION

Unité monétaire: Franc CFA (FCFA)

Avant le 11 août, 1969:

| | | |
|---|---|---|
| 1,00 dollar E.U. | = | 246,85 FCFA |
| 1.000 FCFA | = | 4,05 dollar E.U. |

Après le 11 août, 1969:

| | | |
|---|---|---|
| 1,00 dollar E.U. | = | 277,71 FCFA |
| 1.000 FCFA | = | 3,60 dollar E.U. |

## POIDS ET MESURES

| | | |
|---|---|---|
| 1 tonne métrique (t) | = | 2.205 livres |
| 1 kilogramme (kg) | = | 2,2 livres |
| 1 kilomètre (km) | = | 0,62 mile |
| 1 mètre (m) | = | 3,28 pieds |

## COMPOSITION DE LA MISSION

Le présent rapport a été établi sur la base de renseignements recueillis par une mission économique qui a séjourné en Haute Volta en Novembre-Décembre 1969. La composition de la mission était la suivante:

| | |
|---|---|
| John C. de Wilde | Chef de mission |
| Frédy R. G. Holin | Economiste |
| H. Casati | Consultant-Economiste Agricole (FAO) |
| A. Guinard | Consultant-Agronome (FAO) |
| G. Lazarev | Consultant-Sociologue (FAO) |
| A. H. Robinet | Consultant-Expert Elevage (FAC) |
| S. Picker | Consultant-Expert Education |
| N. Raphaeli | Expert Planification |

Le rapport comprend les volumes suivants:

| | |
|---|---|
| I | Rapport principal |
| II | Agriculture |
| III | Elevage |
| IV | Education |

TABLE DE MATIERES


| | Page |
|---|---|
| RESUME ET CONCLUSIONS | i-iv |
| I. LA PRODUCTION ANIMALE ET SON CONTEXTE | 1 |
| A. Les caractéristiques générales de la production | 1 |
| Ecologie et contraintes | 1 |
| Répartition géographique du cheptel | 2 |
| Perspectives de la production animale | 5 |
| B. L'élevage voltaïque - Données de base | 6 |
| Introduction | 6 |
| Dénombrement du cheptel - Disponibilités globales | 7 |
| Espèce bovine | 7 |
| Espèces ovine et caprine | 8 |
| Autres espèces | 8 |
| Exploitation pour l'exportation et la consommation intérieure | 9 |
| Exportation de viandes mortes | 13 |
| Exportation de produits vivants | 15 |
| Exportation de volailles | 16 |
| Produits importés | 17 |
| Animaux vivants | 17 |
| Bilan d'importation-exportation | 18 |
| Rôle des exportations animales dans les exportations globales | 19 |
| Part de la production animale dans le PIB | 20 |
| Productivité "viande" du cheptel bovin voltaïque | 21 |
| Incidence de l'impôt bovin | 22 |
| Conclusions | 23 |

| | Page |
|---|---|
| C. Production et commerce des cuirs et peaux | 23 |
| Situation actuelle | 23 |
| La production en 1969 | 25 |
| Les ressources | 25 |
| Les emplois - valeur finale de la production | 27 |
| Avenir de la SVCP et du CTMC | 29 |
| Les perspectives du secteur - Les moyens nationaux à mettre en oeuvre | 29 |
| D. La situation sanitaire | 31 |
| La peste bovine | 31 |
| La péripneumonie bovine | 32 |
| Les vaccinations | 33 |
| Les vaccins utilisés | 34 |
| Autres affections microbiennes | 36 |
| Les trypanosomes | 36 |
| Les tiques et les parasites externes | 37 |
| Le parasitisme interne | 37 |
| E. La Recherche zootechnique appliquée | 37 |
| Situation des établissements de recherche | 37 |
| Le Centre d'Elevage et de Formation de l'Oudalan (Markoye) | 40 |
| Conclusions | 42 |
| F. Le Service de l'Elevage | 43 |
| Organisation administrative | 43 |
| Moyens financiers | 45 |
| Budget national | 45 |
| Aide extérieure | 47 |
| Collectivités rurales | 47 |
| Moyens en personnel | 48 |

| | Page |
|---|---|
| Moyens en matériel | 52 |
| Véhicules | 52 |
| Autres matériels | 52 |
| Pharmacie/vaccins | 52 |
| Conclusions | 52 |
| II. LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ANIMALE | 54 |
| A. La planification du développement de l'élevage | 54 |
| Projets en cours d'exécution (1970) | 54 |
| Répartition de l'aide extérieure pour la production animale | 57 |
| Le développement à long terme | 59 |
| Objectifs généraux (1971-1980) | 59 |
| Opérations prévues 1971-1980 | 61 |
| Conclusions | 65 |
| B. Nouvelles structures de développement | 65 |
| Considérations générales | 65 |
| Institution d'un Conseil Supérieur de l'Elevage et Comité Consultatif du Développement Rural | 66 |
| Le Service de l'Elevage et des Industries Animales | 66 |
| L'Office Régional de Développement du Sahel | 67 |
| La Société Nationale pour le Développement de l'Elevage (SONADEL) | 67 |
| C. La protection sanitaire | 68 |
| Introduction | 68 |
| Incidence économique des affections animales | 69 |
| La péripneumonie bovine | 69 |
| Autres maladies | 70 |
| Conception d'une intervention saitaire | 70 |
| Coût estimatif d'une interventin sanitaire | 71 |

Page

Modalités de financement 75

Coûts et bénéfices 77

Conclusions - Recommandations 81

D. La création d'un ORD pastoral du Sahel 83

Introduction 83

Principes pour la création d'un ORD du Sahel 83

Objet 83
Zone d'action 84
Modalités d'intervention 84
Programme de travail 84
Collaboration avec les autres disciplines et les éleveurs 87
Voies de communication - Evacuation du bétail 87
Autres pôles d'actions régionales 88

Relations avec les autres ORD 88

Termes de référence pour les études de base 88

Economie du projet 90

E. Les techniques d'embouche moderne 92

Le ranching sahélien 92

Embouche semi-intensive en ranching de savane 93

Esquisse d'un projet d'embouche intensive en feed-lot 93

Objet 93
Justification 94
Références techniques sur l'embouche en feed-lot 95
Localisation du projet 96
Organisme responsable 98
Réalisation - Coût indicatif 98

Recommandation 99

F. L'association agriculture-élevage 100

Introduction 100

L'état actuel 100

Page

Estimation du bétail de trait 101

Les perspectives d'intégration dans l'exploitation 104

L'action zootechnique 104
L'amélioration des performances 108

Thèmes d'intervention 109

Un programme décennal 110

Conclusions 112

G. Les moyens d'évacuation du bétail 112

Généralités 112

Tracés de routes 113

Projets d'équipement 115

Gestion et rentabilité 115

Intervention des aides extérieures 116

Problèmes d'expédition par rail 117

Conclusions 119

H. Les sociétés d'exploitation du bétail et de la viande 120

I. Les industries animales 121

Aliments du bétail 121

Abattoirs frigorifiques 122

Ouagadougou 122
Bobo-Dioulasso 123
Autres réalisations 123

Cuirs et peaux 124

ANNEXES

# RESUME ET CONCLUSIONS

i. L'élevage a une importance considérable dans l'économie de la Haute Volta, dont il représente de 11 à 12 pour cent du PIB et plus de la moitié des exportations totales. Outre qu'elle exporte son propre bétail, la Haute Volta assure toutes les facilités de transit à des troupeaux très nombreux venant du Mali et du Niger et se dirigeant vers les marchés de la Côte d'Ivoire et du Ghana. Au cours des quatre années 1966-1969, le bétail en transit a représenté 46 pour cent du total des exportations de bétail sur pied, tandis que la proportion d'ovins et de caprins en transit représentait 27 pour cent des exportations totales de ce bétail. Ces chiffres, toutefois, représentent dans une certaine mesure une sous-estimation de l'apport "étranger" aux exportations. Ainsi, sur le nombre de bovins voltaïques exportés au cours de cette période (sur pied ou sous forme de viande), 30 pour cent étaient probablement des animaux importés, intégrés aux troupeaux voltaïques. Pour les ovins et les caprins, la proportion correspondante était de 34 pour cent.

ii. La productivité de l'industrie voltaïque de l'élevage est faible dans l'ensemble. Le taux annuel d'exploitation du cheptel du pays, soit environ 2.500.000 bovins, n'est que d'environ 10 pour cent et la production de viande (exprimée en poids-carcasse) par tête de bétail n'est que de 11,2 kg, en comparaison d'un rendement estimé pour le bétail du Niger et du Mali, respectivement, à 14 kg et à 15 kg. Une des principales raisons de cette faiblesse de la production est l'insuffisance de l'alimentation. Dans une grande partie du pays, l'homme et l'animal se disputent âprement la terre disponible. De grandes parties du nord sahélien souffrent d'un pâturage excessif. Dans ces conditions, les sécheresses périodiques entraînent des pertes importantes. De plus, la maladie décime considérablement les troupeaux. Le Service de l'Elevage, privé de fonds d'exploitation suffisants, n'a pas été en mesure de combattre efficacement les maladies. On craint une recrudescence de la peste bovine, par suite de la réduction marquée de la vaccination des jeunes bêtes. De plus, les cas de pleuropneumonie, de trypanosomiase et d'autres maladies ont augmenté considérablement.

iii. Il y a lieu de croire qu'une campagne bien menée de lutte contre les maladies du bétail, qui coûterait peut-être 17 milliards de FCFA pour les dix prochaines années, aurait pour effet de relever le taux d'exploitation du bétail de 1 ou 2 pour cent et d'accroître le poids des animaux commercialisés. Une telle campagne, qui pourrait se solder par des bénéfices globaux de loin supérieurs au coût éventuel, devrait comporter plusieurs objectifs, à savoir: immunisation du cheptel contre la pleuropneumonie bovine, traitement des animaux contre les parasites externes et internes et consolidation des résultats de la campagne précédente menée contre la peste bovine. On pourrait, en outre, à l'occasion des soins donnés au bétail, tâcher de persuader les éleveurs de faire castrer leurs bêtes, leur faciliter l'achat de fourrages complémentaires et de blocs à lécher, et les conseiller sur les moyens d'améliorer leur élevage. Cependant, l'efficacité d'un programme de lutte contre les maladies en Haute

Volta dépendrait d'une indispensable coopération du Mali et du Niger, notamment en ce qui concerne la garantie d'une vaccination adéquate des animaux arrivant de ces deux pays.

iv. Dans le nord sahélien, qui compte environ 15 pour cent des bovins et 29 pour cent des ovins et caprins de la Haute Volta, il importe de créer un Organisme Régional de Développement (ORD) distinct pour l'élevage. Une étude de préinvestissement envisageant la création d'un tel ORD, financée par le FAC, a été commencée au début de 1970. Cet ORD devrait se proposer principalement de combattre plus efficacement les maladies du bétail, avec l'aide du personnel détaché par le Service de l'Elevage national, d'assurer l'approvisionnement en eau et une utilisation plus rationnelle des terres disponibles au moyen d'un système de pâturage par rotation, et de donner des conseils aux exploitants en vue de l'amélioration de l'élevage. L'étude agrostologique de la région requise à cette fin a été déjà effectuée.

v. Dans le sud, où l'on dispose généralement de plus de pâturages, les efforts devraient porter surtout sur les points suivants: 1) l'élevage de races trypano-tolérantes, telles que les races Baoulé et Méré, potentiellement plus productives que le zébu, avec l'aide d'une station de recherche sur l'élevage spécialisée dans l'étude de ces races, 2) une étude agrostologique visant à déterminer la vocation et la charge pastorales de la terre au sud du 13e parallèle, 3) la possibilité de procéder à une opération d'embouche pour l'engraissement intensif du bétail, 4) l'intégration, lente mais progressive, de l'agriculture et de l'élevage.

vi. Les conditions prévalant dans le sud, où la trypanosomiase constitue une menace grave, sont généralement plus favorables au développement de races trypano-tolérantes, qui représentent environ 35 pour cent du cheptel de la Haute Volta et qui, bien qu'elles soient plus petites que les zébus, sont plus prolifiques et susceptibles de produire plus de viande. Une équipe allemande a étudié la possibilité de créer un ranch pour l'engraissement de zébus dans le sud, au sud-ouest de Banfora. Il est à craindre cependant que dans cette région les frais d'immunisation des zébus contre la trypanosomiase et le danger d'envahissement de plantes arbustives ne rendent une telle exploitation onéreuse. La création d'un ranch mixte pour l'élevage et l'engraissement de races Baoulé et Méré peut se révéler plus rentable.

vii. Les expériences d'engraissement intensif du bétail effectuées par l'Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux (IEMVT) au Sénégal, en Côte d'Ivoire et à Madagascar font ressortir la possibilité de procéder à une opération d'embouche intensive. Une telle opération pourrait éventuellement se situer près de Bobo-Dioulasso ou à proximité de Banfora où elle serait associée à un projet de culture irrigué de la canne à sucre. Cependant, un certain nombre d'études préliminaires doivent être effectuées. L'une d'elles concerne les disponibilités, le coût éventuel et la valeur nutritive des sous-produits qui sont disponibles -- ou pourraient l'être -- pour l'embouche, tels que le sont des rizeries, ou celui que fournirait la minoterie en cours de construction à Banfora, les graines

oléagineuses et les tourteaux, les bouts blancs de canne à sucre et les mélasses, le sang et la poudre d'os provenant de l'abattoir de Bobo-Dioulasso et la drêche fournie par la brasserie de Bobo-Dioulasso. A la demande du FAC, l'IEMVT a entrepris une étude de ce genre. Il sera en outre nécessaire de procéder à des essais d'embouche intensive à la station de recherche sur l'élevage de Banankélédaga ou à celle de l'IRAT à Farako Ba. Enfin, il faudra également effectuer des expériences de cultures fourragères (telles que la graminacée Bracharia raziziensis ou la légumineuse Stylosanthes gracilis) pouvant compléter dans l'alimentation du bétail les sous-produits dont il vient d'être question. Si l'on adopte le projet relatif à la canne à sucre, on pourrait prévoir la culture par irrigation de 500 hectares de plantes fourragères.

viii. Jusqu'ici, l'élevage et l'exploitation agricole ont constitué des occupations complètement séparées. Même le bétail appartenant aux agriculteurs est confié aux éleveurs pour sa pâture. Lorsque les animaux sont utilisés pour tirer des houes, charrues ou charrettes, ils doivent habituellement chercher leur propre nourriture. Une alimentation complémentaire est rarement fournie. L'utilisation des animaux de trait a peu progressé jusqu'ici: en 1969, on ne comptait approximativement que 5.560 bovins et 8.100 ânes servant comme animaux de trait. Cependant, dans le sud, il est nécessaire de réaliser peu à peu une intégration plus effective de l'agriculture et de l'élevage. Les efforts déployés dans ce sens à l'ORD de Yatenga indiquent les avantages potentiels d'une telle orientation, même si leur succès a été fortement limité par suite de conditions défavorables. On devrait se donner pour but d'augmenter peu à peu le nombre des exploitations agricoles capables d'entretenir trois boeufs, dont deux serviraient comme animaux de travail pendant quatre ou cinq saisons, le troisième étant affecté à l'engraissement après avoir servi de la même façon. Pour atteindre cet objectif, il conviendra de réorganiser les terres dans une certaine mesure, de manière à délimiter des zones consolidées distinctes de culture et de jachère pâturable, à assurer le groupement des troupeaux par villages, à instituer une essentielle protection sanitaire des animaux et à développer les moyens de fournir une alimentation complémentaire du bétail. Cette évolution -- nécessairement très lente -- devra s'appuyer sur l'expérience qui se dégagera de divers projets pilotes débutant à l'échelle du village.

ix. Pour faciliter la commercialisation, il est essentiel de développer et d'équiper les marchés du bétail, d'organiser et de délimiter des routes du bétail et de prévoir des parcs de stationnement adéquats pour le bétail attendant d'être mené à l'abattoir ou expédié sur les marchés extérieurs. Le FAC a établi des plans pour le développement, dans la partie orientale du pays, de deux pistes convergeant vers Ouagadougou et Puytenga, et il financera ces projets. Il devrait être possible, sur la base de cette expérience, de tracer des pistes analogues au centre et à l'ouest du pays. Ces parcours devraient être délimités de manière à s'écarter des zones cultivées et à offrir des pâturages aux troupeaux en transit; ils devraient être équipés pour l'abreuvage et l'inspection sanitaire des animaux et comporter, à leur point terminal, des parcs de

restauration et d'attente adéquats. Le FED finance actuellement la construction d'un nouvel abattoir plus grand que l'établissement actuel, et il existe en outre des plans pour le remplacement ou l'agrandissement de l'abattoir de Bobo-Dioulasso. La Haute Volta espère développer ses exportations de viande en réduisant ses exportations de bétail, mais la réalisation de cet objectif dépendra dans une large mesure de la réussite éventuelle des efforts déployés en vue de la création d'un marché commun du bétail et de la viande avec les autres pays de l'Entente, le Mali et le Ghana.

x. Si la Haute Volta veut utiliser intégralement son cheptel, elle devra en outre s'efforcer sérieusement de remédier aux déficiences graves des méthodes actuelles de rassemblement et de transformation des peaux et des cuirs. Elle devra créer à cette fin une section spéciale du Service de l'Elevage et la doter d'un personnel qualifié.

xi. Il est nécessaire de coordoner d'urgence et de façon adéquate toutes les activités du secteur de l'élevage. Il pourrait être souhaitable de créer un Conseil Supérieur de l'Elevage, qui coordonnerait notamment les travaux de la Direction du Développement Rural, du Service de l'Elevage et du Ministère du Plan. Une de ses fonctions consisterait à attribuer les responsabilités concernant les divers aspects d'un programme de développement de l'élevage. Ainsi, il peut être souhaitable de limiter les responsabilités du Service de l'Elevage à la lutte contre les maladies, au rassemblement de statistiques et à l'amélioration de la transformation des peaux et des cuirs. Si l'on envisage de créer un ORD spécial pour le nord sahélien, on pourrait, dans les autres parties du pays, confier la responsabilité du développement, y compris l'exploitation des parcours du bétail, à une société de développement et de gestion des ressources de l'élevage, dont la création sera étudiée avec l'assistance du FAC.

xii. Jusqu'à présent, une faible proportion de l'aide extérieure a été affectée au secteur de l'élevage, faute, dans une large mesure, de plans de développement concrets. Grâce aux efforts du FAC principalement, un certain nombre d'études de base sont actuellement soit achevées, soit en cours de réalisation, soit sur le point d'être commencées. Elles devraient fournir la base d'une campagne de développement beaucoup plus vaste et intensive des ressources en élevage de la Haute Volta -- une campagne qui pourrait, selon la Mission, entraîner des dépenses d'environ 17 milliards de FCFA (soit environ 61 millions de dollars) au cours des années 70. Si un effort de cette importance n'est pas tenté, la Haute Volta, dont les richesses naturelles ne sont guère abondantes, risque fort de voir péricliter ses ressources en bétail.

# I. LA PRODUCTION ANIMALE ET SON CONTEXTE

## A. Les caractéristiques générales de la production

### Ecologie et contraintes

1. Entre le 10ème et le 14ème parallèle Nord, les méridiens 5°W et 2°W, la Haute Volta, pays sans relation directe avec la mer, se tient pour sa plus grande part en zone de climatologie soudanaise comprise entre 500 et 1000 mm de précipitations annuelles. Au Nord une bande étroite se rattache non au sahel véritable, de type nigérien, mais à une zone de transition soudano-sahélienne. Au Sud, une configuration identique marque le passage progressif vers le climat soudano-guinéen.

2. Les sols sont généralement pauvres, érodés et lessivés. La saison sèche est longue, absolue. La saison humide est courte, marquée par de fortes précipitations. De plus les moyennes recouvrent de larges variations et les années de sécheresse sont toujours une calamité aggravée par la rareté de bons pâturages. Si les hécatombes consécutives aux saisons déficitaires 1967/68 et 1968/69 (et qui se sont soldées par 2 à 2,5 milliards de FCFA de pertes au Niger), n'ont heureusement pas été observées en Haute Volta, on estime néanmoins que le préjudice a atteint un demi-milliard pour l'ensemble des espèces domestiques. Le Tableau 1 donne une estimation des pertes dues à la sécheresse dans la région du Sahel (Dori) en 1968/69.

Tableau 1: PERTES DUES A LA SECHERESSE - 1968/1969

| Cercles | Bovins | Ovins | Caprins | Equins | Asins | Camelins |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Dori | 24.000 | 6.000 | 9.000 | 200 | 700 | 10 |
| Sebba | 2.000 | 3.000 | 2.000 | 50 | 200 | - |
| Oudalan | 6.500 | 3.500 | 8.500 | 20 | 350 | 40 |
| Pertes en têtes | 32.500 | 12.500 | 19.500 | 270 | 1.250 | 50 |
| Pertes en pourcentage | 8 | 3,7 | 5,2 | 1 | 3,6 | 1,6 |

3. Les morts les plus nombreuses ont lieu lors des premières pluies, par modification brutale de la flore intestinale. Les jeunes et les vaches-mères paient le plus lourd tribut. Aux pertes numériques immédiates s'ajoutera le déficit rémanant dû à la disparition des reproductrices et des classes de remplacement. Viennent enfin les conséquences individuelles de la disette: la croissance compensatrice est perturbée, les non-valeurs s'accumulent, les carences se multiplient avec leur cortège de fractures, d'avortements, de maladies intercurrentes qui s'installent sur un terrain débilité. Si l'on est correctement informé des effets qualitatifs de la sécheresse, aussi bien en matière d'abreuvement que d'alimentation, on doit malheureusement constater que ses conséquences économiques n'ont encore jamais été mesurées, même de façon approchée. C'est là une lacune évidente à combler.

4. Cette contrainte n'est d'ailleurs pas la seule parmi les facteurs écologiques limitants. Le manque d'eau potable provenant de préférence de forages ou de puits, favorise partout la dissémination des maladies parasitaires et infectieuses. L'existence de vecteurs pathogènes interdit l'accès de vastes terrains à l'homme et aux animaux. La concurrence que l'on peut ainsi pressentir entre les différents facteurs de production est également mise en évidence par l'analyse de la répartition géographique du cheptel.

Répartition géographique du cheptel

5. La structure de l'élevage voltaïque n'est pas géographiquement assimilable à celle des grands pays sahéliens. Il est donc surprenant (et inquiétant) de rencontrer sur 274.000 km2, 5 millions d'habitants vivant en concurrence relative avec 2.500.000 bovins et 4 millions de petits ruminants, pour ne citer que les chiffres probables des espèces les plus importantes. Le rapprochement avec les densités rencontrées en 1969 au Niger par exemple est, à cet égard, très significatif.

| Pays | Hommes | Bovins | Ruminants |
|---|---|---|---|
| Haute Volta | 18 - 20 | 9 - 10 | 15 - 16 |
| Niger | 3 - 3,5 | 3,5 - 4 | 4 - 5 |

6. Le découpage régional retenu pour les tableaux 2 A et 2 B révèle aussi plusieurs caractéristiques intéressantes.

(i) Pour les secteurs de Dori et Djibo, la densité en bovins dépasse 16 têtes au km2, soit un disponible théorique de 6 ha par tête, en tenant compte de la présence des animaux étrangers (transit commercial ou transhumance). La saturation des parcours est donc largement atteinte dans une zone à vocation pastorale affirmée mais dont la charge annuelle moyenne doit se situer entre 8 à 10 hectares par tête. La densité des petits ruminants, 30 au km2, est aussi anormalement élevée. Pour cette région il faut rechercher

un meilleur équilibre écologique avant d'envisager l'accroissement de la production animale.

(ii) Sur les plateaux Mossi et le Yatenga, la surcharge est grave en raison de la concurrence sur un sol pauvre. La densité humaine dépasse 50 habitants par km2 dans certaines régions. La moyenne est de 25 habitants par km 2 (1965). La densité animale est de l'ordre de 10 bovins par km2. La région ne se prête pas à l'élevage traditionnel ou à l'embouche intensive. Elle a atteint la capacité d'entretien du cheptel en raison de l'absence de paturages convenables.

(iii) Dans l'Ouest et le Sud-Ouest le problème est moins aigu. En raison de la pluviométrie et de la qualité des sols, il semble qu'il y ait place pour une association réelle et non une juxtaposition de l'agriculture et de l'élevage, en particulier dans le sens d'une production intensive, ranching, feed-lot. Les effectifs ne devraient pas augmenter sauf dans le Nord (Barani et Tougan). La densité humaine est comprise entre 12 et 13 habitants par km2 (1965). La densité animale est de 7 bovins par km2, une tête pour 14 hectares. Une meilleure répartition peut permettre une charge d'un tiers plus élevée.

(iv) Dans le Sud-Est et l'Est existent de vastes zones dépourvues de population humaine et animale en raison de conditions sanitaires très défavorables (trypanosomoses, onchocerchose, filarioses, parasitismes divers). La densité humaine est comprise entre 8 et 9 habitants par km2 (1965). La densité animale est de 5 bovins par km2, une tête pour 20 hectares. On pourrait sans difficulté atteindre le double de la charge actuelle. Une fois ces territoires assainis, l'agriculture et l'élevage y trouveront des conditions favorables à une installation moderne, dirigée et appuyée par des moyens adéquats. Les deux formes d'élevage, sédentaire et pastorale, pourront y coexister dès le début.

7. Tous les chiffres concernant la population humaine devraient être majorés d'environ 10 pour cent et ceux du cheptel bovin de 5 à 6 pour cent pour actualiser ces données en 1970. Pour les petits ruminants, il s'agit d'une estimation dont le caractère aléatoire doit être nettement souligné (Tableaux 2 A et 2 B).

Tableau 2 A: REPARTITION DU CHEPTEL EN 1966/67 (BOVINS) ET 1969/70 (OVINS - CAPRINS)

| Régions | Circonscriptions | Superficie en km2 | Bovins | | Petits Ruminants c/ | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Effectifs | Densité/km2 | Effectifs | Densité/km2 |
| Nord-Sahel | Dori-Oudalan | 23.519 | 357.475 | 15,2 | | |
| | Djibo a/ | 13.350 | 195.960 | 14,7 | | |
| | | 36.869 | 553.435 | 15,0 | 1.000.000 | 29,0 |
| Plateaux Mossi et Yatenga | Ouagadougou | 47.218 | 334.609 | 7,1 | | |
| | Kaya | 24.109 | 315.000 | 13,0 | | |
| | Ouahigouya b/ | 19.595 | 242.198 | 12,4 | | |
| | | 90.922 | 891.807 | 9,7 | 1.500.000 | 16,5 |
| Ouest et Sud-Ouest | Bobo-Dioulasso | 60.620 | 360.967 | 5,9 | | |
| | Dédougou | 33.106 | 296.882 | 8,9 | | |
| | | 93.726 | 657.849 | 6,9 | 1.000.000 | 11,0 |
| Est et Sud-Est | Fada-N'Gourma | 52.483 | 254.500 | 4,8 | 500.000 | 9,6 |
| Total | | 274.000 | 2.357.591 | 8,6 | 4.000.000 | 14,5 |

a/ Sera créée avec le cerche de Djibo (subdivisions Aribinda, Djibo).
b/ Cercles de Ouahigouya, Gourcy, Yako, Kongoussi, Titao, Séguénegue, seulement.
c/ On constate de façon générale que la densité des ovins/caprins est le double des bovins. Les densités sont approchées de même que les effectifs pour les petits ruminants.

Source: Elevage - Campagne antipestique.

Tableau 2 B: REPARTITION DEMOGRAPHIQUE REGIONALE (1965) a/

| Région | Circonscriptions | Population | Superficie | Densité |
|---|---|---|---|---|
| Nord-Sahel | Dori-Oudalan | 143.718 | 23.519 | 6,1 |
| | Djibo | 88.745 | 13.350 | 6,6 |
| | | 232.463 | 36.869 | 6,3 |
| Plateaux Mossi et Yatenga | Ouagadougou | 1.203.080 | 47.218 | 25,5 |
| | Kaya | 433.517 | 24.109 | 17,9 |
| | Ouahigouya | 687.221 | 19.595 | 35,1 |
| | | 2.323.818 | 90.922 | 25,5 |
| Ouest et Sud-Ouest | Bobo-Dioulasso | 705.373 | 60.620 | 11,6 |
| | Dédougou | 445.926 | 33.106 | 13,5 |
| | | 1.151.299 | 93.726 | 12,3 |
| Est et Sud-Est | Fada-N'Gourma | 433.592 | 52.483 | 8,3 |
| Total National | | 4.141.172 | 274.000 | 15,2 |

a/ Densités: habitant au km2
Superficie: en km2
Habitants: en nombre.

Source: Ministère de l'Intérieur.

Perspectives de la production animale

8. De ce qui précède, il apparaît sans ambiguité que l'élevage voltaïque se situe dans un environment des plus défavorables pour prospérer. Nous verrons plus loin que le contexte technique et administratif ne réduit en rien le poids des contraintes écologiques. Un effort particulier est donc à faire dans la conception comme dans les moyens à mettre en oeuvre, qui tienne compte de tous ces facteurs.

9. Au premier chef on évitera la confusion actuelle entre les déplacements des cheptels nationaux et ceux des animaux en transit, afin de mieux distinguer les flux économiques et d'affecter à chaque agent une part équitable des profits et des charges du développement. Dans le cadre de l'Entente,

il faut retenir le principe de l'harmonisation des législations sanitaires et douanières et celui de la mise en place de routes d'évacuation du bétail équipées de postes de contrôle sanitaire.

10. La seconde caractéristique de la production animale est sa double complémentarité, intérieure et extérieure. C'est en elle que résident les espoirs d'une prospérité économique équilibrée et non celle des profits issus d'une simple cueillette, dont l'avenir n'est même pas assuré. C'est elle qui doit inciter l'Etat à choisir une politique de développement qui assure le plein emploi de son potentiel de production de protéines animales.

11. Au Nord, la bande sahélienne doit être préservée, intensifiée dans sa vocation de zone de naissance. Elle sera le réservoir des femelles dont la descendance est utilisée à plusieurs fins (viande, lait, reproduction, traction). La création d'un Office régional et la mise en place d'un réseau d'hydraulique pastoral dont l'exploitation respectera l'équilibre sol/animal/pâturage, sont les deux pôles de cette politique. L'objectif à long terme doit être la transformation de la région nord du Sahel en centre d'élevage et le transfert d'un aussi grand nombre que possible d'animaux de plus de deux ans vers la région sud pour engraissement. Celle-ci sera obtenue de façon aussi économique que possible à partir des disponibilités locales en fourrages et sous-produits industriels par le recours aux techniques d'embouche (ranching de savane, embouche paysanne, embouche industrielle en feed-lot). Des routes d'accès ou d'évacuation et des établissements de transformation et de stockage sont liés directement à la mise en oeuvre de ce programme.

12. Cette production sera destinée à satisfaire les besoins de la consommation intérieure et ceux de l'exportation, qui constituent deux débouchés complémentaires en expansion. Le réalisme suggère de coordoner les moyens et les objectifs en les adaptant aux contraintes et à la conjoncture et en prenant les arbitrages nécessaires dans l'emploi des ressources ainsi rendues disponibles. Cette politique ne sera toutefois réellement élaborée qu'en 1970/71 lorsque le gouvernement disposera des résultats de l'enquête générale conduite par les experts de la SCET/Coopération, MM. Fredet et Arnaud. Les choix des autorités seront connus début 1971. Le présent rapport se situe donc dans un cadre général et anticipe sur les décisions qui pourraient être prises par le gouvernement à la suite des recommandations que le groupe de la Banque Mondiale pourrait lui présenter dans un avenir rapproché.

## B. L'élevage voltaïque - Données de base

### Introduction

13. Constatant dès 1966 la pauvreté de l'information statistique aux plans régional et national, l'absence de rapports annuels récents et de documents de synthèse, le FAC a lancé une étude 1/, avec l'approbation du

---

1/ Exécutée par SCET/Coopération.

gouvernement, qui permettra, fin 1970, la mise à jour des données fondamentales de la production animale retracées de 1960 à 1969; cette étude servira aussi de base à un plan de développement cohérent avec les possibilités réelles de l'élevage.

14. On doit cependant souligner que des incertitudes évidentes continueront de peser sur certains paramètres, tels ceux des effectifs, du croît et de la composition du cheptel des petits ruminants, des porcins, des volailles ou ceux des animaux en transit ou importés. Dans ce dernier cas, la variabilité des mouvements frontaliers, leur fluidité, le phénomène de compensation entre le transit et les importations réelles, font qu'il serait vain d'accorder une probabilité durable à certains résultats.

15. Cette mise à jour n'est donc qu'une étape dans le cadre d'un programme continu de développement. Le Service de l'Elevage a pour tâche d'actualiser en permanence les résultats qui lui seront communiqués. Faute de quoi la mise au point et l'appréciation de projets importants se heurteront toujours à des difficultés qui ne pourront être surmontées qu'au prix de recoupements longs et coûteux, auxquels les aides extérieures ne se résigneront pas sans réticence.

Dénombrement du cheptel - Disponibilités globales

16. En attendant la publication (fin 1970) des résultats de l'étude SCET/Coopération sur les caractéristiques fondamentales de la production animale, nous avons dressé une série de tableaux approximatifs des effectifs des espèces domestiques et de leur exploitation. Rappelons que le "disponible" comprend le croît annuel et le cheptel exploité par abattage ou exportation.

Espèce bovine

17. Une estimation de l'évolution des effectifs bovins est donnée dessous:

| Année | Effectif estimé (Chiffres arrondis) | Taux de croissance (%) |
|---|---|---|
| 1963 | 2.000.000 | |
| 1964 | 2.080.000 | 4 |
| 1965 | 2.300.000 | 11 |
| 1966 | 2.340.000 | 2,5 |
| 1967 | 2.400.000 | 2,5 |
| 1968 | 2.425.000 | 1 |
| 1969 | 2.450.000 | 1 |
| 1970 | 2.500.000 | 1 |
| 1971 | 2.550.000 | 2 |
| 1972 | 2.600.000 | 2 |
| 1973 | 2.650.000 | 2 |
| 1974 | 2.700.000 | 2 |
| 1975 | 2.785.000 | 3 |

Le croît de 11 pour cent appliqué sur l'effectif de 1964 marque, de la part des responsables voltaïques, un souci de "rattrapage" pour serrer la réalité dans leurs prévisions avant la campagne conjointe (FED) pour l'éradication de la peste bovine.

18. En juillet 1966, 2.340.000 bovins représentent le chiffre le plus élevé des immunisations nationales, mais le responsable de la campagne ajoutait qu'on pouvait dire que ce chiffre comportait 100.000 têtes d'origine étrangère, essentiellement malienne. Compte tenu de la sécheresse des deux dernières années, de l'extension de la péripneumonie bovine et d'une baisse générale de l'état sanitaire, il a semblé plus prudent de retenir un croît modeste de 1 pour cent jusqu'en 1969. Les chiffres ultérieurs seront utilisés pour mesurer l'effort à fournir dans le cadre d'un projet d'amélioration de la santé animale.

19. En 1970, les effectifs des taurins et métis confondus seraient de 875,000 soit 35 pour cent du cheptel, le reste étant constitué par les zébus.

Espèces ovine et caprine

20. Toujours en chiffres et pourcentages arrondis, nous reprenons nos données de 1966 en leur affectant un taux de croissance vraisemblable. Les petits ruminants ne paient pas d'impôt et ne font pas l'objet de recensement systématique. L'enquête SCET/Coopération permettra peut-être d'en savoir plus.

| Espèces et Effectifs | 1966 | 1970 | 1975 | Croît/an |
|---|---|---|---|---|
| Ovins | 1.400.000 | 1.500.000 | 1.650.000 | 2,0% |
| Caprins | 2.100.000 | 2.500.000 | 3.050.000 | 4,0% |
| Total | 3.500.000 | 4.000.000 | 4.700.000 | 3,5% |

Autres espèces

21. Avec une marge d'incertitude inappréciable, on peut retenir, pour 1970, les chiffres suivants:

| Espèces | Effectif | Croît/an |
|---|---|---|
| Porcins | 150.000 | 10 % |
| Anes | 250.000 | ? |
| Chevaux | 100.000 | ? |
| Chameaux | 5.000 | ? |
| Volailles | 10.000.000 | 100 % a/ |

a/ Correspondant au taux d'exploitation pour cette espèce.

Exploitation du troupeau: exportation et consommation intérieure

22. Des estimations sur le taux d'exploitation du troupeau national et sur la consommation intérieure sont données dans les Tableaux 3 et 4. L'état général de la population, celui du cheptel, et surtout le faible pouvoir d'achat du voltaïque, interdisent de surestimer la consommation de protéines animales qui semble être l'une des plus basses d'Afrique Noire.

Tableau 3: EXPLOITATION DU TROUPEAU NATIONAL

| Espèce exploitée | Effectif du cheptel | Pourcentage exploité | Emplois | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | Export vif têtes | Abattages têtes a/ | Total têtes |
| Bovins | 2.500.000 | 10 | 75.000 | 175.000 | 250.000 |
| Ovins | 1.500.000 | 25 | 125.000 | 250.000 | 375.000 |
| Caprins | 2.500.000 | 30 | 150.000 | 600.000 | 750.000 |
| Porcins | 150.000 | 50 | - | 75.000 | 75.000 |
| | | | tonnes | tonnes | tonnes |
| Anes | 250.000 ) | ? | | | |
| Chevaux | 100.000 ) | ? | | 500 | 500 |
| Chameaux | 5.000 ) | ? | | | |
| Volailles | 10.000.000 | 100 | 2.000 | 5.000 | 7.000 b/ |

a/ Viandes foraines et abats exportés inclus, soit 8.000 bovins et 15.000 petits ruminants.

b/ Sur la base d'un rendement de 700 g/carcasse par animal sacrifié.

Tableau 4: CONSOMMATION INTERIEURE DE VIANDE

| | | Tonnes | |
|---|---|---|---|
| Bovins (nationaux) | 175.000 x 105 a/ | 18.400 | b/ |
| Ovins | 250.000 x 16 | 4.000 | |
| Caprins | 600.000 x 11 | 6.600 | |
| Porcins | 75.000 x 40 | 3.000 | |
| Autres espèces domestiques | | 500 | |
| Volailles (base 1 kg/an/personne) | | 5.000 | |
| Total | | 37.500 | |
| à déduire: Viandes exportées (moyenne 3 ans, 1967-69) | | - 1.500 | |
| à ajouter: Import vif en équivalent carcasse) (moyenne 3 ans, 1967-69) | | + 4.000 | |
| Estimation de la consommation intérieure | | 40.000 | |

a/ Cf. Annexe 1 les résultats de quelques pesées effectuées dans certains abattoirs.
b/ Chiffre arrondi.

23. Pour une population estimée à 5.100.000 personnes 1/, on peut retenir une consommation moyenne per capita de 7,80 kg dont 3,6 kg d'origine bovine, soit 46 pour cent. A ce chiffre, il faut ajouter divers produits sans toutefois les additionner mathématiquement en raison de leur valeur protéinique différente de celle de la viande:

| | |
|---|---|
| Abats - 20 pour cent du poids carcasse | 1,60 kg |
| Gibier, insectes, divers | 1,00 à 2,00 kg |
| Poisson séché ou fumé | 2,00 à 3,00 kg |

La consommation rurale per capita est plus basse. On peut estimer à 400.000 personnes 2/ la population urbanisée dans les villes, les communes et les

1/ Le chiffre réel de la population présente dépasserait 5.000.000 en 1970 depuis le ralentissement des migrations extérieures et l'existence d'un taux de croissance plus élevé que celui indiqué par la dernière enquête démographique (INSEE 1960: 1,9 pour cent).
2/ Au taux d'urbanisation de 7 pour cent par rapport au chiffre de 1966 (300.000).

centres de plus de 5.000 habitants. En lui affectant une consommation de 25 kg par an et par personne, la population rurale dispose de:

$$40.000 - 10.000 = 30.000 \text{ tonnes}$$

soit, par habitant et par an:

$$\frac{30.000.000}{4.700.000} = \text{ca. } 6.500 \text{ kg}$$

24. Ces valeurs recouvrent certainement de larges variations internes. Elles font encore l'objet de contestations en raison de l'incertitude ou de l'arbitraire de certains facteurs, notamment le poids moyen des carcasses, le nombre de consommateurs, les importations nettes et les sorties réelles, le taux d'exploitation, etc. Mais avec une marge d'incertitude de + ou - 20 pour cent, elles reflètent convenablement la condition du milieu rural dans le domaine de la ration protéinique animale. Un fait n'est pas contesté: sous l'effet de nombreux facteurs (pression démographique, urbanisation, stagnation du niveau de vie), la consommation de viande de boucherie ne marque normalement aucune tendance à s'accroître.

25. Le manque de disponibilités en numéraire a aussi pour conséquence l'abattage d'animaux de plus en plus jeunes, de poids et de rendement réduits, l'offre et la demande se rejoignant sur ce type de bétail. Les animaux plus âgés sont destinés à l'exportation, vifs ou morts.

26. Environ 40 pour cent de bovins et 30 pour cent de petits ruminants ont été abattus en 1968 dans les abattoirs urbains et sur les marchés visités par les agents du service à l'occasion des visites sanitaires. Les abattages estimés sont constitués par la somme théorique des emplois familiaux et publics provenant de la production nationale et des importations. Consommation intérieure et exportations sont donc confondues.

Tableau 5: ABATTAGES ESTIMES ET CONTROLES PAR ESPECES EN 1968 ET 1969

(Unité: nombre de têtes)

| Abattages | Bovins | Ovins | Caprins | Porcins | Chevaux | Anes | Dromadaires |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Prod. nationale + Importations | 175.000<br>25.000 | 250.000<br>50.000 | 600.000<br>50.000 | 60.000<br>- | 1.500<br>- | 3.000<br>- | 250<br>- |
| Contrôlés 1968 | 82.895 | 33.671 | 124.303 | 9.868 | 1.047 | 1.208 | 64 |
| Pourcentages arrondis | 41,5 | 11,2 | 19,1 | 16,4 | 70 | 40 | 26 |
| Contrôlés 1969 | 65.137 | 22.218 | 75.443 | 8.560 | 628 | 963 | 130 |
| Pourcentages arrondis | 32,5 | 8,9 | 11,6 | 11,2 | 42 | 32 | 52 |

27. La chute des abattages contrôlés en 1969 est en fait compensée par l'augmentation des abattages clandestins et familiaux. Elle est la conséquence de l'institution malencontreuse d'une taxe nationale. Ce phénomène illustre la fragilité des interventions administratives directes, ainsi que la faiblesse de l'appareil de surveillance face aux circuits parallèles et traditionnels.

Exportation de viandes mortes

28. L'exportation devrait être connue avec exactitude. Cependant dans un domaine aussi simple que la déclaration des tonnages de viandes exportées par wagons frigorifiques, on trouve couramment des différences de 1 à 4 pour cent entre le collationnement des chiffres du service de l'élevage et ceux de la douane (voir Tableau 6).

Tableau 6: SORTIES DE VIANDES REFRIGEREES (ABATS INCLUS)

(Unité: kilogramme)

| Pays destinataire | Exportation 1966 | | | Exportation 1968 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Douane | Elevage | Diff. | Douane | Elevage | Diff. |
| Côte d'Ivoire | 1.384.574 | 1.433.116 | -48.542 | 1.583.882 | 1.620.624 | -36.742 |
| Ghana | - | - | - | 94.764 | 73.999 | +20.765 |
| Niger | 1.290 | - | + 1.920 | 1.795 | - | + 1.795 |
| France | - | - | - | 15 | - | + 15 |
| Total | 1.386.494 | 1.433.116 | -46.422 | 1.680.456 | 1.694.623 | -14.167 |

Les chiffres que nous retiendrons comme les plus vraisemblables sont ceux du Service de l'Elevage, qui comportent eux-mêmes quelques divergences. Quoiqu'il en soit, le volume global des sorties paraît en hausse et a toujours dépassé 1.000 tonnes, depuis huit ans. Deux courbes et les tableaux suivants no. 7 A et 7 B résument la situation des cinq dernières années par abattoir et par produit exporté. Des données complémentaires sont fournies à l'Annexe 2.

Tableau 7 A: EXPORTATION DES VIANDES REFRIGEREES
REPARTITION PAR ABATTOIR

(Tonnes)

| Années | Ouagadougou | Bobo-Dioulasso | Total |
|---|---|---|---|
| 1965 | 255 | 791 | 1.046 |
| 1966 | 175 | 828 | 1.003 |
| 1967 | 670 | 763 | 1.433 |
| 1968 | 1.114 | 580 | 1.694 |
| 1969 | 1.041 | 290 | 1.331 |

Tableau 7 B: EXPORTATION DES VIANDES REFRIGEREES
REPARTITION PAR PRODUIT

(Tonnes)

| Années | Bovins | Ovins-Caprins | Autres espèces et abats | Total |
|---|---|---|---|---|
| 1965 | 602 | 249 | 195 | 1.046 |
| 1966 | 257 | 291 | 207 | 1.003 |
| 1967 | 943 | 270 | 220 | 1.433 |
| 1968 | 1.310 | 220 | 164 | 1.694 |
| 1969 | 1.013 | 121 | 197 | 1.331 |

Source: Elevage.

# HAUTE VOLTA: EXPORTATION DES VIANDES

## REPARTITION PAR ABATTOIR

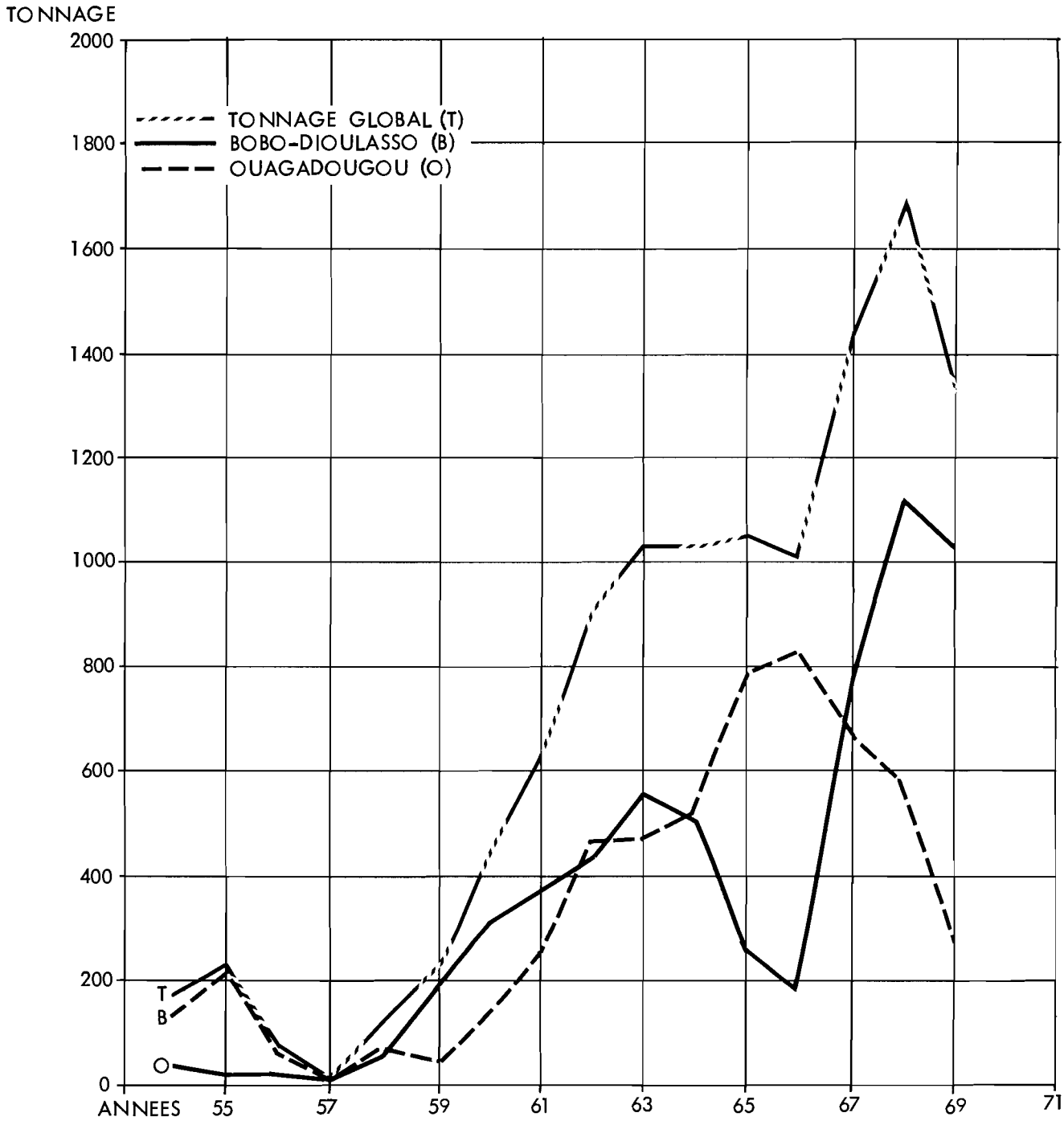


BIRD - 5162

# HAUTE VOLTA: EXPORTATION DES VIANDES

## REPARTITION PAR ESPECE

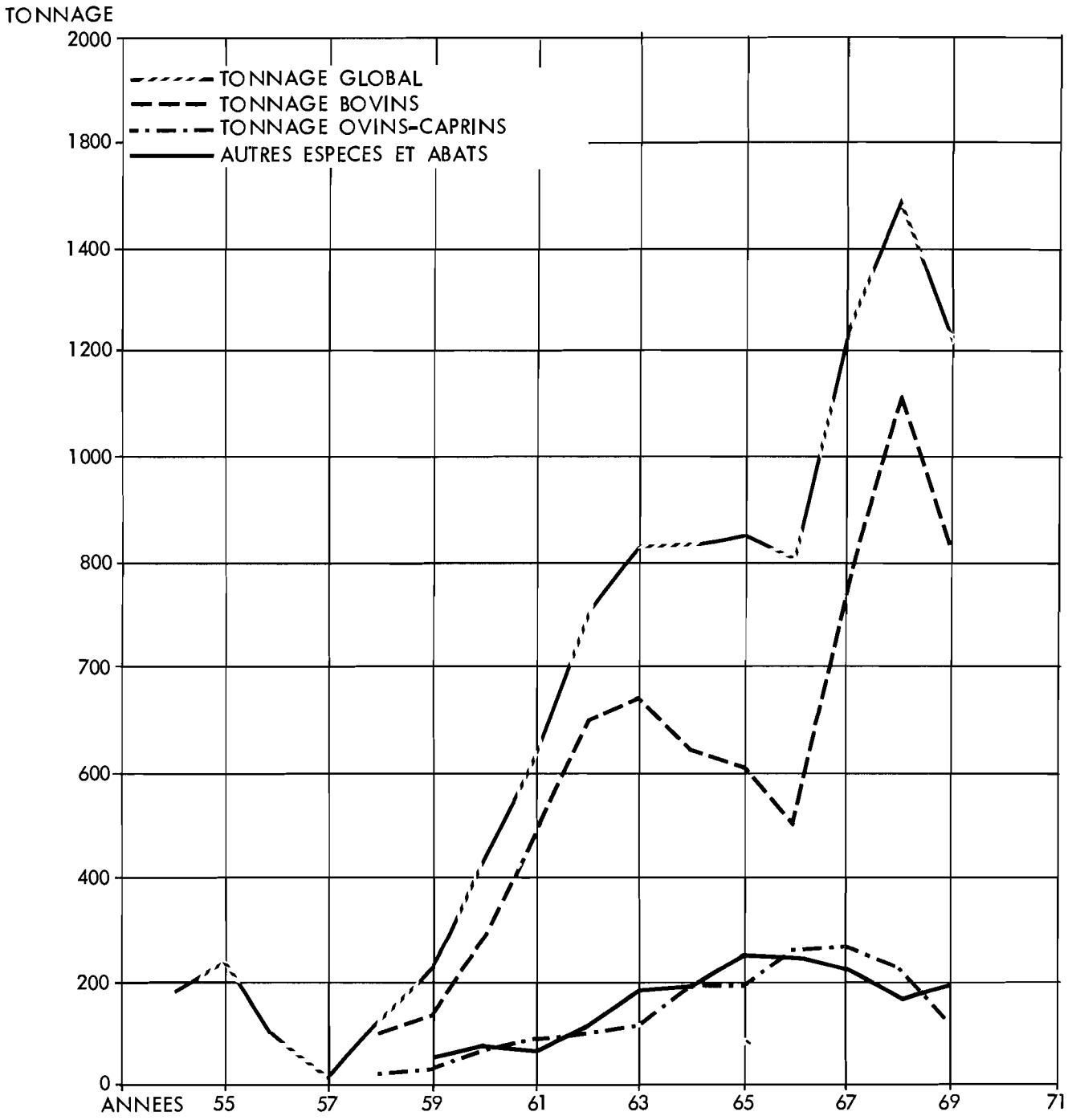


BIRD - 5163

29. La part des viandes bovines représente selon les années, 50 à 80 pour cent des sorties totales. La moyenne des exportations de 1967 à 1969 est de 1.486 tonnes, arrondies à 1.500.

30. En 1969, à Bobo-Dioulasso, le commerce est concentré entre les mains d'un boucher Africain. Cet abattoir n'assure plus que 22 pour cent des expéditions nationales depuis l'arrêt des activités d'un boucher européen dû à l'institution temporaire d'une taxe nationale d'abattage. En 1966, la situation était inversée et Bobo-Dioulasso était le centre le plus actif avec 828 tonnes exportées:

| | | |
|---|---|---|
| Bobo-Dioulasso | 828 tonnes | 83% |
| Ouagadougou | 175 tonnes | 17% |
| Total | 1.003 tonnes | 100% |

31. Cette évolution traduit bien l'incertitude d'un marché irrégulier en quantité comme en qualité au plan de l'offre, concurrencé par le commerce du bétail sur pieds, par la création d'une taxe et limité du côté de la demande soit par les prix imposés au détail en Abidjan, soit par des difficultés de règlement en devises convertibles au Ghana. Ce dernier pays est cependant le client traditionnel le mieux placé pour ce type d'échange et il est urgent de conclure des accords commerciaux plus réalistes que ceux passés à titre privé par certaines sociétés voltaïques. Il faut également remarquer que les premières exportations vers ce pays ont débuté en 1968 et se sont arrêtées, faute de paiement, dès le 2ème semestre 1969.

Exportation de produits vivants

32. Des estimations pour l'exportation de la production nationale et des animaux en provenance du Mali et du Niger sont données dans les Tableaux 8 et 9.

Tableau 8: EXPORTATION DE LA PRODUCTION NATIONALE (MOYENNE 1966-69)
(Animaux vivants)

| Destination | Bovins (nombre) | Ovins/Caprins (nombre) | Volailles (tonnes carcasse) |
|---|---|---|---|
| Côte d'Ivoire | 35.000 | 125.000 | 2.000 |
| Ghana | 30.000 | 150.000 | - |
| Toto-Dahomey | 10.000 | | - |
| Total | 75.000 | 275.000 | 2.000 |

Les chiffres retenus sont inférieurs à ceux des contrôles qui comprennent à la fois les animaux voltaïques ou nationaux et ceux des pays limitrophes, "voltaisés" par les services douaniers.

Tableau 9: EXPORTATION D'ANIMAUX EN PROVENANCE DU MALI ET DU NIGER (MOYENNE 1966-1969)

Produits en transit vrai

| Origine | Destination | Bovins (nombre) | Ovins/Caprins a/ (nombre) |
|---|---|---|---|
| Mali | Côte d'Ivoire | 60.000 | 30.000 |
| | Ghana | 30.000 | 25.000 |
| | Togo-Dahomey | 5.000 | 5.000 |
| | Sous-total | 95.000 | 60.000 |
| Niger | Côte d'Ivoire | - | 20.000 |
| | Ghana | - | 15.000 |
| | Togo-Dahomey | 5.000 | 5.000 |
| | Sous-total | 5.000 | 40.000 |
| Total général | | 100.000 | 100.000 |

a/ En très grande majorité des moutons.

Exportation de volailles

33. La Haute Volta exporte des volailles en Côte d'Ivoire. Les sorties sont en constante augmentation passant de 420 tonnes en 1960 à 2.610 tonnes en 1968 et à plus de 3.000 tonnes en 1969. (Voir Tableau 10). En 1969, les exportations officielles de volailles mortes étaient de six tonnes. Ces expéditions sont plus importantes pour les fêtes de fin d'année. Les pertes sont parfois très élevées, quel que soit le mode de transport. La rusticité des animaux fait le reste. Les principaux points d'embarquement sont Bobo-Dioulasso, Niangoloko, Ouagadougou et Koudougou pour le chemin de fer. A 700 grammes de carcasse par animal, on peut estimer que ce trafic correspond à 2.000 tonnes de viande exportées (moyenne 1968/69).

Tableau 10: EXPORTATIONS CONTROLEES DE VOLAILLES VIVANTES

(Unité: tonne, poids net, sans emballage)

| Année | Poids net (tonnes) |
|---|---|
| 1960 | 421,8 |
| 1961 | 291,3 |
| 1962 | 815,6 |
| 1963 | 963,1 |
| 1964 | 1.307,6 |
| 1965 | 2.235,7 |
| 1966 | 2.473,4 |
| 1967 | 1.895,4 |
| 1968 | 2.610,9 |
| 1969 | 3.100,0 (estimation prov.) |

Produits importés

Animaux vivants

34. Les animaux importés sont soit destinés à l'élevage (génisses) soit de faible valeur marchande et réservés à la boucherie. Faute de pouvoir distinguer les emplois et tenant compte que des sorties de reproducteurs ont lieu vers le Ghana, on estimera que la totalité de ces effectifs est destinée à l'abattage et s'ajoute sous forme de viande à la production nationale.

Tableau 11: ANIMAUX VIVANTS IMPORTES
(MOYENNE 1966-1969)

| Origine | Bovins | Ovins/Caprins |
|---|---|---|
| Mali | 20.000 | 70.000 |
| Niger | 5.000 | 30.000 |
| Total en têtes de bétail | 25.000 | 100.000 |
| Unité: carcasse/kg | 100 | 15 |
| Equivalent en tonnes de carcasse | 2.500 | 1.500 |

35. Ces chiffres sont cohérents avec les estimations et les décomptes réalisés par les experts en Haute Volta et dans les pays limitrophes. L'expérience révèle cependant de larges variations internes des données officielles que des erreurs de dénombrement ou d'affectation ne peuvent expliquer à elles seules. L'étude SCET/Coopération apportera des vues moins imprécises sur tous ces mouvements à l'intérieur du territoire. L'organisation commune du Marché du Bétail et de la Viande, créée à Niamey en mars 1970, dont le siège est fixé à Ouagadougou, contribuera également à mettre à jour et à diffuser des séries statistiques dont l'importance n'échappe à personne, notamment dans le domaine de la prévision à moyen terme et celui de la conjoncture économique.

Bilan d'Importation-Exportation

36. En comparant les chiffres des exportations "nationales" issues directement de la production intérieure, et ceux des importations exploitées sur place, on voit que la Haute Volta se présente encore en 1970 comme un exportateur net. Mais tous les experts s'accordent pour reconnaître que cette position s'amenuise régulièrement. La production stagne alors que la combinaison de plusieurs facteurs entraîne en valeur absolue un accroissement de la demande intérieure. Or, l'Etat ne peut sans inconvénients graves imposer une consommation de viande inférieure à ce qu'elle est présentement. Une fiscalité plus lourde resterait inopérante devant la fraude par abattage professionnel clandestin ou par accroissement des abattages familiaux. La taxation peut même gêner l'approvisionnement du marché d'exportation. C'est ainsi qu'il a fallu lever la taxe nationale sur les viandes moins d'un an après son institution. Le taux d'exploitation du cheptel se dégradera inéluctablement si l'Etat ne consent en faveur de l'élevage aucun soutien financier et fiscal et s'il n'obtient pas l'aide nécessaire à son développement. On peut alors être assuré qu'avant 1985 l'excédent actuel fera place à un déficit.

Tableau 12: BILAN D'IMPORTATION-EXPORTATION (VIF ET MORT)

(nombre de têtes)

| Flux | Bovins | Ovins/Caprins |
|---|---|---|
| Exportation | 83.000 a/ | 290.000 b/ |
| Importation | 25.000 | 100.000 |
| Balance | + 58.000 | + 190.000 |

a/ Bovins: 75.000 (vifs) + 8.000 (morts).
b/ Ovins/Caprins: 275.000 (vifs) + 15.000 (morts)

37. En effet, exprimées en poids-carcasse, les exportations nettes correspondent sensiblement à un supplément de 12.500 tonnes, soit 2,5 kg par habitant et par an. Pour une population de 5.000.000 de personnes, on voit que la marge de sécurité est étroite.

38. Au taux de croissance de 2 pour cent, la population atteindra 6.500.000 habitants en 1983. L'excédent sera alors totalement résorbé, toutes choses égales par ailleurs, notamment le niveau de la consommation, stabilisé à 8 kg/an. Passé cette période, celui-ci ne pourra que décroître.

Rôle des exportations animales dans les exportations globales

39. Le pourcentage des exportations animales dans les exportations globales du pays a fortement diminué depuis 1961.

Tableau 13: EXPORTATIONS ANIMALES

| Produits | 1961 | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Pourcentage de l'exportation globale: | | | | | | | | |
| Animaux vivants | 85,8 | 64,6 | 61,3 | 55,5 | 58,2 | 55,4 | 51,3 | 47,7 |
| Viandes et peaux | 0,9 | 4,9 | 6,1 | 9,4 | 4,7 | 9,7 | 7,7 | 6,8 |
| Total | 86,7 | 71,5 | 62,4 | 64,9 | 62,9 | 65,1 | 59,0 | 54,5 |
| Valeur f.o.b. (millions FCFA): | | | | | | | | |
| Animaux vivants | | | | | | | 2.271 | 2.525 |
| Viandes | | | | | | | 259 | 280 |
| Peaux a/ | | | | | | | 85 | 75 |
| Total | | | | | | | 2.615 | 2.882 |

a/ y compris les peaux de crocodiles.

Source: Comptes économiques.

Part de la production animale dans le PIB

40. D'après les comptes économiques, la contribution de la production animale au PIB de la Haute Volta oscille entre 11 et 12 pour cent.

Tableau 14: COMPTES ECONOMIQUES

| Rubrique | 1964 | 1965 | 1966 |
|---|---|---|---|
| Produit intérieur brut en milliards de FCFA (PIB) | 50,4 | 56,4 | 58,2 |
| Part commercialisée (en pourcentage) | 51,0 | - | - |
| Part non commercialisée (en pourcentage) | 49,0 | - | - |
| PIB per capita en FCFA | 10.600 | - | 11.000 |
| Production animale | 6,0 | 6,3 | 6,5 |
| Pourcentage par rapport au PIB | 12,0 | 11,2 | 11,2 |

Il faut souligner qu'il ne s'agit que d'estimations. Le Volume II (Agriculture) de ce rapport estime que la contribution de la production animale au PIB en 1966 ne dépasse pas 5,7 milliards de FCFA. Cela revient à un revenu de 250 FCFA, toutes productions comprises, par hectare affecté au pâturage extensif. En estimant la charge nationale moyenne à 6 ha/tête, on obtient un revenu brut de l'ordre de 1.500 FCFA, tous emplois confondus. Ce chiffre est à rapprocher des 11,3 kg de viande produits par bovin entretenu. Leur valeur sur la base de 80 FCFA le kg/producteur donne un résultat proche de 900 FCFA. La différence, 600 FCFA, représente le revenu des autres espèces, soit 40 pour cent.

41. Par éleveur, le produit intérieur brut serait cependant supérieur à celui de l'agriculteur. On compte en effet 600.000 éleveurs pour 4 millions d'agriculteurs qui bénéficient d'un produit global de 30 milliards. Le PIB per capita serait donc proche de 8.000 FCFA pour ces derniers, de 9.500 FCFA pour l'éleveur. On doit noter que beaucoup d'éleveurs ne sont pas propriétaires des animaux qui leur sont confiés par des sédentaires. L'imprécision de ces chiffres ne confère évidemment pas à cette différence une valeur significative et, sous cet angle, les deux spéculations sont très proches l'une de l'autre.

42. Pour 1969 nous estimons que la contribution de la population animale au PIB n'est pas inférieure à 6 milliards de FCFA d'après les renseignements communiqués par la SCET/Coopération. Sa répartition est la suivante en pourcentage et milliards de FCFA:

| Espèce | Valeur du produit | Pourcentage | Valeur du capital | Pourcentage |
|---|---|---|---|---|
| Bovins | 3,6 | 60,0 | 22,5 | 75,0 |
| Petits ruminants | 1,8 | 30,0 | 6,0 | 20,0 |
| Volailles | 0,5 | 8,3 | 0,5 | 1,6 |
| Autres | 0,1 | 1,7 | 1,0 | 3,4 |
| Total | 6,0 | 100,0 | 30,0 | 100,0 |

Sur cette base la rentabilité brute du capital bétail (rapport capital:produit) peut être estimée à 20 pour cent pour tout le cheptel en moyenne. Les "taux de rentabilité" pour les espèces différentes sont donnés dans le Tableau 15.

Tableau 15: RENTABILITE BRUTE DU CAPITAL-BETAIL

| | | Valeur du capital (milliards FCFA) | Valeur du produit | Taux de rentabilité |
|---|---|---|---|---|
| Bovins | 2.500.000 x 9.000 = | 22,5 | 3,6 | 16% |
| Petits ruminants | 4.000.000 x 1.500 = | 6,0 | 1,8 | 30% |
| Volailles | | 0,5 | 0,5 | 100% |
| Autres espèces | | 1,0 | 0,1 | 10% |

Productivité "viande" du cheptel bovin voltaïque

43. La productivité du cheptel peut être exprimée en poids/carcasse exploité par rapport au nombre total de têtes entretenues sur le territoire national.

| | | |
|---|---|---|
| Consommation intérieure: (175.000 - 8.000) | 167.000 x 95 = | 15.875.000 kg |
| Exportation mort et vif: (75.000 + 8.000) | 83.000 x 150 = | 12.450.000 kg |
| Total exploité: | 250.000 | 28.315.000 kg |

soit, par tête: $\frac{28.315.000}{2.500.000} = 11,3$ kg

Bien que le cheptel voltaïque soit composé pour un tiers de taurins et Métis, dont la productivité est supérieure à celle des Zébus, la production du cheptel bovin en Haute Volta est sensiblement inférieure à des estimations comparables pour le Mali et le Niger.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Niger: | 14 kg | Zébus | (1965) | (Robinet) |
| Mali: | 15 kg | Zébus et Taurins | (1964) | (Lacrouts et Coll) |
| Entente: | 13 kg | Moyenne régionale | (1966) | (Tyc et Coll) |
| Belgique: | 93 kg | | (1964) | (OCDE) |

Cette notion de productivité "viande" par tête entretenue est utile à connaître, non pour sa valeur absolue, certainement très approximative, mais par rapport aux valeurs que l'on peut déterminer de façon identique dans les pays voisins. Celle obtenue en Haute Volta est particulièrement faible.

Incidence de l'impôt "Bovin"

44. Tous les bovins de deux ans ou plus (les petits ruminants ne sont pas imposés) sont frappés en principe d'un impôt annuel de 200 FCFA par tête (150 FCFA en pays Lobi). En réalité les recouvrements sont toujours très inférieurs au montant des émissions, comme le témoignent les estimations:

| | |
|---|---|
| Montant des émissions: | 112 millions de FCFA |
| Montant des recouvrements: | 80 millions de FCFA (400.000 têtes à 200 FCFA) |
| Incidence pour 2.500.000 têtes | 32 FCFA/tête |
| Impôt réel | 200 FCFA/tête |
| sauf en pays Lobi | 150 FCFA/tête (Gaoua-Diébougou) |

45. Un bovin imposable sur cinq paie l'impôt. Si l'on prend le chiffre de 12 kg de production de viande par tête entretenue, estimée au prix de 80 FCFA le kilo net par producteur, on obtient un revenu brut par tête de 960 FCFA. L'incidence de l'impôt est donc de 3,34 pour cent du revenu brut. Les éleveurs seraient beaucoup moins réticents pour payer une taxe de service de 70 FCFA par tête, s'ils avaient le sentiment que cet argent leur procurer des services dont ils tireront des profits directs et personnels.

46. L'impôt national ou celui des collectivités devrait être perçu sur les produits commercialisés et non sur l'animal, instrument de production. Mais l'idée bien que séduisante et simple d'apparence se heurte dans son application à des difficultés considérables.

Conclusions

47. Le potentiel zootechnique de la Haute Volta s'amenuise régulièrement en valeur relative par rapport à la demande intérieure et extérieure. Il ne doit donc pas faire illusion. Le manque de soins et l'inadaptation des méthodes traditionnelles d'exploitation n'expliquent pas entièrement cet état de choses. La situation pourrait s'aggraver en raison de la compétition accrue entre l'homme et l'animal, l'un et l'autre étant finalement perdants. Or, plus l'on attendra, plus les dépenses de redressement, puis les investissements et enfin les charges courantes seront élevés. Il est peu probable que les pasteurs, résignés déjà à perdre leur place 1/ dans une société indifférente à leurs problèmes, apportent eux-mêmes une solution dramatique à cet état de choses.

## C. Production et commerce des cuirs et peaux 2/

Situation actuelle

48. Fin 1967, le Centre de Tannage de Ouagadougou, ouvert en avril 1964, avait accumulé plus de 40 millions de FCFA de déficit. Un stock de 70.000 peaux de chèvres pratiquement invendables en l'état, des colorants, des matières tannantes végétales (gonakié) non utilisées venaient alourdir ce bilan. Enfin, 50 ouvriers et cadres dont une quinzaine d'apprentis permanents (cordonniers, maroquiniers, selliers), quasi fonctionnaires, posaient un problème social évident. Après trois missions d'experts

---

1/ Barral, H; Les populations d'éleveurs et les problèmes pastoraux dans le Nord-Est de la Haute Volta (Cercle de Dori - Subdivision de l'Oudalan), 1963-1964 - Cah. ORSTOM série Sciences humaines, vol. IV. no. 1, 1967, notamment page 28, par. 2 et conclusion.

2/ Cf. Annexe 3 et Chap. II, alinéa I.

un plan de redressement était adopté par le Gouvernement. Les artisans, regroupés en coopérative indépendante étaient séparés de l'atelier de tannage proprement dit, le personnel effectif était ramené à 25 ouvriers. Les deux assistants techniques français, directeur et chef de fabrication étaient remplacés.

49. Enfin, la collecte, point faible du marché local avec le conditionnement, était assurée par la création d'une société d'économie mixte, la Société Voltaïque des Cuirs et Peaux (SVCP), dans laquelle le commerce privé entrait pour 51 pour cent, l'Etat pour 47 pour cent, le centre de tannage et la Banque de Développement respectivement pour 1 pour cent. Ses activités ont débuté le 1er septembre 1968.

50. L'objet de la SVCP est défini par l'article 3 de ses statuts. Il concerne:

(i) la collecte auprès des producteurs, l'achat, la distribution, la vente et l'exportation des cuirs et peaux à tous les stades de traitement, soit pour son propre compte, soit pour celui de tiers à la commission ou autrement;

(ii) la création et l'exploitation d'entrepôts et magasins de vente et d'installations de toutes sortes intéressant le traitement des cuirs et peaux bruts;

(iii) l'exécution des opérations de conditionnement, de transport et de courtage, sous quelque forme que ce soit, nécessaires au déroulement de son activité commerciale;

(iv) la participation à tous les marchés publics ou privés, par voie d'adjudication ou autres;

(v) toutes participations à des Sociétés ou Associations ayant l'un ou l'autre des objets ci-dessus et généralement toutes opérations commerciales, financières et immobilières s'y rattachant directement ou indirectement.

En 1969, le bénéfice après paiement de l'impôt et après amortissement ressort à 10 pour cent du chiffre d'affaire, proche de 80 millions de FCFA.

51. Le Centre de Tannage (CTMC) connaît encore une situation difficile mais n'est plus en déficit. Fin 1969, son bénéfice ressortait à 1,0 million pour l'exercice, avec un chiffre d'affaires de 15 millions de FCFA, amortissements exclus. L'Etat a réglé pour 16 millions de créances extérieures et renoncé à récupérer un emprunt de 14 millions, du moins dans l'immédiat. Une partie du stock de peaux de chèvres et tous les cuirs ont été écoulés après transformation en objets d'art, tapis, revêtements, ouvrages et articles divers à base de pyrogravure d'inspiration locale sur façon daim ou velours. Mais

l'activité essentielle devient le travail à façon des peaux de chèvres collectées par la SVCP. Normalement, celle-ci doit tenir mensuellement à la disposition du Centre 8.000 peaux brutes qui lui sont restituées à l'état de chrome humide (Wet blue). Des flancs de cuirs de bovins ont également été tannés. La section des fabrications artisanales doit être maintenue. Il faut souligner que l'apport de ces 90.000 peaux annuelles 1/ reste encore insuffisant pour faire marcher correctement cette affaire. Il prive en outre la SVCP de certains marchés plus rémunérateurs en brut qu'en tanné.

52. Accroissement de la collecte et meilleur conditionnement sont donc les deux thèmes d'activité des années à venir pour assurer la viabilité des deux affaires. En particulier pour pratiquer des amortissements corrects et pour assurer son équilibre financier le CTMC ne peut traiter annuellement moins de 150.000 petites peaux avec deux assistants techniques payés intégralement par la France. Ce chiffre devra passer à 200.000 lorsque ce personnel sera entièrement à la charge de la Haute Volta, ce qui impliquera une collecte nationale de 500.000 peaux avec les exportations en brut de la SVCP, que l'on peut estimer à 300.000 vers 1975. Faute de cadres en formation, la voltaïsation du personnel supérieur du Centre n'est pas envisageable avant 1973/74 dans la meilleure des hypothèses.

## La production en 1969

### Les ressources 2/

53. Les tableaux 16 et 17 donnent des renseignements sur le nombre de dépouilles disponibles (théoriquement égales en nombre aux abattages estimés) et de produits conditionnés et collectés. Le conditionnement se réfère à la préparation donnée aux dépouilles immédiatement après l'abattage en vue de leur conservation.

Tableau 16: ABATTAGES ESTIMES ET CONTROLES EN 1968

(Nombre de dépouilles disponibles - chiffres arrondis)

| Abattages | Bovins | Ovins | Caprins |
|---|---|---|---|
| Estimés | 200.000 | 300.000 | 650.00 |
| dont contrôlés (nombre) | 85.000 | 35.000 | 130.000 |
| Pourcentage (arrondi) | 42,5 | 11,5 | 13,0 |

1/ qui s'est élevé seulement à 57.791 peaux en 1969, à 4.300 en 1968.

2/ Voir également Annexes 1 et 3.

Tableau 17: PRODUITS CONDITIONNES ET PRODUITS COLLECTES PAR LA SVCP ET LES COMMERÇANTS HAOUSSAH EN 1968

| Produits | Bovins | Ovins | Caprins |
|---|---|---|---|
| Conditionnés (nombre) | 75.000 | 30.000 | 100.000 |
| Pourcentage du montant disponible | 35 | 10 | 15,5 |
| Collectés (nombre) | 130.000 | 100.000 | 350.000 |
| Pourcentage du montant disponible | 65 | 33 | 53 |
| dont SVCP | 69.510 | 53.636 | 201.996 |
| Pourcentage | 54 | 53 | 57 |

Le gros handicap reste évidemment le conditionnement dans le secteur des petites peaux. Celui-ci se situe entre 10 et 15 pour cent selon le produit alors que leur valeur marchande est proportionnellement plus élevée que celle des cuirs, en récession sur le marché mondial. Or, une bonne préparation augmente le prix d'achat de 50 à 100 pour cent selon la qualité intrinsèque de la peau.

54. Nous indiquerons ci-dessous de façon schématique, les caractéristiques de la production brute et sa valeur 1969. Les prix sont donnés pour une marchandise rendue magasin Bobo-Dioulasso, ou Ouagadougou.

a) Bovins

| | |
|---|---|
| Nombre de dépouilles disponibles ..... | 200.000 |
| Poids unitaire moyen en kg ..... | 4,8 |
| Prix au kg/sec (FCFA) ..... | 80 |
| Poids en tonnes ..... | 960 |
| Valeur globale en millions de FCFA (arrondis) .. | 77 |
| Surface utile en pieds carrés ..... | 25 à 28 |
| Classement par choix ..... | 30/30/20/10/10 |

b) Ovins

| | |
|---|---|
| Nombre de dépouilles disponibles ..... | 300.000 |
| Poids unitaire moyen en kg ..... | 0,6 |
| Prix au kg/sec (FCFA) ..... | 170 |
| Poids en tonnes ..... | 180 |
| Valeur globale en millions de FCFA (Arrondis) | 31 |
| Surface utile en pieds carrés ..... | 5 à 7 |
| Classement par choix ..... | 20/30/30/20 |

c) Caprins

| | |
|---|---|
| Nombre de dépouilles disponibles ..... | 650.000 |
| Poids unitaire moyen en kg ..... | 0,43 |
| Prix au kg/sec (FCFA) ..... | 240/235 |
| Poids en tonnes ..... | 280 |
| Valeur globale en millions de FCFA (arrondis) | 66 |
| Surface utile en pieds carrés ..... | 4 à 5 |
| Classement par choix ..... | 20/30/30/20 |

d) Récapitulation

| | |
|---|---|
| Poids total disponibles en tonnes ..... | 1.420 |
| Valeur producteur en millions de FCFA ..... | 174 |

Les emplois - valeur finale de la production 1/

55. On peut classer les utilisateurs en trois catégories:

(i) Consommation intérieure avec l'artisanat local, l'auto-consommation familiale et quelques ventes directes du Centre de Tannage.

(ii) Exportateurs en brut:

vers l'Europe pour la SVCP;

vers le Niger et le Ghana, en trafic frontalier souvent frauduleux, auquel se livrent quelques commerçants Haoussa.

(iii) Exportation en tanné et ouvragé: Elle est le fait de la SVCP pour la partie traitée en chrome humide (peaux de chèvres) et du CTMC pour quelques articles finis d'inspiration africaine vendus aux touristes et quelques cuirs tannés et exportés au Togo pour la Société Bata.

Enfin, il ne faut pas oublier les pertes diverses, par prédateurs, défaut de conditionnement, abandon pur et simple ou même consommation humaine de la peau dans certaines régions. Sauf pour (iii) et une partie de (ii) il

1/ Cf. Annexe 3.

est difficile d'affecter une valeur satisfaisante à chacun de ces emplois, d'ailleurs très variables avec le produit concerné. Des peaux de mouton, notamment celles qui proviennent des abattages rituels (baptêmes, mariages, Tabaski) font l'objet d'une autoconsommation importante.

56. Il existe en outre des transferts et des phénomènes spéculatifs notamment par stockage dus à la conjoncture mondiale, particulière à ce négoce. Celui-ci reste fortement influencé par la mode pour les dépouilles de petits ruminants et par la dépression du marché mondial des cuirs de bovins lourds depuis la quasi disparition des chaussures de fatigue, du semelage en cuir, de la bourrellerie, des équipements militaires utilisant cette matière, alors que la tendance générale est à l'accroissement de la consommation de viande de boeuf donc des disponibilités.

57. Pour 1969 nous indiquons comme vraisemblables les ordres de grandeurs suivants (Tableau 18).

Tableau 18: EMPLOIS DE LA PRODUCTION DE CUIRS ET PEAUX - 1969

a) Ventilation en nombre de dépouilles

| Produits exprimés en nombre | Cuirs | Moutons | Chèvres |
|---|---|---|---|
| 1. Consommation intérieure | 50.000 | 175.000 | 250.000 |
| 2. Export brut | 125.000 | 100.000 | 250.000 |
| 3. Export tanné | 5.000 | - | 100.000 |
| 4. Pertes ou autres emplois | 20.000 | 25.000 | 50.000 |
| 5. Total | 200.000 | 300.000 | 650.000 |

b) Valeur finale approchée en millions de FCFA

| | Bovins | Ovins | Caprins |
|---|---|---|---|
| Valeur 1 | 15 | 20 | 30 |
| Valeur 2 + 3 | 70 + 5 | 15 | 40 + 20 |
| Total | 90 | 35 | 90 |
| Total 1 + 2 + 3 | 215 millions de FCFA a/ | | |

a/ dont 80 millions de chiffres d'affaires de la SVCP en 1969.

Nous n'avons aucune précision sur le volume exact des affaires traitées en 1969 pour les peaux de crocodiles.

Avenir de la SVCP et du CTMC

58. La SVCP, qui a traité 450 tonnes en 1969, soit 32 pour cent de la production et 53 pour cent de la collecte, valeur en stock inclue, pense atteindre, pour l'exercice 1970, les résultats suivants, en progression globale de 20 pour cent par rapport à l'année précédente:

| | | |
|---|---|---|
| Nombre de cuirs de bovins: | 85.000 - 405 tonnes) | |
| Nombre de peaux d'ovins: | 65.000 - 40 tonnes) | Total: 540 t |
| Nombre de peaux de caprins: | 225.000 - 95 tonnes) | |

Le Gouvernement doit soutenir son action dans le domaine de la collecte qui s'effectue au grand jour et sans fraude possible.

59. Les statuts de la SVCP lui permettent aussi de jouer un rôle dans le conditionnement au moment de l'abattage. Mais celui-ci doit être le résultat d'une délégation partielle et temporaire des responsabilités de l'Etat qui reste maître d'oeuvre dans ce secteur. En tout état de cause, il devrait rembourser à la SVCP ses frais d'intervention (personnel, transport, ingrédients). Cette situation fera place rapidement à une intervention directe indépendante de toute considération commerciale.

60. Quant au Centre de Tannage, la faiblesse de ses moyens lui interdit d'autres formes d'activité que celles qui lui sont actuellement assignées: le travail à façon et l'artisanat du cuir. Deux cent mille peaux tannées annuellement et ce n'est pas encore le cas, ne constituent pas un marché intéressant pour l'extérieur en raison de la diversité des origines, des poids, des qualités, des surfaces. Force est donc de regrouper cette production au sein d'une entreprise plus vaste qui dispose d'un champ d'action plus étendu pour la constitution et le placement de lots dont l'importance est fonction de la demande internationale. Il faut éviter le retour au "bricolage" dont les conséquences funestes ont été évoquées au début de ce chapitre.

Les perspectives du secteur - Les moyens nationaux à mettre en oeuvre

61. Comme on peut en juger, les résultats sont encourageants et les efforts pour améliorer cette production et accroître sa valeur finale doivent être poursuivis. Ils porteront essentiellement:

(i) sur la mise en place d'une section du conditionnement dont l'Etat doit assurer lui-même le bon fonctionnement. L'intervention se situera dès l'origine, c'est-à-dire au moment de l'abattage, dans les établissements publics et sur les marchés officiels.

(ii) Sur l'amélioration des structures de collecte. La création de la SVCP répond à ce dernier objectif alors que le conditionnement qui relève du Service de l'Elevage est à reprendre entièrement. Certes, le Directeur de la SVCP fait de son mieux pour inciter les bouchers à traiter en brousse leur production dans des installations de fortune (cadres, fils de fer, paillottes), mais rien ne peut remplacer le moniteur préparant chaque dépouille dans un séchoir bien entretenu et surveillant le travail des bouchers et celui des aides dont ils sont légalement responsables. Une réglementation, aussi parfaite soit-elle, reste dépourvue d'efficacité si les structures d'application font défaut à la base, ce qui est le cas en Haute Volta.

62. Avant d'envisager un programme d'investissements, il est urgent de mettre en place une section de conditionnement. Dotée d'un budget spécialisé et approprié, alimentée par une taxe de conditionnement perçue sur les produits exportés, elle comprendra: (i) des techniciens qualifiés, au nombre d'une vingtaine pour assurer dans un premier temps la surveillance de 35 à 40 marchés; (ii) des produits et du matériel de traitement (couteaux, cordes, mesures, colorants, estampilles, arséniate); (iii) des moyens de transports pour le personnel (montures, bicyclettes, mobylettes), une camionnette de tournée pour réapprovisionner les centres principaux et contrôler les agents. Ce département sera placé sous la responsabilité du service des industries animales.

63. La mise en place des moniteurs s'accompagnera d'un inventaire détaillé de l'infrastructure existante avec mention de son état. Il existe en effet vingt abattoirs-séchoirs de brousse, réalisés voici dix ans et plus sur crédits FAC et FIDES et qui sont actuellement plus ou moins abandonnés (Annexe 3).

64. Une liste d'équipements nouveaux ou de réaménagements partiels, établie en fonction de l'importance des marchés coutumiers, permettra au planificateur d'établir un programme d'investissements étalés sur deux ans. Le personnel, chargé du contrôle et du conditionnement sous l'autorité des chefs de secteurs, travaillera au début avec les moyens les plus simples (séchoir sous paillotte, arsenicage en tonneau). L'équipement de quinze centres en abattoirs, séchoirs, puits et magasins de collecte est à l'étude.

65. Dans le cadre de ces recommandations, il faut souligner: 1/

(i) l'importance d'une justification économique de chaque emplacement appuyé par une analyse prolongée de l'activité du marché et des abattages locaux;

(ii) la nécessité d'un contrôle effectif et sérieux par un personnel qualifié, doté de moyens suffisants.

---

1/ Voir aussi page 124.

## D. Situation sanitaire

66. La situation géographique de la Haute Volta ne la met à l'abri d'aucune maladie particulière. Soit en raison des troupeaux en transit, soit en raison des conditions climatologiques ou même du fait de l'intervention de l'homme, on rencontre sur le cheptel une gamme variée d'affections microbiennes, parasitaires, ou autres, qui prennent souvent une allure épizootique. On verra plus loin que les moyens financiers et matériels ne permettent pas au service concerné d'en venir à bout, ni même d'assurer un taux de couverture prophylactique suffisant pour parer à tout danger d'extension. Les tableaux résumant l'évolution sanitaire au cours des cinq dernières années sont reproduits à l'Annexe 4. Dans les lignes qui suivent nous passerons en revue quelques-unes des principales affections qui limitent sérieusement le potentiel économique de l'élevage.

### La peste bovine

67. La peste avait disparu officiellement depuis 1966 après trois années de campagne conjointe au cours desquelles 80 à 85 pour cent du cheptel ont été vaccinés. Mais la menace persiste de façon très sérieuse; 50 à 60 pour cent des jeunes ne sont plus immunisés depuis trois ans parce que les mesures conservatoires prévues après l'intervention de masse ne sont pas appliquées intégralement faute de crédits. Deux alertes ont été détectées en 1968 et 1969 à la frontière du Mali, le long du Beli. Elles sont suffisamment éloquentes pour que les pouvoirs publics se montrent plus inquiets pour l'avenir de leur cheptel qu'ils ne semblent l'être actuellement, malgré les avertissements de leurs techniciens.

68. Le premier foyer était indiscutablement de la peste (1968). Le second reste douteux, en bonne rigueur scientifique, le laboratoire n'ayant pu se prononcer en raison de la qualité défectueuse du prélèvement à l'arrivée. Les animaux rencontrés, maliens ou voltaïques, ont été soit abattus (contaminés) soit vaccinés sur une profondeur d'environ dix km en débordant largement autour de deux foyers, à l'intérieur du territoire voltaïque. Deux équipes nationales et une équipe malienne venue en renfort ont uni leurs efforts. Le nombre des morts avant déclaration n'est pas connu. Vingt-trois animaux ont été abattus en 1968, un en 1969. Les deux cas ont été signalés en février, à un an d'intervalle.

69. Les animaux atteints n'avaient jamais été traités auparavant, ce qui prouve a contrario l'efficacité de la méthode et du vaccin. De novembre 1967 à avril 1968, 376.891 inoculations ont été pratiquées mais seulement 41.500 de mai 1968 à avril 1969. Sur les foyers mentionnés ci-dessus, 5.000 inoculations en 1968 et 1.000 en 1969 ont été effectuées, y compris les animaux en transit.

70. Le danger est donc considérable si l'on néglige l'immunisation annuelle systématique des jeunes âgés de 6 mois à 3 ans. On estime que leur nombre représente 33 pour cent de l'effectif (2.500.000 têtes), soit 800.000 têtes en 1970. Le coût annuel de cette immunisation peut être évalué à 40 millions de FCFA sur la base de 50 FCFA la dose inoculée, mais plus l'on attendra, plus le taux de protection diminuera du fait de la disparition des classes d'adultes vaccinés de 1964 à 1967. Vers 1977/78 c'est l'ensemble du cheptel qui devrait être revacciné pour un montant bien supérieur, de l'ordre de 200 millions, fonctionnement et équipement compris.

71. La charge des mesures conservatoires n'en sera pas diminuée pour autant, à moins que d'ici là, on ait acquis l'assurance que la peste a définitivement disparu du continent africain, ce qui paraît bien improbable. 1/

La péripneumonie bovine

72. L'évolution de la maladie est indiquée dans le tableau 19.

Tableau 19: FOYERS DECLARES DEPUIS 1963

| Année | Nombre de foyers | Animaux malades | Animaux morts |
|---|---|---|---|
| 1963 | 54 | 1.482 | 559 |
| 1964 | 64 | 3.148 | 1.462 |
| 1965 | 35 | 1.246 | 890 |
| 1966 | 54 | 2.314 | 1.471 |
| 1967 | 45 | 630 | 240 |
| 1968 | 94 | 1.972 | 803 |
| 1969 | 73 | 1.122 | 565 |

En 1963 seules trois circonscriptions situées à l'Ouest et au Nord-Ouest, frontalières avec la République du Mali, étaient atteintes. En 1969, aucune n'a été épargnée. Début 1970 il n'existe plus de zone pouvant être considérée comme indemne sur toute l'étendue du territoire (cartes 1 et 2) où l'on peut admettre l'existence d'une centaine de foyers fluctuants

1/ L'explosion de rage selvatique à la frontière Franco-Allemande est un exemple à méditer. La maladie n'a jamais disparu du continent européen.

# REPUBLIQUE DE LA HAUTE VOLTA

# ROUTES DU BETAIL (1966)

## BOVINS (B) ET OVINS ET CAPRINS (OC)

(1) PUYTENGA — POINTS D'ENTREE

PRINCIPAUX MARCHES DU BETAIL

1 — POINTS DE SORTIE

| | |
|---|---|
| B | 50.000 |
| OC | 100.000 |

MARKOYE

ARIBINDA

DORI

NIGER

| | |
|---|---|
| B | 15.000 |
| OC | 20.000 |

BOUGE

YOUBA

SEBBA

OUAHIGOUYA

KAYA

| | |
|---|---|
| B | 5.000 |
| OC | 30.000 |

BARANI

MALI

| | |
|---|---|
| B | 60.000 |
| OC | 100.000 |

DEDOUGOU

KOUDOUGOU

OUAGADOUGOU

PUYTENGA

FADA-N'GOURMA

Red Volta

White Volta

Black Volta

BOBO-DIOULASSO

BANFORA

| | |
|---|---|
| B | 120.000 |
| OC | 100.000 |

GHANA

TOGO

DAHOMEY

| | |
|---|---|
| B | 10.000 |
| OC | 25.000 |

| | |
|---|---|
| OC | 275.000 |
| B | 120.000 |

COTE D'IVOIRE

**ESTIMATIONS**

| | | |
|---|---|---|
| IMPORTATIONS | B | 130.000 |
| | OC | 250.000 |
| EXPORTATIONS | B | 250.000 |
| | OC | 500.000 |
| EXPORTATIONS NETTES | B | 120.000 |
| | OC | 250.000 |

0 50 100 150 KILOMETERS

N

LIMITES DU PAYS

LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS DE L'ELEVAGE

CHEF LIEU DES CIRCONSCRIPTIONS DE L'ELEVAGE

ROUTES INTERNATIONALES

ROUTES NATIONALES (TRAFIC SAISONNIER)

CHEMIN DE FER

JUILLET 1970

BIRD 3057

REPUBLIQUE DE LA HAUTE VOLTA

# INCIDENCE DE PLEUROPNEUMONIE BOVINE

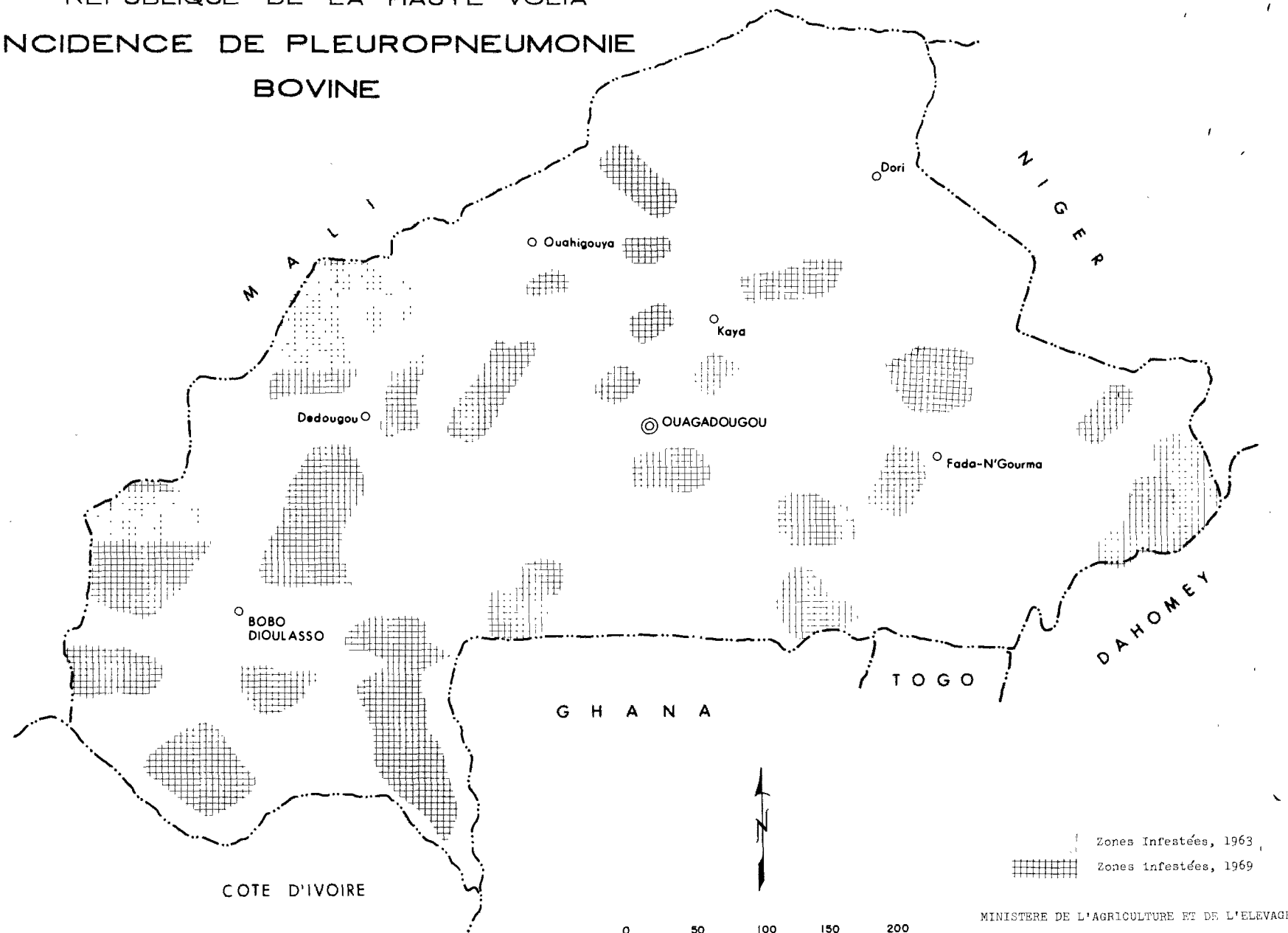


MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
DIRECTION DE L'ELEVAGE ET SERVICE DE L'INDUSTRIE ANIMALE

JUILLET 1970

BIRD 3058

permanents. Cette progression rapide est due:

(i) Au manque de moyens techniques et financiers pour assurer une prophylaxie rationnelle qui doit nécessairement comporter l'abattage systématique de tous les animaux malades et une quarantaine sévère de dépistage sur des routes empruntées obligatoirement par le bétail.

(ii) Au nombre croissant des porteurs de germes qui transitent par la Haute Volta à destination des pays côtiers. La preuve en est que tous les grands axes du commerce du bétail, qui traversent le pays du Nord au Sud sont fortement contaminés. Les animaux d'exportation du Mali et du Niger, parcourent en descendant vers la Côte d'Ivoire ou le Ghana, entre 500 et 1.000 km à pied à travers le territoire national

(iii) A des vaccinations inefficaces sur des porteurs sains ou des malades non détectés et à l'emploi de la chimiothérapie lorsque ces mesures ne sont pas accompagnées d'une quarantaine effective et d'un abattage systématique ("stamping out").

Les vaccinations

73. Compte tenu de l'origine extérieure de la contamination et du caractère particulièrement lent et insidieux de la contagion, aucune vaccination systématique n'est entreprise. Le Service de l'Elevage n'intervient que lorsqu'un foyer est déclaré. Les vaccinations se limitent à un périmètre très étroit. Le tableau suivant donne une idée du rapport entre la croissance du cheptel bovin et les interventions vaccinales réalisées de janvier 1963 à fin 1969. En moyenne 0,6 pour cent du cheptel est donc vacciné, chiffre dérisoire et sans portée pratique puisque la maladie ne fait que s'étendre depuis 6 ans.

| Année | Cheptel présumé | Immunisations | Pourcentage |
|---|---|---|---|
| 1963 | 2.000.000 | 147.436 | 0,73 |
| 1964 | 2.080.000 | 120.896 | 0,58 |
| 1965 | 2.300.000 | 124.092 | 0,58 |
| 1966 | 2.340.000 | 75.426 | 0,33 |
| 1967 | 2.400.000 | 156.705 | 0,65 |
| 1968 | 2.425.000 | 127.079 | 0,54 |
| 1969 | 2.450.000 | 179.840 | 0,73 |

Les vaccins utilisés

74. Avant février 1969 le service faisait appel au Laboratoire de Dakar pour la fourniture de deux sortes de vaccin de culture en bouillon. L'un provenait de la souche DK1 (Pérized), réservée aux zébus, l'autre de la souche T3, plus atténuée que la précédente, réservée aux taurins (Péritor). Ces deux souches se conservent difficilement et peu de temps et si l'immunité conférée est satisfaisante, elle est de l'ordre de six mois, donc de faible durée, ce qui constitue un obstacle à une action de masse. A partir de mars 1969, ces deux vaccins ont été remplacés par un produit lyophilisé préparé à partir de la souche T1 dont la valeur d'immunisation reste élevée pendant un an sous réserve d'une conservation permanente sous froid. La durée de protection dépasse sûrement huit mois, sans qu'il soit encore démontré qu'elle atteigne un an.

75. Il y a lieu de noter cependant que les tests d'efficacité reproduisent les conditions de transmission naturelle par cohabitation des sujets d'expérience, des témoins et des malades et permettent ainsi d'avoir une opinion significative sur la valeur de cette souche. Son innocuité paraît satisfaisante bien que plus virulente que la souche KH 3J, inoffensive, mais dont le pouvoir immunogène reste limité. La souche australienne V5 considérée comme trop virulente pour le bétail africain, n'est pas utilisable massivement.

76. Huddart (FAO), après avoir constaté l'efficacité du vaccin T1 en Afrique de l'Est, pense que si tout le bétail d'une zone infectée est vacciné deux fois la première année et une fois pendant les deux années suivantes, la maladie devrait disparaître. A Dakar, les résultats des épreuves de Doutre et Chambon seront bientôt connus et premettront de porter un jugement de valeur sur la durée de l'immunité conférée par la souche T1 en Afrique de l'Ouest.

77. Enfin, à Fort-Lamy, l'association vaccinale antipestique et antipéripneumonique semble donner des résultats encourageants dans son principe bien que l'emploi de la souche KH 3J lui retire beaucoup d'intérêt économique étant donné la faiblesse de l'immunité conférée par cette souche (durée et virulence).

78. Les conclusions que l'on peut tirer de ce bref exposé sont les suivantes:

(i) Dans un foyer localisé, on peut intervenir massivement à l'aide d'une souche lyophilisée, type KH 3J, sans craindre ni réaction ni hostilité des propriétaires. L'immunité étant de courte durée, l'intervention doit être renouvelée tous les six mois et accompagnée de mesures sévères de discrimination des malades et des animaux sains, ainsi que d'un isolement total, commercial et sanitaire de la zone. Ces mesures restreignent considérablement l'intérêt

prophylactique d'une campagne généralisée, mais elles sont d'une rentabilité économique indirecte certaine en protégeant de l'affection le cheptel indemne.

(ii) Dans une situation de dissémination générale de l'affection telle que celle qui prévaut actuellement en Afrique Occidentale et Centrale seule l'association de quatre séries de mesures peut conduire à un résultat. Ce sont par ordre d'importance:

(a) le contrôle des mouvements commerciaux ou autres sur les axes imposés;

(b) le dépistage des malades et des porteurs de germe - isolement;

(c) l'abattage des réagissants suivant résultats obtenus en (b);

(d) la vaccination des animaux sains.

79. Si (ii) (a), (b) et (c) peuvent être mis en pratique dès maintenant et partout, en tant que mesures préliminaires mais indispensables, (ii) (d) conduit encore à des réserves à la fois d'ordre scientifique et financier qui ont jusqu'ici incité à différer son emploi systématique à l'échelle de ce continent.

80. Il faut attendre une année pour connaître la durée de l'immunité expérimentale conférée par la souche T1, sa valeur et son innocuité surtout chez les taurins. On devrait être fixé fin 1970 sur ces points. Ces progrès seront ensuite confirmés sur le terrain par une campagne-pilote conduite pendant trois ans, sur des animaux sensibles. Celle envisagée par le FAC au Togo dans la région Nord-Savane portera sur 160.000 têtes et débutera en 1971. La Haute Volta pourrait d'ailleurs bénéficier d'une intervention analogue, en cas de refus du Togo de se plier aux exigences scientifiques de ces essais.

81. Ainsi, nulle part avant 1974 aucune action d'envergure contre la péripneumonie ne peut-elle être encore conseillée aux plans économique et financier, particulièrement si les routes d'évacuation, le contrôle et le dépistage des foyers ne deviennent pas une réalité permanente. Ces moyens doivent donc être mis partout en place rapidement. Les conditions techniques, financières et économiques d'une campagne sont évoquées dans la deuxième partie du rapport.

82. Cela ne contredit nullement la nécessité des actions localisées partout où la maladie est installée. Quant aux mesures préparatoires prévues en (ii) (a), (ii) (b) et (ii) (c), elles sont destinées à devenir permanentes dans une conception moderne de la prophylaxie des maladies contagieuses.

Autres affections microbiennes

83. Une action limitée doit être pratiquée sur les foyers de charbons qui réapparaissent périodiquement autour des mares et des champs "maudits", notamment après les années de grande sécheresse (1967/68). La pasteurellose exige également une attention constante -- 500 morts ont été déclarées en 1968. Cette situation est commune à tous les pays africains et le Service de l'Elevage est parfaitement à même de tenir ces maladies en respect si on lui en donne les moyens. La tuberculose et la brucellose, humaines et animales, sont endémiques mais leur cas particulier exigerait un développement qui n'a pas sa place dans ce rapport. La streptothricose, les rickettsioses, relèvent de la lutte contre leurs vecteurs et s'inscrivent dans le cadre de campagnes de déparasitage externe.

Les trypanosomoses

84. On note peu de foyers déclarés, 15 à 20, annuellement. Ce nombre ne rend pas compte de l'évolution de la maladie. Celle-ci est rencontrée sur tout le territoire et sur toutes les espèces sensibles, y compris la région de Dori. Seuls, dans la frange sahélienne, les bovins sont épargnés parce qu'ils transhument au Mali. Ailleurs elle est due aux déplacements des troupeaux soit ou Nord-est le long de la Sirba vers le Niger, soit au Sud vers l'axe Bobo-Dioulasso-Ouagadougou-Fada N'Gourma-frontière Niger.

85. Le problème de la trypanosomose est d'ordre socio-économique. On doit féliciter le service d'avoir mis un terme à l'emploi anarchique des trypanocides pour éviter de créer des souches trypanorésistantes, mais les éleveurs réclament l'antrycide ou la "poudre" qu'ils se procurent maintenant au Ghana, au Togo, au Mali. Ils demandent ensuite l'injection (contre paiement) à des vaccinateurs de la campagne antipestique qui ont conservé, ou plus exactement dérobé leur matériel de travail et trouvent là une source de revenus faciles.

86. De juin 1968 à mars 1969 aucun trypanocide n'a été officiellement délivré, et il n'y a cependant pas eu de recrudescence des foyers déclarés. La solution réside certainement, non dans la lutte à grande échelle souvent inefficace contre l'agent infestant, mais contre le vecteur. Cependant, le fait que celui-ci existe dans les territoires limitrophes, aurait pour effet de créer une réinfestation inéluctable si une campagne antiglossinaire n'était pas entreprise simultanément dans ces pays. On doit ajouter que, tout comme pour l'onchocercose, de telles opérations ne sont pas aisément réalisables sur le plan technique, que l'évaluation prévisionnelle de leur coût est très malaisée et que partant, leurs effets économiques sont encore plus difficiles à chiffrer, même s'il n'est pas

douteux que dans leur principe comme dans leurs résultats, elles auront un effet bénéfique. Il faudrait les exécuter sur subvention extérieure et non sur emprunt pour être certain de ne pas engager l'Etat dans une opération par laquelle il ne pourrait, à moyen terme, réaliser des profits suffisamment élevés pour en rembourser le montant.

Les tiques et les parasites externes

87. Il n'existe pas de bains détiqueurs en Haute Volta et dans les zones où la pluviométrie dépasse 1.000 mm il semble qu'il y ait là une lacune à combler. Mais le fonctionnement d'un bain pose des problèmes de gestion et d'entretien. Le choix du site est important dans la mesure où il conditionne la fréquentation donc la rentabilité de l'équipement. Une étude épidémiologique de la pathologie régionale devrait permettre de déterminer les zones les plus affectées et celles dont la densité en cheptel est la plus élevée. Quelques bains témoins devraient être installés afin de tester les réactions des éleveurs et de déterminer les coûts de fonctionnement avant de passer à un programme plus vaste.

Le parasitisme interne

88. Il intéresse de plus en plus le vétérinaire et l'agronome dans le cadre des actions collectives au niveau des ORD. Ses effets, en particulier la mortalité des jeunes sont connus. Malheureusement, le déparasitage coûte cher et n'est réellement efficace que si l'on agit simultanément sur les réservoirs naturels. L'action principale la plus payante est donc certainement celle qui consiste à éviter l'abreuvement dans les points d'eau polluée donc à proscrire en tant que moyen d'abreuvement, les mares surcreusées, les barrages et toutes les retenues d'eau permanentes qui perpétuent le cycle biologique du parasite et de ses vecteurs. Les puits, les forages sont les bases d'une politique qui ne concerne pas seulement l'abreuvement (problème moins aigu en Haute Volta qu'au Nord Mali et au Niger) mais aussi la lutte contre le parasitisme et la transmission de certaines maladies contagieuses.

## E. La recherche zootechnique appliquée

Situation des établissements de recherche

89. L'essentiel de cette section du rapport est inspiré du rapport de J. Mordant, expert de l'IEMVT chargé en 1967 d'analyser le potentiel zootechnique de la Haute Volta. 1/ Il faut d'abord rappeler les caractéristiques des espèces animales en Haute Volta.

---

1/ J. Mordant: Le Potentiel Zootechnique de la Haute Volta, Coopération, 1969.

Zébus

90. Quant aux zébus, il est difficile de faire concurrence au Mali et au Niger, mieux situés pour la production naturelle extensive et le ranching. Mais il existe des possibilités d'embouche ou de finissage pour des zébus importés. Actuellement, les zébus du Mali sont toujours en meilleur état que ceux de la Haute Volta.

Taurins

91. Les taurins appartiennent à la race courtes-cornes de l'Afrique occidentale, et sont appelés Méré en Haute Volta et Baoulé en Côte d'Ivoire. On ne possède que peu de renseignements sur cette race; il est nécessaire de l'étudier, car ce sont de très bons animaux de boucherie; la Haute Volta est très bien placée pour le faire, compte tenu de l'importance et de la concentration de ce cheptel.

Travail

92. Cette production animale a beaucoup moins d'avenir que la viande de boucherie. Il n'est pas recommandé de chercher à créer une race de travail, mais le travail animal doit être considéré comme une étape économique pouvant commencer à quatre ans, durer deux à trois ans et se terminer à sept ans par la finition et l'engraissement.

Petits ruminants

93. C'est un élevage très important, du point de vue économique, alimentaire et social. Il doit être développé et intensifié en même temps que l'agriculture fermière. Il peut être fait appel ici à des races améliorées, telle la chèvre de Maradi en raison de sa haute productivité et de la valeur de sa peau sur le marché mondial.

Porcs et volailles

94. Ce sont les éléments du petit élevage familial type. Leur production en grande quantité se pose essentiellement en termes économiques; tout développement de leur élevage dépend du marché aval (pouvoir d'achat et goût des clients) et marché amont (surplus agricoles découlant d'une intensification de l'agriculture).

95. Les stations de recherche actuelles incluent:

(i) Banankélédaga: On ne peut guère y pratiquer que le petit élevage et éventuellement y étudier l'embouche du type boeuf ou mouton de case en liaison avec les cultures maraîchères et les sous-produits agricoles.

(ii) Samandéni: Cette station a été créée pour étudier le comportement des bovins en milieu hostile. Elle n'a jamais reçu les moyens suffisants pour le faire et son troupeau a été dispersé. Compte tenu de l'état actuel des finances voltaïques, il n'y a pas grand intérêt à répandre des recherches qui ont un caractère fondamental et ne sont donc pas appelées à déboucher, à court terme, sur des projets concrets. Il vaut mieux fermer la station définitivement.

(iii) IRAT: Saria et Farako Bâ font du très bon travail du point de vue production fourragère et travail animal; il n'est pas besoin de faire double emploi avec elles, mais le Service de l'Elevage pourrait être associé plus étroitement aux protocoles. Les résultats d'expérimentation devraient être très largement diffusés dans les services agricoles, les services de l'élevage et les ORD.

(iv) Markoye: Cette station effectue le travail en zone sahélienne, c'est-à-dire sur les zébus. 1/

96. Comme Mordant, nous ne recommandons qu'une seule station de recherches nouvelle pour l'étude du potentiel des taurins à courtes cornes Mérés ou Baoulés et en annexe l'expérimentation des techniques d'embouche intensive. Mais cette activité, loin d'être accessoire s'inscrit selon nous comme un des protocoles de recherches les plus utiles en zone soudanienne. Elle déterminera les rations les plus économiques à partir des sous-produits disponibles dans la région Bobo-Dioulasso-Banfora et des cultures fourragères à haut rendement. En raison de leur poids final, ce sont les zébus qui seront concernés, avec une attention particulière au coût de leur protection sanitaire, notamment contre le parasitisme et la trypanosomose.

97. Mordant note également l'importance du milieu et du contexte sanitaire dans toute tentative d'amélioration zootechnique. L'élevage de type extensif ne peut être étendu par suite de la pénurie de points d'eau et de parcours à la fois disponibles et salubres. D'autre part, l'accroissement de la productivité par amélioration du couvert herbacé dans les zones à vocation pastorale est une opération à long terme dont les contraintes économiques sont évidentes. Or l'action zootechnique, également fort longue, se heurte à une amélioration indispensable du milieu.

98. Pour sortir de ce dilemme, la recherche appliquée doit en priorité s'orienter vers l'étude de la répartition spatiale la plus judicieuse des animaux déjà présents sur le sol national. Appuyée sur la carte agrostologique et la carte de la vocation pastorale des sols de part et d'autre du 13ème parallèle, elle déterminera les emplois les plus rentables des potentiels zootechnique et fourrager. Cette conception de

---

1/ Voir aussi paragraphe 99.

la recherche, appliquée aux objectifs immédiats du développement a rarement, sinon jamais, été proposée aux chercheurs et aux économistes. Nous pensons que cette attitude mérite quelque réflexion. Elle permettrait d'intéresser les financiers à des objectifs concernant directement un projet déterminé. Elle s'insère par ailleurs dans la ligne du développement d'une économie moderne du marché de la viande que la position géographique du pays justifie largement.

Le Centre d'Elevage et de Formation de l'Oudalan (Markoye)

99. Ce centre a été créé avec l'aide de l'USAID et a entraîné des dépenses de plus de 200 millions de FCFA, y inclus 180 millions de FCFA d'investissements, de 1964 jusqu'en juin 1970. Les dimensions restreintes des terres allouées à cette station (800 à 825 hectares clôturés auxquels on a l'intention d'ajouter encore 1.000 à 1.010 hectares de terres plus ou moins mauvaises au cours de 1970) ne justifie guère l'appelation "ranch" qu'on lui a donné. Il s'agit essentiellement d'un centre de démonstration (ou de vulgarisation) et de formation, qui doit:

(i) distribuer à titre onéreux des aliments concentrés et des pierres à lécher, ce qui a été commencé;

(ii) recevoir de jeunes éleveurs, ce qui reste à faire;

(iii) surveiller le placement de reproducteurs (bovins et caprins) et conseiller les éleveurs, opération commencée;

(iv) encadrer l'élevage traditionnel pour favoriser sa promotion, action également en cours dans le domaine de l'élevage caprin et bovin.

100. Vu sous cet angle, le rôle du Centre de Markoye est plus facile à justifier et mérite le soutien des pouvoirs publics et de l'assistance extérieure. Le vrai problème est celui de la portée réelle d'un projet coûteux, de l'aménagement de ses orientations et de son adaptation dans un domaine difficile, en particulier celui de l'encadrement pastoral. Privé de moyens de tous ordres, l'échec est d'ores et déjà admis. Intégré dans un pôle de développement plus vaste comme celui d'un ORD (Office ou Organisme Regional de Développement), le Centre aurait un rôle essentiel à jouer. Mais, faute d'entretien, il est à craindre que bien des équipements ne soient à renouveler entièrement. Le passif risque donc d'être très lourd si l'on attend trop longtemps.

101. Le cheptel compte fin 1969: 120 zébus, de lignées très hétérogènes, provenant d'un troupeau de 62 têtes importées de la station de Toukounous (Niger) et 110 chèvres rousses, également importées du Niger (Maradi), à partir d'un noyau initial de 56 reproducteurs. La surveillance sanitaire est excellente. L'état général des animaux est bon et il n'y a pas

de mortalité en fin de saison sèche, ce qui est normal en station où l'abreuvement et le pâturage sont quotidiennement disponibles.

102. Ces chiffres interdisent toute recherche scientifique appliquée ayant une portée réelle. On peut indiquer pour comparaison que la Station Azawack de Toukounous, au Niger, se trouve à l'étroit avec 4.475 ha, chiffre juste suffisant pour entretenir 550 têtes en 1969 et mener à bien tous les programmes de progeny-test. La Station Caprine de Maradi au Niger dépasse 3.000 ha, entretient 500 têtes et en distribue de 600 à 1.000 dans les villages. Elle est conçue pour un troupeau permanent de 1.500 têtes et 2.000 distributions/an.

103. Le Centre peut, par contre, devenir comme le suggère Mordant, une station de référence pour l'étude des pâturages sahéliens, de leur évolution, de leur amélioration. L'introduction de plantes telles que Sorghum almum et Phaseolus lathyroides a déjà donné de bons résultats. Il peut servir comme centre de vulgarisation animale et de distribution d'aliments concentrés et de pierres à lécher. Sans doute faut-il longtemps avant que les résultats d'une action de vulgarisation soient perceptibles.

104. Le Centre a déjà mis à la disposition des éleveurs de modestes quantités d'aliments concentrés, composés d'issues de riz, de tourteaux, de graines de coton, de poudre d'os, de petit mil broyé complet et de complément minéral. Les constituants sont mélangés et l'aliment préparé à la station. Le prix de cession (15 FCFA le kilo) est 15 pour cent inférieur au prix de revient, qui est de 17,50 à 18 FCFA, y inclus 9 FCFA de transport. A ce prix de revient il faut ajouter une marge brute de 20 pour cent comprenant la main-d'oeuvre, l'amortissement et un profit minimum, ce qui conduirait à un prix de 21,50 à 22 FCFA. Ce prix permettrait de créer un fonds de roulement et de maintenir un courant de l'ordre d'une centaine de tonnes par an et pourrait, à notre avis, être acceptable.

105. Des pierres à lécher sont données aux animaux de la station et vendues. Celles d'origine américaine sont excellentes. Leur prix de revient est de 2 dollars ($1 achat plus $1 transport), soit 500 FCFA le bloc de 10 livres (4,5 kg) avant la dévaluation (110 FCFA le kg). Les pierres d'origine française seraient moins recherchées et leur coût est un peu plus élevé (240 FCFA en blocs de 2 kg). Le prix de vente a permis ici la création d'un petit fonds de roulement pour la reconstitution du stock.

106. Le personnel d'abord exclusivement américain a varié avec l'arrivée d'homologues voltaïques. Fin 1969 il ne reste plus qu'un vulgarisateur, Monsieur Deffendol, qui quittera son poste en juin 1970. Un ingénieur voltaïque des travaux agricoles, spécialiste d'agrostologie, en poste depuis 1965, a demandé sa mise en disponibilité voici un an. Il n'a pas été relevé. Par contre, un docteur-vétérinaire, Monsieur Balima, a pris officiellement la direction du Centre fin 1968. On compte également

deux infirmiers, 3 chauffeurs, une dizaine de manoeuvres, 3 bergers, un commis magasinier, un comptable et un secrétaire-dactylo. Les conséquences d'un désengagement trop précoce de l'aide technique américaine sont à craindre.

107. Les dépenses pendant les 6 dernières années comprennent une contribution voltaïque de 41 à 42 millions de FCFA sur la base forfaitaire de 7 millions/an. Après l'achèvement de l'intervention américaine, ce montant devrait servir de base pour l'établissement du budget de fonctionnement dont nous n'avons pas pu avoir connaissance. Le Gouvernement semble vouloir se limiter à un plafond de 4 millions, très certainement insuffisant pour une activité profitable. Faute d'un amortissement technique adéquat, la station est donc vouée à une mise en sommeil progressive, notamment en matière de déplacements extérieurs avec les véhicules tous terrains, dont l'entretien et le fonctionnement sont toujours onéreux en milieu sahélien. Leur remplacement par un pickup et un ou deux station-wagons "Land-Rover" sera indispensable à brève échéance.

Conclusions

108. L'intégration du Centre comme instrument de vulgarisation dans les structures d'un Organisme Régional du Développement du Sahel paraît le meilleur moyen d'assurer sa pérennité et son plein emploi dans un ensemble conforme à sa vocation. La distribution d'aliments concentrés et de pierres à lécher est bien le meilleur moyen d'attirer les éleveurs et de les retenir au Centre pour des stages de formation et de vulgarisation. Le pessimisme que l'on ne peut s'empêcher de ressentir à la visite du Centre pourrait être tempéré par des activités pratiques et mieux adaptées aux moyens. Celles ayant trait à la recherche doivent être écartées, faute de place, à l'exception de l'amélioration des pâturages. Dans le court terme, l'élevage caprin mériterait à lui seul toute l'attention des pouvoirs publics et la priorité dans les programmes. Mais il devrait être conduit sur une plus grande échelle, avec un troupeau de 500 têtes. Les bovins seront réduits à quelques dizaines pour les besoins de la formation des éleveurs et la cession de taureaux, faute de pouvoir faire mieux en raison du manque d'espace. Le crédit de fonctionnement de 4 millions de FCFA/an envisagé par les responsables voltaïques ne couvrira ni l'entretien ni l'amortissement courants. Des solutions de complément sont à trouver rapidement.

## F. Le Service de l'Elevage

### Organisation administrative

109. Le Service comprend une direction, 7 circonscriptions, 47 postes. Prochainement seront créés les circonscriptions de Djibo et de Koudougou et le secteur de Gorom-Gorom. A plus longue échéance, mais avant 1975, les circonscriptions de Tenkodogo et Gaoua doivent être créées. Ces modifications sont justifiées par la répartition du cheptel et la confrontation des limites administratives et techniques. La tendance est également de superposer les frontières des circonscriptions avec celles des 11 ORD qui existeront avant 1975. Cette tendance facilitera l'encadrement simultané des éleveurs et des sédentaires par un personnel relevant des mêmes responsables techniques et administratifs et pouvant exercer un contrôle plus rapide et plus étroit des actions de développement. Il serait souhaitable que la réforme tendant à créer des préfectures soit harmonisée dans le même souci de cohésion et d'efficacité technique et administrative.

110. Pour des raisons d'économie, on semble cependant s'orienter vers 7 ou 8 régions. La comparaison des secteurs ruraux et administratifs, nous a conduit à dresser le tableau suivant valable pour 1969 à l'échelon national.

Tableau 20: ORGANISATION ADMINISTRATIVE

| Secteur | Cercles | Subdivision | Postes |
|---|---|---|---|
| Administration | 44 | 61 | 65 |
| Elevage | Circonscriptions: 7 | Secteurs: 12 | Postes: 47 |
| ORD (1970) | Existants: 8<br>à créer: 3 a/ | Secteurs: 100 (?) | Sous-secteurs ? |

a/ Bobo-Dioulasso, Gaoua et Sahel.

111. Dans la capitale, la Direction sera très prochainement installée dans un ensemble neuf permettant le regroupement de tous les services notamment celui de la production encore installé à Bobo-Dioulasso. Outre le Directeur et le Directeur-Adjoint, on compte 6 chefs de service et 2 bureaux.

(i) Santé animale et pharmacie centrale.

(ii) Laboratoire de diagnostic.

(iii) Production, recherches, aliments bétail.

(iv) Industries animales -- centre de tannage, abattoirs, séchoirs.

(v) Aménagement rural et pastoral, routes du bétail.

(vi) Enseignement et formation.

(vii) Personnel (Bureau).

(viii) Gestion et comptabilité "Deniers et Matières" (Bureau).

Tous ces postes sont tenus par des Voltaïques sauf celui de chef du laboratoire (vacant), celui de l'enseignement (expatrié), celui de l'aménagement rural (expatrié).

112. Un vétérinaire économiste est attendu au Bureau du Plan. Le poste ouvert depuis 1968 sera probablement pourvu dans le deuxième semestre de 1970. Confié à un expatrié pour commencer, il serait souhaitable que dans les 4 ou 5 années à venir, celui-ci soit aidé puis relevé par un confrère voltaïque dont il resterait le conseiller pendant quelque temps encore. La pratique du développement planifié exige une formation générale, complétée par une spécialisation qui n'est pas donnée dans les Instituts Tropicaux et qui ne peut d'ailleurs être valablement acquise qu'après quelques années d'expérience et de maturité sur le terrain d'abord, au chef-lieu ensuite avec des fonctions de responsabilité technique et administrative. Un Voltaïque devrait donc être désigné pour recevoir une formation de ce type complétée par une série de stages auprès des principaux bailleurs de fonds afin de le familiariser avec le choix des critères d'identification des projets, l'établissement des dossiers et la présentation des demandes de financement.

Moyens financiers

Budget national

113. La comparaison entre les recettes attendues directement et indirectement de la production animale et les dépenses affectées aux activités du service est particulièrement suggestive (Tableau 21). Ces dernières ne concernent ni les investissements ni leurs charges courantes. L'élevage est considéré avant tout comme une source de revenus fiscaux. L'incitation à produire est nulle, tant pour l'éleveur que pour les techniciens dont les soldes représentent 87 pour cent du budget (Tableau 22). Le développement du secteur est confié à l'aide extérieure. Enfin, malgré un décalage négatif entre prévisions et rentrées, les recettes réelles restent deux à trois fois plus élevées que les dépenses. L'impôt-bétail n'intervient que pour 25 pour cent, son importance allant en diminuant.

114. Les rentrées les plus fortes proviennent des opérations sur les produits animaux, notamment l'exportation de bovins "voltaïsés", conséquence de la position géographique du pays. Elles sont sujettes à d'importants mouvements "compensés", dominés par l'intérêt momentané que les exportateurs peuvent avoir à déclarer l'origine exacte de leurs entrées ou au contraire à se soustraire à cette formalité soit intégralement (fraude totale, peu élevée), soit partiellement.

Tableau 21: PART DE L'ELEVAGE DANS LE BUDGET VOLTAIQUE
1968 ET 1969

(en milliers de FCFA)

| Rubrique | | Recettes a/ | Dépenses | Rubrique |
|---|---|---|---|---|
| Impôt bétail (émission) | | 140.000 | 118.500 | Personnel |
| Transit ) | Produits | 14.000 | 11.000 | Matériel |
| Importation) | animaux | 23.500 | 500 | Téléphone |
| Exportation) | | 200.000 b/ | 5.000 | Dépenses communes |
| Recettes diverses | | 28.500 | 2.500 | Missions |
| Patentes (estimation) | | 10.000 | - | - |
| Total | | 416.000 | 137.500 | |
| Impôt bétail (émission moins rentrées) | | 60.000 | | |
| Nouveau total | | 356.000 | | |

a/ Il s'agit d'une prévision budgétaire.
b/ Varie de 150 à 250 millions en rentrées réelles selon les années.

Tableau 22: PART DU BUDGET DE L'ELEVAGE DANS LES DEPENSES PUBLIQUES
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT a/
(en FCFA)

| Années | Budget de l'Etat b/ | Budget du Service de l'Elevage | | | Pourcentage du budget national | | | Budget des collectivités rurales c/ | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Total | Matériel | Personnel | Total | Mater. | Pers. | Part Elev. | % | Montant |
| 1960 | 6.044.700.000 | 86.683.000 | 24.497.000 | 62.176.000 | 1,43 | 0,40 | 1,03 | Non institué avant 1961 | | |
| 1961 | 7.664.500.000 | 116.774.000 | 36.351.000 | 80.423.000 | 1,52 | 0,47 | 1,05 | 7.000.000 | 3,0 | 235.000.000 |
| 1962 | 8.369.400.000 | 115.965.000 | 21.493.000 | 94.472.000 | 1,38 | 0,25 | 1,13 | 28.242.000 | 6,0 | 470.000.000 |
| 1963 | 8.947.500.000 | 111.724.000 | 9.768.000 | 101.955,000 | 1,25 | 0,12 | 1,13 | 25.200.000 | 4,0 | 630.000.000 |
| 1964 | 9.320.900.000 | 140.353.000 | 33.296.000 | 107.057.000 | 1,50 | 0,35 | 1,15 | 17.766.000 | 3,16 | 562.300.000 |
| 1965 | 8.923.995.000 | 127.785.000 | 24.772.000 | 103.013.000d/ | 1,43 | 0,27 | 1,16 | 13.625.000 | 2,50 | 545.000.000 |
| 1966 | 9.157.000.000 | 131.150.000 | 21.150.000 | 110.000.000 | 1,43 | 0,23 | 1,20 | 2.834.848e/ | 0,35 | 788.325.763 |
| 1967 | 8.374.773.000 | 125.115.000 | 17.975.000 | 107.140.000 | 1,49 | 0,21 | 1,28 | 7.448.089 | 0,90 | 820,377,840 |
| 1968 | 8.563.610.000 | 126.536.000 | 16.520.000 | 110.016.000 | 1,48 | 0,20 | 1,28 | 8.363.035 | 0,86 | 972.437.205 |
| 1969 | 9.030.587.000 | 137.356.000 | 18.800.000 g/ | 118.526.000 | 1,52 | 0,21 | 1,31 | 8.010.548f/ | 0,80 | 999.004.378f/ |
| 1970 | 9.756.861.000 | 134.148.00 | 18.800.000 | 115.348.000 | 1,37 | 0,19 | 1,18 | non coll. | - | - |

a/ Des compléments modestes ont été apportés par le FAC dans le cadre des budgets de certains ORD. Détaillés à l'Annexe 5, ils n'ont pratiquement pas été utilisés avant 1969 ou 1970 et ne concernent pas seulement les dépenses de fonctionnement.

b/ De 1961 à 1970 la croissance du Budget National a été de 27 pour cent et celle du Budget du Service de l'Elevage de 14 pour cent (Différence: 13 pour cent).

c/ Les pourcentages et les chiffres des années 1961 à 1965 sont approchés.

d/ En 1966, les dépenses effectives de personnel ont été inférieures à 110 millions au lieu de 124 inscrits au fascicule budgétaire. Il est tenu compte de ce redressement.

e/ Après 1966, 30 pour cent du Budget des collectivités est reversé au Budget National. La chute globale des crédits de l'Elevage est cependant considérable puisque les dépenses de fonctionnement du Budget de l'Etat sont pratiquement restées stables, entre 16,5 et 18,8 millions.

f/ Il s'agit de prévisions faites lors de la préparation des budgets de collectivités rurales. Les rentrées fiscales sont généralement inférieures de 10 à 20 pour cent aux prévisions. Les chiffres indiqués dans ces colonnes doivent donc être réduits dans les mêmes proportions.

g/ Crédit identique en 1969 et 1970, et ventilé comme suit en millions de FCFA: Matériel:11, missions: 2,5, téléphone: 0,5, dépenses communes: 5,0.

115. De 1961 à 1970, la croissance des crédits du secteur accuse un retard de 13 pour cent par rapport à celle du budget de la nation alors que l'élevage est une spéculation prépondérante notamment dans les échanges extérieurs auxquels il participe pour 50 à 60 pour cent. Le tableau 22 montre que l'expansion résulte d'ailleurs exclusivement du relèvement des charges de "personnel", auxquelles l'Etat peut difficilement se soustraire. Les besoins réels du chapitre "fonctionnement et matériel" n'ont jamais été pris en considération et durant la même période, les crédits sont tombés de 36,5 à 18,8 millions, soit une réduction de 50 pour cent.

116. L'aide dérisoire apportée au Service -- qui ne l'emploie pas lui-même avec le maximum d'efficacité -- ne lui permet ni d'entreprendre ni de participer à une action sanitaire de quelque envergure. En brousse, les agents restent inoccupés plusieurs mois par an depuis l'arrêt de la campagne antipestique. Au chef-lieu, les tâches administratives absorbent l'activité d'un personnel supérieur auquel manque le contact permanent avec les réalités pastorales et les techniques du développement.

Aide extérieure

117. Seul le FAC a participé à de petites actions de production animale dans le cadre des ORD. Le détail en est donné au chapitre de l'Association Agriculture-Elevage. 1/ On peut estimer à 16 millions de FCFA les crédits ainsi disponibles pour des actions directes auprès des paysans possédant des animaux de trait, ou des actions de masse (déparasitage, pulvérisations) chez les éleveurs et dans les groupements de villages (1969/1970). Malheureusement, un retard considérable dans l'emploi des crédits fait que ce qui aurait pu être dépensé en deux ans ne le sera pratiquement qu'en quatre ans, privant ainsi les agents d'une activité plus soutenue et plus efficace.

Collectivités rurales

118. La part des ressources des collectivités rurales consacrée à l'élevage s'amenuise régulièrement et reste également très faible. Il s'agit surtout de frais d'entretien et de carburants pour les moyens de transports.

119. La faiblesse des moyens budgétaires est bien l'une, mais non la seule, des causes de cet état de choses. Les palliatifs apportés par les fonds (d'ailleurs en réduction importante) des collectivités rurales, ne suffisent pas localement à remettre en marche une machine grippée par un centralisme excessif.

---

1/ Cf. Annexe 5.

120. Il est clair que sans un relèvement profond, progressif et durable de la contribution de l'Etat aux activités de la production animale, le service responsable se réduira peu à peu à un cadre de fonctionnaires improductifs. Mais ces réajustements financiers impliquent aussi que l'on définisse clairement les attributions et les besoins de chacun dans un cadre réaliste.

121. La ventilation des crédits de "routine" 1/ et celle des charges courantes des projets entre collectivités (ou groupements de producteurs) et nation, doit retenir au premier chef l'attention des autorités. Le Gouvernement poursuit certainement une tâche difficile pour redresser une situation financière compromise par la gestion désastreuse du passé. Mais il ne faut pas que cette attitude restrictive se retourne contre lui en freinant les résultats du développement acquis par les concours extérieurs.

122. Passé une période normale de soutien, un redéploiement judicieux de la fiscalité s'impose pour reprendre une partie des fruits de l'expansion et maintenir l'infrastructure à son rythme normal de production. En particulier doivent être respectées les règles d'entretien courant et d'amortissement du matériel technique dont la charge incombe normalement aux bénéficiaires directs.

123. Il est donc souhaitable que la création de nouvelles structures tel un Office Régional de Développement (ORD) du Sahel, soit l'occasion de redistribuer un certain nombre de tâches. Celles de la prophylaxie, de l'hygiène, du contrôle aux frontières, de la recherche appliquée, de la zootechnie, de l'information statistique, de la formation du personnel, relèvent des structures administratives classiques car elles participent à la pérennité de l'Etat. Celles du développement, notamment la mise en place et la gestion des biens collectifs de production, leur sauvegarde, leur expansion, doivent être intégrées dans un cadre moins rigide, plus personalisé au plan régional ou sectoriel (ORD).

Moyens en personnel

124. Les tableaux 23 et 24 résument la situation du personnel en 1964, 1966, 1968 et les prévisions pour 1970, 1975 et 1980. On note une régression pour les cadres supérieurs alors que le Gouvernement devrait au moins disposer de 15 vétérinaires nationaux en activité réelle en 1980. Le recrutement devrait être poussé en conséquence sinon il faudra avoir recours à l'aide extérieure. Jusqu'en 1975, l'expansion du cadre des infirmiers restera faible. Le recrutement compense les démissions, détachements, révocations et mises à la retraite.

---

1/ "Routine": dépenses de l'Etat pour le fonctionnement (personnel et matériel) du Service de l'Elevage en tant qu'administration par opposition aux charges financières qui découlent de la mise en oeuvre des projets de développement.

125. Les vaccinateurs de la campagne antipestique ont été licenciés en 1968, mais il faut envisager un réengagement à partir de 1972, ou 1973, pour de nouvelles actions de masse, peut-être même avant si la péripneumonie devient trop menaçante.

126. Les prévisions s'inscrivent dans le triple objectif de la création d'un ORD du Sahel avec une circonscription d'élevage à Djibo, la création d'une nouvelle circonscription à Koudougou, peut-être à Koupéla 1/ et une association plus étroite et plus réaliste de l'agriculture et de l'élevage dans l'ORD de la Volta Noire (y compris Bobo-Dioulasso et Oradara), ceux de Koudougou, du Yatenga et de Gaoua, qui paraissent les mieux armés pour entreprendre des actions intégrées de développement rural ayant une autre portée que celle d'une démonstration expérimentale ou de la simple coexistence de deux spéculations.

127. Nous suggérons de créer une section d'encadreurs pastoraux et de la production animale par spécialisation des infirmiers d'élevage à l'école puis sur le terrain. Les moniteurs du conditionnement des cuirs et peaux (appelés aussi surveillants de marché) sont également indispensables pour assurer le plein emploi des installations de traitements existantes ou à créer.

128. L'assistance technique directe doit rester modeste: un vétérinaire spécialiste de l'aménagement pastoral à la Direction de l'Elevage, un économiste à la Direction du Plan, un professeur-directeur à l'Ecole des Agents d'Elevage, un conseiller technique auprès du ministre. L'assistance indirecte sera essentiellement constituée:

(i) par les techniciens appelés à créer l'ORD du Sahel et à en assurer la gestion jusqu'à sa voltaïsation complète que l'on peut prévoir à partir de 1980;

(ii) par les spécialistes chargés de la mise en route de l'abattoir de Ouagadougou;

(iii) par les vétérinaires qui participeront aux campagnes générales de prophylaxie contre la péripneumonie, le parasitisme et la trypanosomose par exemple;

(iv) par des consultants temporaires responsables d'une étude spécifique (embouche par exemple).

---

1/ ou Tenkodogo.

Tableau 23: SERVICE DE L'ELEVAGE - EFFECTIFS EN SERVICE EN 1964
AGENTS EXPATRIES ET PERSONNEL RELEVANT DU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE VOLTAIQUE

| Catégories de personnel | Nombre |
|---|---|
| Vétérinaires - Inspecteurs de l'Assistance Technique | 4 |
| Docteurs Vétérinaires voltaïques | 2 |
| Vétérinaires du contingent | 2 |
| Vétérinaires africains a/ | 9 |
| Vétérinaires africains contractuels | 2 |
| Ingénieur des T.E.I.A. b/ de l'Assistance Technique | 1 |
| Ingénieur des cuirs et peaux | 1 |
| Agents techniques d'élevage | 1 |
| Assistants d'élevage c/ | 25 |
| Elèves Assistants d'élevage (trois promotions) | 4 |
| Infirmiers vétérinaires d/ | 137 |
| Elèves infirmiers vétérinaires (deux promotions) | 21 |
| Agents administratifs et décisionnaires | 137 |
| Agrostologue de la FAC | 1 |
| Ingénieur des Travaux Agricoles détaché de la D.S.A. | 1 |
| Total des agents en service | 348 |

a/ Un vétérinaire africain détaché ..... Député
b/ Travaux d'Elevage et des Industries Animales
c/ Un assistant d'élevage en disponibilité ..... RHV
d/ Cinq infirmiers vétérinaires détachés ..... 4 députés
1 chef de canton

Source: Extrait du Rapport Annuel 1964 du Service de l'Elevage.

129. Le tableau 24 ne concerne que les cadres voltaïques et l'assistance directe remplissant des fonctions actives dans le Service de l'Elevage.

Tableau 24: SERVICE DE L'ELEVAGE: EFFECTIFS EN SERVICE
PREVISIONS a/

| Personnel en activité | 1966 | 1968 | 1970 | 1975 | 1980 |
|---|---|---|---|---|---|
| Docteurs vétérinaires voltaïques | 7 | 6 | 8 | 10b/ | 15a/ |
| Vétérinaires expatriés | 4 | 3 | 3c/ | 4c/ | 4 |
| Vétérinaires voltaïques (extinction) | 9 | 7 | 5 | 4 | 1 |
| Total Groupe I | 20 | 16 | 16 | 17 | 20 |
| Ingénieurs et assistants nationaux | 20 | 23 | 25 | 30 | 40 |
| Ingénieurs de travaux expatriés | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 |
| Total Groupe II | 21 | 24 | 26 | 30 | 40 |
| Infirmiers d'élevage - Groupe III | 150 | 165 | 175 | 185 | 200 |
| Vaccinateurs - Groupe IV | 54 | 0 | 0 | 150 | 150 |
| Moniteurs/surveillants id. | 0 | 2 | 2 | 20 | 40 |
| Encadreurs pastoraux d/ id. Groupe III | 0 | 0 | 0 | 25 | 50 |
| Total des agents en service | 245 | 205 | 217 | 427 | 500 |

a/ Par le Service de l'Elevage; pour les vaccinateurs, moniteurs/surveillants et encadreurs pastoraux, prévisions par la Mission BIRD.

b/ Chiffre à notre avis trop faible pour l'ensemble des responsabilités directes dans le domaine de la production animale. En outre, la proportion des agents du Groupe II est trop faible par rapport à celle du Groupe I. Il n'y a pas assez d'intermédiaires entre la conception et l'exécution).

c/ Un directeur d'école, un responsable de l'aménagement pastoral et un planificateur (après juillet 1970 pour ce dernier). La prévision de quatre expatriés est peut-être optimiste pour 1975 et au-delà (les mêmes plus un conseiller technique).

d/ A former à partir d'agents ayant déjà le diplôme d'infirmier d'élevage.

Moyens en matériel

Véhicules

130. En 1969 le parc du Service comptait 60 véhicules et 70 mobylettes dont l'état était mauvais. Pour équiper le Service (ORD inclus) correctement, il faudrait réformer, en 1970/71, 90 pour cent du parc existant. Les besoins en moyens de transport pour l'année 1971 sont indiqués dans le tableau 25.

Tableau 25: BESOINS EN VEHICULES

| Véhicules | Service | ORD | Total |
|---|---|---|---|
| Liaisons | 35 | 10 | 45 |
| Tournées | 25 | 15 | 40 |
| Mobylettes | - | 100 | 100 |

Autres matériels

131. Au titre de la campagne antipestique (FED), ont été acquis: 6 congélateurs à pétrole, 8 réfrigérateurs et 6 machines à glace. Ce matériel est encore en état de marche. Les machines à glace ne sont plus utilisées depuis 1968. Le matériel de campement, cantines, tentes, etc., est pratiquement hors d'usage après trois années de service.

Pharmacie/vaccins

132. Les stocks sont extrêmement réduits, notamment les vaccins.

Conclusion

133. Les tâches du Service de l'Elevage se sont accrues, du moins en théorie, alors que ses moyens sont allés en s'amenuisant au cours des dix dernières années, si l'on excepte le ballon d'oxygène de la campagne antipestique patronnée par le FED. Les collectivités rurales n'ont pas pris la relève du Budget de l'Etat. La production animale est restée, aux yeux d'un certain nombre de services, une source de revenus fiscaux permanents.

134. La situation géographique du pays a beaucoup fait pour imposer l'idée que, voltaïques ou non, les animaux destinés à l'exportation devaient acquitter à l'entrée ou à la sortie, parfois à l'une et à l'autre, des droits nullement compensés, même partiellement par un service rendu. La fraude, encouragée par le contexte économique des partenaires commerçants (Mali et Ghana en particulier) a pris une ampleur et un aspect qui rendent difficile une appréciation correcte de son importance.

135. Abstraction faite de ses attributions théoriques dans le secteur du commerce du bétail comme dans celui du développement, le Service de l'Elevage n'a plus les moyens et la compétence qui lui permettent de faire face aux exigences d'une promotion moderne de ces deux activités. Nous serons donc amenés à proposer des réformes de structures qui laissent à l'administration ses responsabilités techniques dans le domaine de la santé, de l'enseignement, de l'information et de la statistique par exemple, pour confier à une Société Nationale d'Economie Mixte, les études les programmes, l'exécution de certains projets et si besoin leur gestion. Quant au développement, il doit s'insérer dans le cadre déjà choisi par la Haute Volta.

136. La création d'un ORD du Sahel intéressant au moins 600.000 têtes de bovins et 1.000.000 de petits ruminants apportera une solution pour la région à vocation pastorale dominante. Ailleurs, les tâches devront être réparties entre les ORD agricoles et les services nationaux. Sans cette réforme profonde, réfléchie et acceptée par tous, le service actuel deviendra chaque jour un peu plus asphyxique. Il se réduira à un cadre de fonctionnaires sous-employés et improductifs, mais auxquels l'Etat et donc le contribuable, continueront néanmoins d'assurer la solde et quelques frais de représentation.

137. Un tel état de choses, s'il persistait trop longtemps, ne pourrait qu'aboutir à une catastrophe, alors que partout ailleurs on prête l'oreille à la régionalisation de l'aide et à la cohérence des objectifs et des moyens pour l'approvisionnement en viande du continent. (Conférence de Niamey - mars 1970). Charnière de l'Afrique Centre-Ouest, la Haute Volta doit donner à ce secteur-clef de son économie. les structures et les moyens qui lui font encore défaut.

## II. LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ANIMALE

### A. La planification du développement de l'élevage

Projets en cours d'exécution (1970)

138. La production animale connaît encore un grand retard dans la mise en place d'une infrastructure technique moderne. Le FAC a contribué au redressement de cette situation avec une série d'investissements ou d'études qui s'élèvent à 478 millions de FCFA de 1959 à 1969 inclus, assistance technique directe et missions d'experts exclues. L'USAID a réalisé le Centre de l'Oudalan pour 163,5 millions de FCFA, plus une contre-partie locale de 41,7 millions. Le FED finance à Ouagadougou un abattoir frigorifique moderne de 6.000 tonnes avec possibilités d'extension à 13.000. De très longs délais font que ce projet étudié dès 1964 ne sera pas opérationnel avant 1974. Après diverses vicissitudes, son montant est ramené à 520 millions de FCFA, dossier, exécution et assistance technique inclus. L'aide allemande a financé une étude lourde pour un projet de "ranch" (52 millions de FCFA).

139. Le total des projets exécutés ou considérés comme acquis pour la décennie écoulée atteint 1.260 millions. 1/ La moitié reste encore à réaliser ou à terminer, notamment:

- l'école des agents d'élevage - mise en service prévue en avril 1970 (FAC);
- la Direction du Service - mise en service prévue en mai 1970 (FAC);
- l'abattoir de Ouagadougou - mise en service prévue en 1974 (FED);
- les deux séchoirs de peaux de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso - avril et juin 1970 (FAC);
- la station de récupération des sous-produits à Bobo-Dioulasso - 1970/71 (FAC);
- la circonscription de Djibo dont la mise en service est prévue en 1971 (FAC).

---

1/ Dans ce montant ne sont pas comprises les réalisations d'hydraulique telles que barrages, puits de villages, mares surcreusées, abusivement qualifiées de pastorales.

140. Ces investissements témoignent du désir des autorités de combler des lacunes évidentes. Bien que non productifs de façon directe, ils ne peuvent être cependant éludés et cet effort doit être poursuivi jusqu'à son terme.

141. Des études ont également été entreprises. Elles permettent d'aborder une deuxième phase plus nettement axée sur l'accroissement de la production qui doit devenir le "leit-motiv" de la prochaine décennie.

142. L'ensemble de ces projets est exposé ci-après. Leur montant s'inscrit dans une enveloppe indicative de 10 milliards de FCFA environ. Leur intégration dans les plans successifs est en cours de réalisation et la part "production" qui revient à chacun d'eux -- et qui le justifie dans une large mesure -- reste à établir par des études ponctuelles.

143. A ce titre, l'année 1970 s'annonce fructueuse. Sur crédits FAC, en effet, sont ou vont être exécutés:

(i) un inventaire général et régional de la production animale en ressources et emplois avec une série de tableaux agrégés destinés aux comptes économiques de la Nation; la même enquête définira les perspectives de l'élevage à long terme;

(ii) une enquête agrostologique au nord du 13ème degré de latitude;

(iii) des essais de pompage dans une nappe souterraine découverte dans la vallée de Beli;

(iv) un dossier de factibilité de deux routes du bétail;

(v) l'avant-projet d'un ORD du Sahel à vocation pastorale;

(vi) une étude des statuts et des conditions d'activité d'une Société Nationale de l'Elevage;

(vii) une analyse du marché des sous-produits disponibles pour l'alimentation du cheptel.

L'ensemble de ces analyses préparatoires dépasse 100 millions de FCFA. L'aide allemande devrait pour sa part, terminer fin 1970 une analyse technique et économique des possibilités d'implantation d'un ranch mixte "embouche et élevage" au Sud-Est de Banfora. Tout ce travail permettra d'aborder l'avenir avec des matériaux solides et une connaissance approfondie du milieu, de son potentiel, de ses contraintes.

144. Il peut sembler étrange que cela n'ait pas été réalisé depuis longtemps. A vrai dire, cette approche rationnelle ne semble pas avoir préoccupé non plus les voisins, proches ou lointains, de la Haute Volta, à l'exception du Niger. Après l'analyse du potentiel zootechnique et celle des disponibilités de la production animale, il reste encore une étude

fondamentale et prioritaire: celle de la vocation pastorale des sols au sud du 13ème parallèle, complétant l'étude agrostologique au nord de ce même degré. La demande présentée au Plan en 1966 par la Direction de l'Elevage n'aurait pas eu de suite. Sur les bases du rapport de l'agrostologue Scaillet (FAO), il faudrait compter 50 millions de FCFA décomposés ci-dessous:

| | |
|---|---|
| 24 mois d'expert ..... | 30 |
| moyens d'accompagnement ..... | 5 |
| frais d'établissement de la carte | 5 |
| édition carte et rapport ..... | 5 |
| imprévus ..... | 5 |
| | 50 millions de FCFA |

145. La carte agrostologique révélerait les zones vides, leur potentiel d'accueil et servirait de document de référence pour l'ouverture de nouveaux parcours. Ce travail serait conduit en corrélation avec les études de mise en valeur des zones de colonisation actuellement désertées du fait de l'onchocercose et des autres parasites. Le projet est à subventionner d'urgence par le PNUD ou le FAC.

146. Le problème du développement planifié de la production animale reste en définitive étroitement lié à trois contraintes:

(i) celle des études de base, devenue moins aigüe depuis 1970 et qui devrait être résolue fin 1971;

(ii) celle des études de projets qui ne fait que débuter et connaît un très grand retard. Un espoir est toutefois en vue avec l'affectation d'un vétérinaire économiste au Bureau du Plan en 1970. D'ici là les dossiers resteront assez minces malgré les idées et la bonne volonté de chacun, à moins qu'ils ne soient préparés par des équipes d'experts étrangers et sur des contributions extérieures au budget local;

(iii) celle de la capacité d'exécution une fois acquis le financement.

Dans ces deux derniers points se situent les goulots d'étranglements, et ceux-ci semblent particulièrement marqués pour l'élevage.

147. L'exécution du Plan 1967-70 a donné des résultats extrêmement variables à la fois par secteur et à l'intérieur de chacun d'eux. Après trois ans, le taux de réalisation par rapport aux prévisions se situe à 66 pour cent, soit 13,5 milliards pour 20,8 milliards programmés. Les taux internes du secteur rural, déjà classé dernier, sont les moins rassurants et celui de l'élevage avec 29 pour cent est un témoignage de l'acuité du problème.

Tableau 26: REALISATION DU PLAN

| Développement | Prévu (milliards de FCFA) | | Réalisé (milliards de FCFA) | Pourcentage réalisé |
|---|---|---|---|---|
| | 1967-70 (1) | 1967-69 (2) | 1967-69 (3) | 1967-69 (3) ÷ (2) |
| Secteur rural | 7,8 | 6,0 | 3,0 | 50 |
| Secteur moderne | 5,3 | 4,5 | 3,0 | 67 |
| Infrastructure économique | 8,4 | 5,6 | 4,2 | 75 |
| Secteur social | 5,1 | 3,6 | 2,1 | 58 |
| Recherche appliquée | 0,9 | 0,7 | 1,2 | 171 |
| Total | 27,5 | 20,4 | 13,5 | 66 |

148. Bénéficiaire plus que maître d'oeuvre, le service délègue ses responsabilités à des départements spécialisés (Travaux Publics, Hydraulique et Equipement Rural) sur lesquels il n'a aucune influence. Les responsables de la production animale devront être plus étroitement associés que par le passé au déroulement des travaux sur le terrain afin d'éviter les blocages au moment du choix de l'emplacement ou lors de la réception provisoire par exemple.

Répartition de l'aide extérieure pour la production animale

149. Le tableau 27 résume les autorisations de programme de l'aide extérieure du Secteur Elevage pour les années 1959 à 1969. Avant 1962, seul le FAC et antérieurement le FIDES ont participé au développement Après 1962, les aides étrangères, bilatérales et multilatérales viennent en renfort de l'aide française. La BIRD n'a encore jamais financé un projet "Elevage" dans ce pays. Les dépenses USAID pour le ranch de Markoye sont à cheval sur deux exercices budgétaires. La contribution voltaïque ne figure pas dans ce tableau et la part des USA est bloquée sur le premier exercice calendaire. L'aide 1969 comprend 520 millions débloqués par le FED pour l'abattoir de Ouagadougou. En 1970, on ne connaît guère, avec certitude, que l'engagement du FAC d'exécuter les deux routes Est pour l'évacuation du bétail de commerce et d'élevage. Le montant prévisionnel est de 80 millions de FCFA pour 700 km de piste balisée. Trois marchés seront, en outre, complètement équipés (Puytenga, Markoye, Kaya) et un secteur d'Elevage crée à Gorom-Gorom.

Tableau 27: AIDE EXTERIEURE AU SECTEUR ELEVAGE a/

(Autorisations de programmes en millions de FCFA)

| Investissements | 1959 | 1960 | 1961 | 1962 | 1963 | 1964 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Aide FAC globale | 1.010,90 | 1.157,70 | 944,30 | 903,40 | 907,40 | 836,90 |
| Part élevage | 50,50 | 87,00 | 8,50 | 69,00 | 15,70 | 0 |
| en % arrondi | 5,00 | 7,80 | 0,90 | 7,60 | 1,70 | 0 |
| Aide globale | 1.017,00 | 1.613,40 | 4.679,10 | 4.014,10 | 1.803,80 | 4.679,10 |
| Part élevage | 50,50 | 87,00 | 8,50 | 69,00 | 60,60 | 80,00 |
| en % arrondi | 4,90 | 5,50 | 0,15 | 1,70 | 3,40 | 4,65 |

| Investissements | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 | 1969 |
|---|---|---|---|---|---|
| Aide FAC globale | 1.333,10 | 781,10 | 1.474,60 | 1.315,00 | 467,90 |
| Part élevage | 8,60 | 81,10 | 0 | 106,10 | 56,65 |
| en % arrondi | 0,60 | 10,50 | 0 | 8,10 | 12,30 |
| Aide globale | 2.450,00 | 2.859,80 | 4.978,90 | 3.749,10 | 2.555,30 |
| Part élevage | 19,95 | 117,20 | 22,00 | 147,30 | 603,65b/ |
| en % arrondi | 0,81 | 4,50 | 0,45 | 3,91 | 23,63 |

a/ Le coût global de la campagne antipestique n'est pas compris. Il peut être estimé comme suit, fin 1969: Haute Volta, 100 millions de FCFA; FED, 160 millions de FCFA. Il en est de même des missions d'experts temporaires (FED, FAC, FAO, PNUD) dont le montant est inconnu. Par contre, les dépenses de l'étude allemande pour le Ranch Sud y figurent: 52 millions de FCFA répartis sur trois ans (1 million, 1967; 30 millions, 1968; 21 millions, 1969).

b/ dont 520 millions pour l'abattoir de Ouagadougou (FED) ce qui explique le cas très exceptionnel de cette année.

Le développement à long terme

Objectifs généraux (1971-1980)

150. Ils ont pour but:

(i) l'accroissement général de la productivité;

(ii) le passage plus rapide d'une économie de subsistance à une économie de marché;

(iii) le relèvement de la consommation intérieure de viande;

(iv) l'amélioration de la balance commerciale.

En théorie, ces objectifs ne devraient pas s'accompagner d'une augmentation numérique du cheptel pour des raisons de disponibilités alimentaires et foncières et tant que de nouveaux terroirs, actuellement insalubres, ne seront pas ouverts à la fréquentation permanente de l'homme et des animaux. Mais il ne faut pas dissimuler que ces zones ne seront pas exploitables dans un proche délai, compte tenu de l'ampleur des études et des travaux à réaliser. C'est donc par la résorption des animaux âgés et par une rotation plus rapide du capital des jeunes que l'on doit chercher à accroître la production.

151. Une plus grande mobilité de certaines classes d'âges, surtout chez les bovins, doit faire partie de la politique à long terme. L'idée de créer une zone de naissance dans le Nord, plus rapidement déstockée qu'aujourd'hui en mâles adultes et en femelles stériles ou réformées, a pour corollaire l'embouche soit paysanne, soit intensive de ces mêmes animaux dans les zones moins chargées et écologiquement plus favorisées du Sud.

152. Aux divers niveaux d'intervention, on peut envisager les thèmes suivants:

(i) L'association sol-végétal-animal. Avec l'encadrement rapproché d'un nombre limité d'exploitants, les actions vont tendre au relèvement de la productivité par tête entretenue avec:

(a) la fourniture de travail (culture attelée) et de fumier;

(b) la vente des animaux âgés pour la boucherie après embouche paysanne pour la consommation intérieure.

Ces actions seront développées au chapitre de l'Association Agriculture-Elevage. Elles ne sont possibles que dans des

zones privilégiées (Volta Noire) où existe déjà une élite paysanne ayant atteint le stade de l'emploi de la culture attelée et disposant d'assez de terres et de main d'oeuvre pour garder collectivement du bétail et exploiter une sole fourragère à base de Stylosanthes ou de Bracharia selon le cas. Les ventes des jeunes animaux et la production de lait relèvent d'une spécialisation qui ne paraît pas réalisable par les agriculteurs dans les dix années à venir.

(ii) L'amélioration de la situation sanitaire. Des actions généralisées contre le parasitisme des jeunes, les trypanosomoses, les maladies contagieuses (péripneumonie, peste), la streptothricose, la tuberculose, etc., sont à entreprendre ou à consolider selon le cas.

(iii) L'intensification des deux spéculations dominantes de la production animale, naissance et embouche pour la production de viande et l'accroissement du poids unitaire. Le thème fondamental doit être la protection et l'expansion des ressources fourragères pour les élevages sédentaires et nomades par la création (a) d'un ORD pastoral dans le Sahel, (b) de centres d'embouche industrielle en feed-lot (Bobo-Dioulasso-Banfora), (c) d'une station mixte "élevage-embouche" de type intensif dans le Sud, selon les résultats des études en cours ou encore à entreprendre.

(iv) L'organisation de circuits commerciaux après assainissement, afin de "voltaïser" les transactions effectuées sur le territoire national. Le corollaire en est la mise au point d'une politique fiscale appropriée, souple, non tracassière. Ces mesures devront être harmonisées avec celles des pays limitrophes, notamment dans le cadre de l'Entente, grâce à l'organisation commune du marché du bétail et de la viande.

(v) L'intensification des abattages en vue de l'exportation depuis Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et peut-être Banfora, d'un tonnage croissant de viandes foraines.

(vi) La création d'industries légères dérivées (laiterie, conserverie, fabrique d'aliments du bétail et d'engrais organiques). Elles assureront toutes les transformations possibles de l'animal et de ses sous-produits sur le sol voltaïque pour maximiser la part de la valeur ajoutée de l'élevage dans le produit intérieur brut, sous la réserve d'une bonne rentabilité. Des études de marchés sont donc à chaque fois indispensables, les problèmes techniques ne posant aucune difficulté réelle.

(vii) La reprise de la recherche appliquée selon un programme établi à partir des projets envisagés à court terme est un complément normal des actions projetées.

Opérations prévues 1971-1980

153. Sur la base de ces objectifs à long terme, la mission a dressé, à titre indicatif, une liste des opérations prévues (voir tableau 28) et une estimation provisoire de leur coût (voir tableau 29).

Tableau 28: LISTE DES OPERATIONS PREVUES ET LEURS DATES

| No. | Intitulé | Dates |
|---|---|---|
| 1 | Abattoir Ouagadougou (1er plan) | 1973/1974 |
| 2 | Marché bétail Ouagadougou | 1971/1972 |
| 3 | Quai d'embarquement Ouagadougou | 1971/1972 |
| 4 | Routes Ouest (évacuation bétail + marchés) | 1971/1972 |
| 5 | Marché bétail Bobo-Dioulasso | 1972/1973 |
| 6 | Quai d'embarquement Bobo-Dioulasso | 1972/1973 |
| 7 | Ranch d'embouche Sud-Banfora (suite études RFA) | 1973/1974 |
| 8 | Parc restauration terminal Bobo-Dioulasso | 1974/1975 |
| 9 | Parc restauration terminal Ouagadougou (1er plan) | 1971/1972 |
| 10 | Parc restauration terminal Koudougou | 1972/1973 |
| 11 | Routes centrales (évacuation bétail + marchés) | 1972/1973 |
| 12 | Quai d'embarquement Koudougou | 1971/1972 |
| 13 | ORD du Sahel | 1972/1973 |
| 14 | Feed-lot Banfora et (ou) Bobo-Dioulasso (lié à projet sucrier par exemple) | 1974/1975 |
| 15 | Abattoir Bobo-Dioulasso | 1975/1976 |
| 16 | Routes Est (évacuation bétail + marchés) | 1970/1971 |
| 17 | Création d'une circonscription à Koudougou | 1971 |
| 18 | Création de secteurs d'élevage (Gorom par exemple) | 1971 |
| 19 | Création circonscription Koupela/Tenkodogo | 1971 |
| 20 | Equipement abattoirs, séchoirs de Brousse | 1971/1975 |
| 21 | Hydraulique pastorale financements conjoints | 1971/1980 |
| 22 | Actions sanitaires de masse (financements conjoints) | 1971/1980 |
| 23 | Association agriculture-élevage (fin. conjoints) | 1971/1980 |
| 24 | Etude vocation pastorale des sols (Sud 13°) | 1971/1972 |
| 25 | Compléments d'agrostologie (Nord 13°) | 1970/1971 |
| 26 | Expérimentation embouche intensive | 1970/1972 |
| 27 | Expérimentation embouche paysanne | 1972/1974 |
| 28 | Usine aliments bétail | 1973/1974 |
| 29 | Laiterie | 1972 |
| 30 | Magasins collecte cuirs et peaux | 1971/1973 |
| 31 | Aviculture paysanne améliorée | 1971/1980 |

Tableau 29: DEPENSES ENVISAGEES (1971-1980)

(en milliards de FCFA)

| | | |
|---|---|---|
| 1. Marchés bétail Ouagadougou et Bobo-Dioulasso a/ | 0,30 | Equipement et quais embarquement |
| 2. Parcs restauration Ouagadougou et Bobo-Dioulasso a/ | 0,20 | Stockage avant abattoir - 2 parcs |
| 3. Abattoir Bobo-Dioulasso a/ | 0,40 | Y compris stabulation et frigorifique |
| 4. Routes bétail a/ | 0,40 | Ouest, Centre,Nord + quai Koudougou |
| 5. Feed-lot Banfora (Projet sucrier) a/ | 0,30 | ou Bobo-Dioulasso, en alternative |
| 6. ORD du Sahel (10 ans) | 2,00 | + études préliminaires 2 ans |
| 7. Hydraulique pastorale (ORD du Sahel) | 1,50 | dont 0,5 FED + 0,5 FAC + 0,5 Banque Mondiale |
| 8. Action sanitaire (10 ans) | 1,70 | au plan national |
| 9. Infrastructure technique | 0,10 | achèvement équipement service |
| 10. Magasins, puits et abattoirs séchoirs | 0,20 | 2 tranches annuelles |
| 11. Association Agriculture-Elevage (10 ans) | 0,50 | (Production animale - 10 ORD) |
| 12. Ranch mixte Sud-Banfora a/ | 0,50 | (suite études allemandes - RFA) |
| 13. Etudes-Expériences-Projets-Cartes | 0,90 | Zootechnie-Aliments-Sols-Vulgarisation |
| Total pour la décennie 1971-80 | 9,00 milliards de FCFA | |

a/ Etudes techniques, économiques et financières et préparation des dossiers non compris.

Compte tenu des variations de prix et des imprévus sur une période de 10 années, il est indispensable de tabler sur 10 milliards de FCFA pour ce programme.

154. De nombreuses actions seront conduites pendant la décennie 1971-1980. Elles reprendront nécessairement les opérations non réalisées au premier plan.

(i) Etudes et recherches

Etudes et expériences en station dans le domaine de l'embouche intensive industrielle (prioritaire).

Carte de la vocation des sols au Sud du 13ème parallèle, dans la perspective du développement associé de l'agriculture et de l'élevage d'une part, de la récupération des terres non agricoles d'autre part (action prioritaire).

Poursuite des études pour la réalisation des routes d'évacuation du bétail.

Mise au point des techniques d'embouche paysanne - Vulgarisation.

(ii) Structures administratives, techniques et commerciales

Projet de création pour 1972/73 de l'ORD du Sahel.

Actions sanitaires de masse à partir de 1973.

Création d'une société nationale de gestion des investissements appelée à être l'agent d'exécution des programmes de développement de la production animale. Cette Société pourrait intervenir dans les marchés commerciaux si la carence ou la non-coopération des entrepreneurs privés était manifeste.

Harmonisation des structures existantes ou à créer dans le cadre des décisions portant sur l'organisation du marché de la viande en Afrique Centre-Ouest.

(iii) Formation

La nouvelle école des agents d'élevage (ex-infirmiers vétérinaires) permettra de former plusieurs promotions de 10 à 15 élèves par an, comprenant les infirmiers, des moniteurs, des encadreurs et des surveillants.

Le corps des contrôleurs des marchés et surveillants d'élevage, restant à créer, devra avoir un effectif de 20 agents en 1975.

La création de noyaux d'élevage modernes étendus au Sahel et aux zones récupérées du Sud, après étude technique et économique, nécessitera la présence d'encadreurs pastoraux.

(iv) Réglementation

Création d'une "taxe unique import-export" des viandes et du bétail, harmonisée avec les politiques fiscales des Etats limitrophes, producteurs et consommateurs.

Suppression de l'impôt-bétail direct, de conception périmée.

Création d'une taxe de service sanitaire.

(v) Infrastructure

Le programme, à définir ultérieurement, après résultats des études de factibilité, ne peut qu'être ébauché. Cependant on pensera:

à des pistes, des bâtiments, des puits et des marchés dans l'ORD du Sahel (Djibo, Dori, Markoye, Aribinda);

à des pistes de transit et à un quai d'embarquement à Koudougou, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso;

à un marché et un parc de stockage pour ces mêmes terminus;

à une station d'embouche en "feed-lot" Banfora et (ou) Bobo-Dioulasso selon rentabilité;

à un ranch d'embouche intensive dans le Sud-Ouest si l'écologie n'est pas trop contraignante.

enfin, à l'intensification de l'association agriculture-élevage dans les zones d'intervention intégrées (Volta Noire, Bobo-Dioulasso, Koudougou et Ouahigouya) où se dégagera une élite paysanne accessible à une forme évoluée de la production animale sédentaire, sous forme d'embouche avec sole fourragère, distribution de concentrés et d'aliments/bétail.

(vi) Missions d'experts

A la demande des autorités, le FAC se propose d'exécuter les missions suivantes en 1970:

(a) Bilan des sous-produits disponibles pour l'alimentation du bétail avec projection en 1975 et 1980. Création d'une usine.

(b) Buts et statuts d'une société de développement et de gestion des ressources animales. Elle sera chargée de relayer le service de l'élevage pour toutes les tâches de production à caractère non administratif. Celui-ci conservera ses prérogatives nationales, notamment les interventions sanitaires, l'information générale ou statistique, la recherche et la formation professionnelle.

(c) Prédossier de factilibité de l'ORD du Sahel et notamment la liste des études complémentaires à entreprendre et le coût des investissements. Les missions (i) et (iii) pourront être jumelées utilement.

Conclusions

155. Ainsi, au cours de la prochaine décennie, l'accent sera-t-il mis:

(i) sur la recherche appliquée, notamment dans le domaine du potentiel fourrager des aliments du bétail, de l'embouche, de l'élevage des taurins pour la boucherie, de l'association agriculture-élevage;

(ii) sur l'infrastructure de production (ORD du Sahel, feed-lots, Hydraulique);

(iii) sur l'infrastructure de commerce et de transformation (routes, marchés, abattoirs, séchoirs, etc.);

(iv) sur le contrôle et la protection sanitaires;

(v) enfin, à plus long terme, la production animale ne restera pas à l'écart des grands projets de récupération des terres insalubres.

Quelques-uns des projets les plus importants à cet égard et auxquels la Banque pourrait s'intéresser vont être exposés dans les chapitres suivants.

## B. Les nouvelles structures du développement

Considérations générales

156. Nous avons vu que dans les conditions présentes, les attributions du Service de l'Elevage et des Industries Animales recouvrent l'ensemble des problèmes qui touchent de près ou de loin au secteur de la production animale. Une telle ambition ne s'accompagne malheureusement pas des moyens techniques et financiers qui devraient en être le support normal. D'autre part, les structures administratives se prêtent mal à l'exécution d'opérations de développement qui exigent à la fois initiative et décision donc, dans une certaine mesure, l'absence de contraintes a priori . Nous sommes donc conduits à conseiller une nouvelle répartition des moyens et des tâches, les uns et les autres étant appelés à s'accroître sensiblement au cours des prochaines années si l'on veut réaliser pleinement les programmes envisagés.

Institution d'un Conseil Supérieur de l'Elevage et d'un Comité Consultatif du Développement Rural

157. Il est préconisé d'instituer un Conseil Supérieur de l'Elevage chargé d'élaborer et de coordonner la politique et les programmes nécessaires en matière d'élevage. Ce Conseil comprendrait des représentants des Services de l'Elevage et de la Direction du Développment Rural (DDR) 1/ du Ministère de l'Agriculture et du Bureau du Plan du Ministère du Plan et des Travaux Publics. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Eaux et Forêts pourrait en être le président ex officio. Le Conseil devrait probablement être également représenté au conseil d'administration de la Société Nationale de l'Elevage qui aura la responsabilité de projets précis de développement dans le cadre des propositions formulées ci-après. Le rôle du Conseil pourrait être complété par la création d'un comité consultatif du développement rural qui pourrait conseiller le gouvernement sur l'ensemble des questions afférentes au développement rural et qui pourrait comprendre des représentants du secteur privé.

Le Service de l'Elevage et des Industries Animales

158. Il n'est pas question de déposséder ce département traditionnel de ses prérogatives essentielles, mais de le soulager de certaines tâches opérationnelles, pour lesquelles les moyens en hommes, crédits et matériels font totalement défaut. En outre, emprisonné dans le carcan administratif, il ne détient pas la souplesse nécessaire pour suivre au jour le jour l'évolution d'un programme ou d'un projet et prendre les décisions techniques et financières qui en conditionnent une mise en oeuvre rapide et économique.

159. L'ensemble des secteurs-clefs doit être conservé, à savoir:

(i) Aménagement pastoral - Relations avec les ORD et la DDR.

(ii) Production - Recherches - Stations - Aliments du bétail.

(iii) Santé - Laboratoire - Contrôle sanitaire.

(iv) Industries animales - Conditionnement - Route du bétail.

(v) Enseignement - Formation - Vulgarisation.

(vi) Statistiques - Information - Programmes et Etudes.

Mais l'exécution des projets sera le fait d'une agence parapublique sur laquelle le service exercera un contrôle permanent en tant que délégué du Gouvernement. Toutefois, les campagnes de traitements de masse et de

---

1/ La Direction du Développement Rural est chargée de concevoir et de coordonner à l'échelon national la politique des Offices Régionaux de Développement (ORD).

prophylaxie ayant un caractère national resteront confiées au service ainsi que les contrôles de tous ordres qui contribuent à la sauvegarde de la santé animale. Ces attributions seront déléguées en tant que de besoin aux responsables des circonscriptions d'élevage dont le nombre devrait être harmonisé avec celui des ORD.

L'Office Régional de Développement du Sahel

160. Cet ORD ne se distinguera des autres par aucune situation particulière si ce n'est sa vocation pastorale prééminente. Il sera doté des mêmes instruments de gestion et de contrôle que les ORD agricoles et recevra les même attributions générales. Pour économiser les moyens de tous ordres et notamment ceux en personnel, l'ORD recevra délégation du Service de l'Elevage pour exécuter les missions normalement dévolues à la future circonscription du Sahel dont les limites territoriales seront identiques aux siennes. Il en sera ainsi des campagnes de protection sanitaire indissociables d'un projet dont la rentabilité est fondée sur la production animale.

161. Sa mise en place posera sans doute quelques problèmes plus personnels que techniques. Ils devront être réglés par décision ministérielle après avis du Comité Consultatif du Développement Rural et du Conseil Supérieur de l'Elevage, tous deux concernés. 1/

162. Les textes déjà en vigueur, au besoin amendés à la lumière de l'expérience acquise pour les ORD agricoles, seront applicables. L'articulation ORD/DDR et ORD/Elevage sera abordée dès la rédaction de l'avant-projet. Faut-il poser comme principe intangible que la direction de cet ORD relève de la DDR? La politique et les moyens seront, par contre, décidés et accordés par une concertation commune. Cette réciprocité devrait d'ailleurs être de règle dans l'orientation des ORD agricoles à l'égard de la production animale, aucun d'entre eux n'étant exempt de cheptel, bovins, petits ruminants et volailles en particulier.

La Société Nationale pour le Développement de l'Elevage (SONADEL)

163. Un expert a examiné, d'après les instructions du Gouvernement, les modalités de la création d'une société d'économie mixte destinée essentiellement à gérer les projets de production animale, ORD excepté. La commercialisation des produits doit être laissée à l'initiative privée, sauf dans les cas où les privés se montrent réticents ou défaillants. Nous précisons que cette société devrait

---

1/ Si l'idée de ces deux créations est retenue.

comporter quatre directions principales assistées de divisions techniques appropriées. On peut ainsi concevoir:

(i) une Direction Générale secondée par trois divisions (Personnel, Administration, Finance);

(ii) une Direction des Etudes et des Programmes. Elle aura pour tâche la conception des projets et leur mise en forme selon les exigences des aides extérieures. Elle sera compétente dans les domaines législatifs et fiscaux et dans l'analyse économique;

(iii) une Direction des "Projets" chargée de leur exécution sur les fonds affectés à ce titre;

(iv) une Direction "Opération et Gestion" qui s'intéressera particulièrement:

aux projets-pilotes et aux programmes de recherche appliquée;

aux abattoirs-séchoirs et aux abattoirs-frigorifiques;

aux routes du bétail;

aux problèmes de transports en général.

Elle aura qualité pour percevoir les taxes de service qui constitueront l'essentiel des recettes budgétaires propres.

## C. La protection sanitaire

### Introduction

164. Partout en Afrique, la production est sous la dépendance étroite, mais non unique, de l'environnement sanitaire. La Haute Volta, pour maintes raisons, échappe moins que tout autre pays à cet axiome élémentaire.

165. La santé, en général, peut être considérée comme un moyen de production. Celui-ci requiert un investissement pour être obtenu, si nécessaire, puis protégé ultérieurement. Il ne s'exprime pas seulement en termes de matériel et de bâtiments, mais principalement sous forme d'une charge récurrente et permanente.

166. C'est pour avoir négligé ce dernier point que certains Etats africains risquent de se trouver, un jour ou l'autre, dans une situation extrêmement grave et dont les conséquences risquent de faire hésiter les aides extérieures, surtout bancaires, dans la prise en considération de projets de production moderne ou améliorée. Toute notion de rentabilité spécifique disparaît, en effet, si des frais considérables de protection sanitaire doivent être intégrés dans une opération financière pour en assurer la simple viabilité dès le départ.

167. La protection sanitaire est toujours rentable au plan de l'économie nationale, pourvu qu'elle soit conçue comme une opération globale de production. Un emprunt complétant une contribution nationale ne paraît donc pas à rejeter, a priori, pour son financement.

## Incidence économique des affections animales

### La péripneumonie bovine

168. Les malades et les morts ne sont en général dénombrés qu'au cours de la première intervention. Pour approcher la réalité, on peut multiplier par trois le nombre des foyers, par cinq le nombre des morts, par dix celui des malades et des contaminés. Ainsi, pour 1968, on aurait eu 4.000 morts et 20.000 malades. La plupart des animaux sont sacrifiés in extremis ou vendus pour la boucherie; la perte n'est donc pas totale. On peut fixer à 5.000 FCFA par tête le manque à gagner qui en résulte pour l'ensemble de l'économie du marché de la viande et des sous-produits, soit, annuellement, pour le pays, un préjudice approximatif de 100 à 125 millions de FCFA, donc non négligeable. Ce chiffre représente 2 pour cent de la part de la production intérieure brute affectée à la production animale. A titre de comparaison, le budget du personnel permanent du Service de l'Elevage oscille chaque année entre 110 et 115 millions de FCFA.

169. L'intérêt d'une intervention contre cette affection n'est pas douteux, mais cette notion ne suffit pas à emporter l'adhésion unanime de tous les partenaires du développement, dès que l'on envisage non plus une action limitée mais une intervention massive et prolongée.

170. Deux faits dominent la situation actuelle:

(i) la maladie s'étend sur l'ensemble du continent africain depuis une dizaine d'années et rien ne permet d'envisager dans l'immédiat sa régression spontanée ou provoquée en l'absence d'un vaccin convenable;

(ii) en outre, les budgets et les moyens propres des Etats dans lesquels elle sévit sont insuffisants pour maîtriser son extension. Ceux qui en seraient indemnes risquent d'être très rapidement contaminés, face à l'ampleur croissante des mouvements incontrôlés des troupeaux de commerce et d'élevage.

Autres maladies

171. La lutte contre la pneumonie vise seulement à garantir le cheptel bovin d'une catastrophe sanitaire à long terme. On ne doit cependant pas oublier qu'il existe bien d'autres sujets d'inquiétude. L'OMS (WHO) et le Centre Muraz signalent que la tuberculose, loin de disparaître se maintient parmi les endémies majeures. La carte de l'infection humaine recouvre celle du cheptel bovin (Gidel). Les trypanosomoses sont également largement répandues. Devant le coût et les difficultés de la lutte contre le vecteur, on se contente de réduire les conséquences cliniques de l'affection par la thérapeutique, attitude peu prospective et qui n'est pas exempte de dangers avec la création de souches chimio-résistantes.

172. Le parasitisme interne des ruminants provoque des pertes variables aux trois âges physiologiques: à la mamelle, au sevrage et à l'état adulte. Mais si l'infestation par les strongles (sensu lato) durant les deux premiers stades diminue progressivement, c'est pour faire place à une invasion coccidienne tout aussi grave et à la distomatose.

173. Comme pour la péripneumonie, il s'agit aussi d'éviter une perte par mortalité surtout chez les jeunes et un manque à gagner caractérisé par l'amaigrissement des animaux et leur faible productivité corrélative en viande, lait, travail (la reproduction peut également en être affectée).

174. Pour le parasitisme comme pour la péripneumonie il est sans doute très difficile, en théorie comme en pratique, de dresser un bilan économique exact d'une campagne d'intervention. La preuve ne peut être apportée que par l'intervention elle-même, ex post, en mesurant, si faire se peut, la différence de production avant et après traitement. Celui-ci, pour être efficace, doit être annuel et porter aussi bien sur l'hôte que sur les réservoirs et les vecteurs du parasite.

Conception d'une intervention sanitaire

175. Il est évident que la rentabilité d'une campagne massive serait infiniment plus attrayante si elle pouvait répondre aux quatre critères ci-après:

(i) être annuelle, pour ménager les déplacements des animaux et les inconvénients qui en résultent;

(ii) associer à la lutte contre la péripneumonie la consolidation des résultats acquis contre la peste et qui s'effritent déjà dangereusement;

(iii) profiter de cette mobilisation des moyens techniques pour traiter massivement les jeunes contre le parasitisme, notamment les gastrostrongyloses et les entérites ou les rectocolites coccidiennes;

(iv) intervenir également dans des domaines plus simples à la faveur de ces rassemblements (castration, conseils aux éleveurs, action psychologique et éducative, distribution de provendes, de pierres à lécher, etc.) en liaison avec les agents des ORD et en renfort de leur action quotidienne.

176. Dans ce contexte, les remarques de la Mission de la BIRD (Elevage - Avril 1969) concernant la péripneumonie bovine doivent être résumées:

"La mission reconnaît que la péripneumonie bovine est un problème important de la pathologie animale en Afrique de l'Ouest et considère que des mesures doivent être prises pour en assurer le contrôle ... Etant principalement une affection contractée et transmise par le bétail en transit, les efforts doivent porter principalement sur les mesures propres à limiter sa dissémination par ce type d'activité. Elle recommande que les mesures suivantes soient prises en considération:

a) détermination précoce et complète des foyers, interventions massives localisées jusqu'à l'origine, à l'aide d'une méthode de diagnostic sur le terrain;

b) contrôle systématique des troupeaux en transit par un dépistage précoce ... les propriétaires des animaux devraient être amenés à utiliser des routes officielles pour l'acheminement du bétail.

c) vaccination préalable des animaux avant leur déplacement sur pied pour de longs trajets ...

d) marquage du bétail en transit, originaire des zones d'endémie ...

e) (Le bétail importé de Côte d'Ivoire) devrait être transporté par chemin de fer et camions aux lieu et place de l'évacuation sur pied, comme au Ghana par exemple. "

Coût estimatif d'une intervention sanitaire

177. La campagne conjointe contre la peste bovine (PC15) donne d'excellents termes de référence pour calculer les différents facteurs qui interviennent dans le coût d'une immunisation portant sur une affection unique. Plus de 80 millions d'immunisations antipestiques ont été pratiqués de 1963 à fin 1969. Le rapport du coordonnateur indique 79.767.990 têtes vaccinées en octobre 1969. Les dépenses effectuées sur aides extérieures, toutes attribuées sous forme d'un don, ont atteint presque deux milliards de FCFA (1.968.087.404), compte non tenu des opérations en cours au 31 octobre 1969 au Libéria et en Guinée. Le coût d'une intervention rapportée à

l'aide extérieure s'élève donc à 25 FCFA (chiffre rectifié). Les dépenses de contrepartie ont atteint 1.526.600.000 de FCFA sous la réserve ci-dessus. Le coût théorique global peut être chiffré à 3.500.000.000 de FCFA dont environ 43 pour cent à la charge du bénéficiaire.

178. Le coût par intervention peut être résumé comme suit:

| | | |
|---|---|---|
| Aide extérieure | 25 FCFA | 10,5 cts US |
| Contribution locale | 19 FCFA | 7,5 cts US |
| Total | 44 FCFA | 18,0 cts US |

En fait, un examen attentif des contributions utiles et versées réellement au projet semble indiquer que le chiffre de contrepartie de 1,2 milliard n'a pas été atteint.

179. La mission n'a pas pu déterminer avec précision le coût réel voltaïque de la campagne. Les autorisations de programmes rectifiées indiquent 300 millions de FCFA (185 millions FED + 115 millions Haute Volta). En trois ans, 6.630.000 vaccinations ont été effectuées, soit 46 FCFA par intervention. Mais les crédits de paiement ne semblent pas avoir dépassé effectivement 250 millions.

180. En prenant la moyenne internationale du coût réel, on ne commet, semble-t-il, aucune erreur importante pour établir les termes de référence d'une campagne contre la péripneumonie.

Tableau 30: ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS POUR LE PC15 EN HAUTE VOLTA

(par tête)

| Contribution | FCFA | Pourcentage | FCFA | % | Emploi des funds |
|---|---|---|---|---|---|
| Locale a/ | 15 | 37,5 | 4 | 10,0 | Coordination, divers |
| Extérieure, dont | 25 | 62,5 | 6 | 15,0 | Vaccin, la dose rendue |
| 72,5% FED | 18,12 | 72,5 | 4 | 10,0 | Investissements |
| 25,0% USAID | 6,25 | 25,0 | 18 | 55,0 | Fonctionnement soldes |
| 2,5% Autres | 0,63 | 2,5 | 8 | 20,0 | Fonctionnement matériel, y compris marquage, véhicules transports, réfrigération, etc. |
| 100,0% | 25,00 | 100,0 | | | |
| Coût unitaire | 40 | 100,0 | 40 | 100,0 | |

a/ dont une partie d'origine française non chiffrée (salaire des vétérinaires coopérants en particulier).

181. Nous donnons ci-après les caractéristiques sommaires d'une action sanitaire d'une durée de dix ans. La rentabilité économique d'un service de protection sanitaire s'accroît dans la mesure où l'on ajoute à un acte médical de base, jugé indispensable dans un contexte particulier, une série d'actes marginaux par définition. Pris isolément, ceux-ci n'auraient en effet que peu de chance d'être exécutés à cette échelle, soit en raison de leur coût (lutte antiparasitaire), soit en raison de leur faible incidence économique dans le court terme (conseils aux éleveurs, petites interventions sur des espèces ou des classes d'âge particulières). Pour conserver leur caractère marginal, il suffit qu'ils soient pratiqués à l'occasion de la campagne principale avec le même personnel et les mêmes moyens essentiels sans entraîner d'autres frais supplémentaires qu'un peu de main d'oeuvre et la fourniture des produits à prix coûtant. D'autres espèces que les bovins peuvent alors être touchées au cours de la campagne.

182. Tel est le cas dans la série suivante d'actes médicaux: 1/

| | |
|---|---|
| Immunisation contre la péripneumonie bovine sur la base d'une dose annuelle livrée 10 FCFA à Ouagadougou et en affectant dans le tableau 30, 10 FCFA de provision pour le diagnostic sérologique et le contrôle périodique de l'immunité sur le terrain, soit: | |
| (40 - 6) + (10 + 10) = 54 | 54 FCFA |
| Consolidation des résultats du PC15 (un animal sur deux, sur la base d'une dose estimée à 6 FCFA rendue Ouagadougou | 3 FCFA |
| Lutte contre les autres maladies contagieuses. un tiers de l'effectif présenté, une dose = 9 FCFA | 3 FCFA |
| Traitement antiparasitaire - provision annuelle - son contenu est à définir selon l'incidence de la pathologie régionale. | |
| Externe - 40 FCFA | |
| Interne - 120 FCFA | |
| Par tête 160 FCFA un animal sur 4 traité | 40 FCFA |
| Coût moyen d'une intervention par tête et par an ..... | 100 FCFA |

183. Sa durée est fixée à dix années réparties en deux phases égales. Pendant cinq ans, 80 pour cent du cheptel présumé est traité une fois l'an. Les cinq années suivantes, l'opération entre dans une phase de consolidation pendant laquelle les interventions ne portent que sur 25 pour cent de l'effectif.

---

1/ Les traitements individuels des animaux de trait dans les ORD sont exécutés selon des modalités et des budgets différents.

184. Une telle campagne nécessiterait un concours financier étranger pendant les dix premières années, mais ensuite l'opération pourrait être auto-entretenue par les plus-values économiques qu'elle engendrerait. La charge pourrait en incomber au Budget National au titre des obligations de l'Etat vis-à-vis de la conservation du patrimoine important que constitue l'élevage.

185. Pour tenir compte d'un relèvement possible des coûts unitaires au cours de la décennie, le prix de 100 FCFA est majoré de 5, 10, 15 pour cent à partir des annés 4, 6, 9. On peut dresser le tableau ci-dessous en fixant uniformément à 2 pour cent le taux de croissance du cheptel estimé à 2.500.000 au moment de la première campagne.

Tableau 31: EFFECTIFS ET COUTS D'INTERVENTIONS

| Année | Cheptel estimé | Effectif traité | Coût unitaire | Coût global x 1.000 | Coût cumulé x 1.000 |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2.500.000 | 2.000.000 | 100 | 200.000 | - |
| 2 | 2.550.000 | 2.040.000 | 100 | 204.000 | 404.000 |
| 3 | 2.601.000 | 2.080.000 | 100 | 208.080 | 612.080 |
| 4 | 2.653.000 | 2.122.400 | 105 | 222.850 | 834.930 |
| 5 | 2.706.000 | 2.164.800 | 105 | 227.300 | 1.062.230 |
| 6 | 2.760.100 | 690.000 | 110 | 75.900 | 1.138.130 |
| 7 | 2.815.300 | 703.000 | 110 | 77.330 | 1.215.460 |
| 8 | 2.871.600 | 718.000 | 110 | 78.980 | 1.294.440 |
| 9 | 2.929.100 | 732.000 | 115 | 84.180 | 1.378.620 |
| 10 | 2.987.600 | 747.000 | 115 | 85.905 | 1.464.525 |
| Nombre d'interventions | | 14.008.000 | 104,60 | 1.464.525 | - |

186. A cette charge brute, nous devons ajouter trois éléments nouveaux:

(i) une provision de 10 pour cent l'an, pour renouvellement du matériel technique au cours de la campagne. Cette provision assurera la bonne marche du projet et laissera au Service, en fin d'intervention, quelques moyens encore utilisables;

(ii) un forfait ou fonds d'indemnisation, spécial à la lutte contre la péripneumonie, estimé à 20 millions par exercice, jusqu'au troisième inclus. Il est destiné au remboursement des malades ou des porteurs sains dépistés par diagnostic sérologique et

abattus sur ordre des autorités. Ce chiffre correspond à 4.000 animaux détectés annuellement et remboursés sur la base de 5.000 FCFA. Passée la troisième année, les pertes nettes sont laissées à la charge des propriétaires, tenus pour amplement informés des buts et des conditions de la campagne dont les effets pratiques se feront déjà sentir;

(iii) un intérêt qui sera défini en même temps que les conditions de remboursement de l'emprunt. Ce problème étant affaire de négociation entre l'Etat et le bailleur de fonds ne sera pas traité ici et les charges de l'emprunt seront citées pour mémoire.

Tableau 32: COUT GLOBAL DU PROJET

| Rubrique | Millions de FCFA |
|---|---|
| 1. Projet seul, y compris majorations sur 10 ans | 1.464,5 |
| 2. Renouvellement du matériel | 146,5 |
| | 1.611,0 |
| 3. Fonds d'indemnisation contre la péripneumonie | 60,0 |
| 4. Charge d'un emprunt éventuel | pm |
| 5. Total | 1.671,0 |

Le coût unitaire per capita s'élève à 120 FCFA en moyenne, pour 14 millions d'interventions médicales.

Modalités de financement

187. Si on pouvait obtenir un emprunt ou crédit étranger de un milliard de FCFA, le complément national s'élèverait à 671 millions, intérêt exclus, soit 40 pour cent du coût du projet. L'Etat soulignera ainsi son effort pour la sauvegarde du cheptel et le développement de la production. L'origine de cette contribution sera la suivante:

(i) Personnel. La moitié du personnel du Service de l'Elevage sera considéré comme affecté à cette opération. Budgétairement, cette charge sera stable à 115 millions de FCFA par an, en raison du rajeunissement des cadres et du recrutement limité aux mises à la retraite. On peut donc inscrire pour dix ans une somme de 575 millions de FCFA.

(ii) Matériel et indemnisation. Au chapitre "Matériel" figurent, en 1969 et 1970, 18 millions de FCFA par an. Ce chiffre est déjà insuffisant et une dotation complémentaire couvrira la différence, soit 96 millions de FCFA pour l'ensemble de l'opération. Soixante millions de FCFA seront affectés à l'indemnisation des propriétaires d'animaux abattus et cela pendant trois ans; 36 millions de FCFA à la protection sanitaire pendant dix ans. Les autres activités du Service (recherche, formation, gestion, statistiques, contrôles) resteront d'ailleurs fort restreintes avec 18 millions de FCFA, minimum incompressible.

Tableau 33: SCHEMA DE FINANCEMENT

| Poste | | Dépenses | Recettes | Poste |
|---|---|---|---|---|
| Emprunt | | 1.000 | 1.000 | Taxe de service: 72 FCFA par tête/an |
| Intérêt | | pm | pm | |
| Contrepartie en personnel | | 575 | 575 | Normalement inscrite au budget |
| Contrepartie en matériel | 671 | 36 | 96 | |
| Contrepartie pour indemnisation | | 60 | | A la charge de la nation sous forme d'une affectation supplémentaire au budget de l'élevage |
| Total | | 1.671 | 1.671 | |

188. Le schéma provisoire de financement (voir tableau 33) prévoit que l'emprunt ou crédit soit remboursé par une taxe de service à la production (14.008.000 interventions à 71,4 FCFA arrondis à 72 FCFA). Nous notons que cette somme représente 2,2 fois la charge réelle per capita de l'impôt sur le bétail (32 FCFA) et 7,5 pour cent du produit brut (960 FCFA) exprimé en viande carcasse.

189. La double novation par rapport aux opérations passées consiste donc dans la notion d'emprunt et dans celle d'une contribution à faire payer aux propriétaires d'animaux. Elle atteint ici 60 pour cent des dépenses, 40 pour cent restant à la charge de la Nation. Des problèmes de collecte et de gestion des fonds seront donc inévitables et pourront faire modifier cette formule de règlement à la base quant à son montant. On peut aussi penser prélever une taxe d'aval sur le circuit de distribution, dont le produit devrait atteindre un milliard en dix années, compte non tenu de l'érosion monétaire. Cette deuxième solution semble plus facilement réalisable et le montant à percevoir serait de 5 FCFA par kilogramme de viande sur la base de 20.000 tonnes contrôlées annuellement, donc assez léger pour être supporté par les consommateurs.

Coûts et bénéfices

190. Face au coût annuel moyen du projet, 167 millions de FCFA, on peut déjà mettre en parallèle les pertes estimées à 125 millions de FCFA pour la péripneumonie et qui iront en s'accroissant, et celles au moins équivalentes dues au parasitisme et à la malnutrition des jeunes. La simple logique économique voudrait déjà qu'à défaut d'un effort individuel, un effort collectif soit fait pour récupérer en dix ans 2,5 milliards de FCFA avec une mise de fonds de 1,6 milliard de FCFA.

191. Les produits réels sont cependant bien supérieurs à la simple récupération des pertes. Nous allons en dresser un bilan modéré et plausible après avoir présenté l'échéancier des charges annuelles dans le tableau ci-dessous:

Tableau 34: ECHEANCE DES CHARGES ANNUELLES

| Année | Projet a/ | Renouvellement | Fonds Péripneumonia | Total |
|---|---|---|---|---|
| 1 | 200,00 | 14,65 | 20,00 | 234,65 |
| 2 | 204,00 | 14,65 | 20,00 | 238,65 |
| 3 | 208,10 | 14,65 | 20,00 | 242,75 |
| 4 | 222,80 | 14,65 | - | 237,45 |
| 5 | 227,30 | 14,65 | - | 241,95 |
| 6 | 75,90 | 14,65 | - | 90,55 |
| 7 | 77,30 | 14,65 | - | 91,95 |
| 8 | 79,00 | 14,65 | - | 93,65 |
| 9 | 84,20 | 14,65 | - | 98,85 |
| 10 | 85,90 | 14,65 | - | 100,55 |
| Total | 1.464,50 | 146,50 | 60,00 | 1.671,00 |

a/ Cf. tableau 31 - quelques chiffres ont été arrondis.

192. On ne peut pas comptabiliser les pertes dues au parasitisme et à la péripneumonie. On constate simplement qu'il y a là un manque à gagner que nous avons estimé annuellement à 250 millions de FCFA pour l'ensemble. Par contre, on peut chiffrer le supplément de revenus dus aux effets de la campagne. Ceux-ci ressortent à deux ordres de facteurs:

(i) un relèvement du taux du disponible global;

(ii) un accroissement pondéral par tête entretenue.

193. L'analyse de ces facteurs exigerait une étude économique qui déborde le cadre de notre rapport. Le point de départ pour la Haute Volta pourrait être l'étude du potentiel élevage (FAC/SCET). On peut estimer que le taux d'exploitation passera de 10 à 12 pour cent en deux paliers de 1 à 2 pour cent par phase de cinq ans. Le supplément sera calculé numériquement par rapport au taux minimum de 10 pour cent supposé constant 1/. L'effectif ainsi dégagé sera affecté d'une valeur économique "producteur" de 10.000 FCFA, par unité 2/. Le résultat global et par exercice est donné dans le tableau 35.

1/ En l'absence d'intervention sanitaire. Toute cette démarche n'a de sens que si l'on a la double certitude de pouvoir entretenir convenablement trois millions de têtes vers 1985, et si l'écoulement de la production est assuré à un prix rémunérateur.

2/ On pourrait prendre la valeur sortie frontière, tous emplois confondus, qui donnerait un produit plus élevé.

Tableau 35: ACCROISSEMENT D'EFFECTIF ET D'EXPLOITATION

| Année | Effectif National croît 2% l'an | Exploitation | | | Supplément (têtes) | Supplément x1000 FCFA |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 10% | 11% | 12% | | |
| 1 | 2.500.000 | 250.000 | 275.000 | - | 25.000 | 250.000 |
| 2 | 2.550.000 | 255.000 | 280.500 | - | 25.500 | 255.000 |
| 3 | 2.600.000 | 260.000 | 286.000 | - | 26.000 | 260.000 |
| 4 | 2.653.000 | 265.300 | 291.800 | - | 26.500 | 265.000 |
| 5 | 2.706.000 | 270.600 | 297.700 | - | 27.100 | 271.000 |
| 6 | 2.760.000 | 276.010 | - | 331.212 | 55.202 | 552.020 |
| 7 | 2.815.300 | 281.530 | - | 337.836 | 56.306 | 563.060 |
| 8 | 2.871.600 | 287.160 | - | 344.592 | 57.432 | 574.320 |
| 9 | 2.929.100 | 292.910 | - | 351.392 | 58.582 | 585.820 |
| 10 | 2.987.600 | 298.760 | - | 358.512 | 59.752 | 597.520 |
| Total des produits supplémentaires | | | | | 417.374 têtes | 4.173.740 x 1000 FCFA |

194. L'ensemble des interventions conduites sur 80 pour cent du troupeau pendant cinq ans, sur 25 pour cent pendant les cinq années suivantes, devrait avoir pour effet un relèvement pondéral moyen dû à un meilleur état sanitaire autant qu'à une gestion plus rationnelle du cheptel. Nous resterons très prudents dans l'analyse de ce facteur en raison de l'absence de données pratiques. Il ne semble pas toutefois qu'un supplément de 5 kg de viande (carcasse) par animal exploité après la cinquème année représenterait une impossibilité physiologique. Comme précédemment, l'effectif retenu sera celui devenu disponible du fait de l'opération projetée. Le kilogramme de carcasse, tous emplois confondus, sera affecté d'une valeur économique égale à 100 FCFA. Le produit supplémentaire est ventilé dans le tableau 36.

Tableau 36: ACCROISSEMENT PONDERAL

| Exercice | Suppléments | | |
|---|---|---|---|
| | En effectifs | En kg de viande (carcasse) | En valeur (1.000 FCFA) |
| 1 | 275.000 | - | - |
| 2 | 280.500 | - | - |
| 3 | 286.000 | - | - |
| 4 | 291.800 | - | - |
| 5 | 297.700 | - | - |
| 6 | 331.200 | 1.656.000 | 165.600 |
| 7 | 337.836 | 1.689.180 | 168.918 |
| 8 | 344.592 | 1.722.960 | 172.296 |
| 9 | 351.392 | 1.757.460 | 175.746 |
| 10 | 358.512 | 1.792.560 | 179.256 |
| Total des produits supplémentaires | | 8.618.160 | 861.816 |

195. Le tableau 37 donne une récapitulation de la valeur globale de la production supplémentaire qu'on pourrait attribuer à une action sanitaire.

Tableau 37: TABLEAU RECAPITULATIF DES PRODUITS PAR EXERCICE

(en millions de FCFA)

| Exercice | Supplément en valeur | | Total | |
|---|---|---|---|---|
| | Têtes | Viande | Exercice | Cumulé |
| 1 | 250.000 | - | 250.000 | - |
| 2 | 255.000 | - | 255.000 | 505.000 |
| 3 | 260.000 | - | 260.000 | 765.000 |
| 4 | 265.000 | - | 265.000 | 1.030.000 |
| 5 | 271.000 | - | 271.000 | 1.301.000 |
| 6 | 552.020 | 165.600 | 717.620 | 2.018.620 |
| 7 | 563.060 | 168.918 | 731.978 | 2.750.598 |
| 8 | 574.320 | 172.296 | 746.616 | 3.497.214 |
| 9 | 585.820 | 175.746 | 761.566 | 4.258.780 |
| 10 | 597.520 | 179.256 | 776.776 | 5.035.556 |
| | 4.173.740 | 861.816 | 5.035.556 | |

Il est bon toutefois d'indiquer que le produit supplémentaire suffirait tout juste à couvrir la croissance démographique sans pouvoir permettre un relèvement sensible de la consommation intérieure de viande bovine ou des exportations de ce produit, encore moins les deux réunis. Il faut trouver à la fois d'autres sources en expansion (volailles, chèvres) et d'autres actions telles l'embouche paysanne et industrielle, susceptibles de porter à 3 pour cent par exemple le croît annuel de la production bovine pour couvrir l'ensemble de la demande intérieure et extérieure.

196. Comme l'indique le tableau 38, on pourrait escompter des bénéfices qui dépasseraient d'un montant considérable le coût sans tenir compte des frais financiers. Sur la base de ce calcul, assez sommaire, le taux de rentabilité d'une campagne sanitaire pourrait être satisfaisant.

Tableau 38: DEPENSES ET BENEFICES

(Etabli en millions de FCFA - Hors frais financiers)

| Exercice | Charges d'exécution | Total produits | Résultats | |
|---|---|---|---|---|
| | | | Exercice | Cumulé |
| 1 | 234,65 | 250,00 | + 15,35 | - |
| 2 | 238,65 | 255,00 | + 16,35 | + 31,70 |
| 3 | 242,75 | 260,00 | + 17,25 | + 48,95 |
| 4 | 237,45 | 265,00 | + 27,55 | + 76,50 |
| 5 | 241,95 | 271,00 | + 29,05 | +105,55 |
| 6 | 90,55 | 717,60 | +427,05 | +532,60 |
| 7 | 91,95 | 732,00 | +440,05 | +972,65 |
| 8 | 93,65 | 746,60 | +452,95 | +1.425,60 |
| 9 | 98,85 | 761,55 | +462,70 | +1.888,30 |
| 10 | 100,55 | 776,80 | +476,25 | +2.364,55 |
| Bilan | 1.671,00 | 5.035,55 | 2.364,55 | |

Conclusions - Recommandations

197. La protection sanitaire du capital bétail est une opération à long terme, surtout lorsqu'il s'agit de redresser une situation déjà bien compromise au départ. Il faut sans doute susciter une étude plus approfondie que cette simple esquisse pour disposer de renseignements sérieux sur la rentabilité économique de la protection sanitaire en pays d'élevage extensif.

Deux conceptions peuvent être envisagées, soit l'association à un projet de production moderne, soit dans le cadre de l'élevage traditionnel amélioré. Il est de toute façon illusoire de croire que l'on pourra mener à bien l'une ou l'autre de ces initiatives sans disposer en arrière-fond de la maîtrise des grands épizooties et de la pathologie parasitaire.

198. L'analyse précédente, conduite avec des hypothèses mesurées, indique que cette opération peut être exécutée à grande échelle sous la réserve de comporter une phase d'attaque et une phase de consolidation et d'encadrement, arbitrairement ici choisies de durées équivalentes. Elle montre également qu'il est possible de faire appel à un concours bancaire type IDA pour la réaliser, conception plus réaliste que celle d'une subvention. L'Etat devra cependant accroître sensiblement son effort pour indemniser les éleveurs et relever le plafond des crédits "matériels" du Service de l'Elevage. Une coopération effective du côté Malien et Nigérien serait aussi une condition préalable à sa mise en oeuvre.

199. Une campagne expérimentale prévue au Togo en 1971 devrait donner de précieux renseignements sur le plan technique. Ceux-ci ne seront malheureusement pas disponibles avant trois ans.

200. D'ici là, les mesures locales telles que les contrôles frontaliers sur les routes officielles du bétail de commerce, la quarantaine des troupeaux suspects, l'abattage des contaminés et la vaccination bis-annuelle étendue autour des foyers, sont les seules mesures à conseiller pour éviter l'extension de la péripneumonie. Bien entendu, en l'état actuel des finances publiques, de l'objectif poursuivi et des moyens dont dispose le Service responsable, il ne peut s'agir que d'actions ponctuelles et exécutées sur subvention.

201. Il vient en premier lieu à l'esprit d'intervenir dans le futur ORD du Sahel, qui compte 600.000 têtes et par lequel la maladie pénètre largement dans le pays. Un concours extérieur pourrait ainsi être associé au projet de création de cet ORD pastoral. Cet ORD ne serait effectif, compte tenu des études, que vers 1972/73. Une condition importante pour la rentabilité de ce projet serait un assainissement préalable du terrain par une action-relais, qui, d'après les experts de la SCET/Coopération, coûterait environ 50 millions de FCFA par an, pour 1.000.000 d'animaux vaccinés à 80 pour cent dans l'ORD du Sahel, le long de la frontière malienne et de part et d'autre (20 km) des principales routes du bétail.

## D. La création d'un ORD pastoral du Sahel

### Introduction

202. Le gouvernement de la Haute Volta a décidé, dès 1965, de promouvoir le développement rural par le canal d'organismes régionaux spécialisés. En 1969, on compte huit ORD à vocation théorique pluridisciplinaire. En fait, tous sont orientés vers la production agricole et notamment une culture de rente (coton). Aucun ne se consacre à l'élevage en tant que spéculation dominante dans les revenus des paysans. Des agents ont été détachés dans certains d'entre eux pour l'exécution de petits programmes isolés de protection sanitaire des animaux de trait (ânes et boeufs de labour) et de traitement antiparasitaires sur les bovins et les petits ruminants des éleveurs environnants.

203. Dans ces ORD, il reste à organiser entièrement l'encadrement du paysannat dans le domaine de l'alimentation, du remplacement et de l'embouche des boeufs de labour afin d'en retirer un profit plus élevé et surtout moins aléatoire que la production végétale. 1/

204. Dans la situation présente, l'élevage, qui procure en 1968, 55 pour cent des exportations 2/ ne bénéficie ni d'un programme sérieux de protection sanitaire par la faiblesse des moyens du Service ni d'un développement intégré au sein des ORD dont le caractère agronomique reste majeur.

205. La création d'un ORD "Pastoral" fait donc partie du programme national de développement rural et doit permettre de rétablir l'équilibre entre les vocations régionales du pays, celle de la zone Nord devant être affirmée dans le domaine de la production animale.

### Principes pour la création d'un ORD du Sahel

#### Objet

206. L'objet est de promouvoir la production animale considérée comme l'activité économique prioritaire d'un programme de développement intégré. La densité du cheptel et la tradition socio-économique d'éleveurs de ses habitants justifient cette décision de principe. On compte, en effet, 15 bovins au km2 alors que la moyenne nationale n'excède pas 10 en 1970.

---

1/ Cf. chapitre II - F, consacré à l'association agriculture-élevage, et chapitre II-C, consacré à la protection sanitaire.

2/ mais 87 pour cent en 1961 avant l'introduction du coton dans les échanges extérieurs.

Zone d'action

207. Cet ORD traversé en son milieu par le 14ème parallèle nord, intéressera les cercles de Dori, Gorom-Gorom et Djibo, actuellement répartis entre les circonscriptions d'élevage de Dori et de Ouahigouya. On trouve d'ailleurs dans cette dernière le cercle de Titao avec 6.360 km2 et 40.000 bovins, rattaché à l'ORD du Yatenga. A vocation pastorale bien affirmée, ce cercle pourrait, grâce à une coordination à définir, bénéficier de l'action de l'ORD du Sahel ou même y être complétement intégré, formule nettement préférable et qui permettrait de travailler sur plus de 650.000 têtes, soit approximativement le quart du cheptel national (1970).

208. La zone envisagée s'étend sur 100 à 150 km du Nord au Sud et 350 km d'Est en Ouest. Djibo se trouve à 180 km à l'Ouest de Dori via Aribinda par une route fréquemment impraticable; plus de 400 km de piste les séparent en hivernage via Ouahigouya-Kongoussi-Kaya. Il peut venir à l'esprit de créer deux ORD, l'un à Djibo, l'autre à Dori, d'autant plus que les mouvements commerciaux s'effectuent presque toujours du Nord au Sud et non d'Est en Ouest. Mais sur le plan technique et pour des raisons évidentes, un siège unique paraît s'imposer. Le choix en est laissé aux autorités après une mission d'expert qui leur donnera les éléments de décision.

Modalités d'intervention

209. Dès le début, l'expert chargé de rédiger l'avant-projet devra obtenir l'accord des divers responsables sur les liaisons entre ORD et services traditionnels de l'élevage d'une part, avec la Direction du Développement Rural d'autre part. Ce point est capital. Une répartition des tâches et des moyens est nécessaire. Les autorités penchent pour le maintien du Service de l'Elevage traditionnel dans ses attributions sanitaires. Le futur ORD, placé aux marches de la Haute Volta avec 600 km de frontières communes avec le Mali à l'Ouest et au Nord et le Niger à l'Est, est le siège de mouvements pastoraux et commerciaux continuels et crée des problèmes nationaux de contrôle et d'intervention sanitaires qui relèvent essentiellement de l'Administration Centrale. Par contre, les actions propres de développement seront menées par l'ORD,où les éleveurs seront représentés afin d'en mieux comprendre les buts et l'intérêt, d'en désirer l'intervention et d'y participer de façon permanente et effective par le canal de leurs délégués.

Programme de travail

210. Le programme de travail doit être élaboré par un expert à partir des indications ci-dessous et avant toute mise en forme du projet final. Au Service National serait réservé:

(i) information statistique; collecte et diffusion dans les deux sens;

(ii) santé animale et contrôle sanitaire des maladies contagieuses;

(iii) contrôle du bétail aux frontières;

(iv) contrôle sanitaire des abattages, ce dernier point à débattre.

Les actions prioritaires concernent les vaccinations contre la peste bovine et la péripneumonie, la lutte contre le parasitisme. Les vaccinations annuelles et les traitements associés devront intéresser au minimum 80 pour cent du cheptel pendant cinq ans et être suivies d'une phase permanente de consolidation. Une surveillance sanitaire renforcée des voies de transit du bétail sera facilitée par l'équipement des routes Centre et Est. Elle est indispensable pour assurer le succès de la politique de développement.

211. Les tâches propres de l'ORD doivent porter sur:

(i) Le développement de l'hydraulique pastorale -- en association avec l'HER (Hydraulique et Equipement Rural) et avec l'objectif général d'obtenir un point d'eau potable et pérenne tous les 25 km, soit dans un cercle de 12 km de rayon. Dans ce cadre il faut:

(a) Intéresser les éleveurs aux implantations, voire aux réalisations et renoncer aux mares, surcreusées ou non, et toujours polluées et dangereuses pour la santé humaine et animale.

(b) Définir une politique de gestion des installations à grand débit (forages),y compris rotation par fermeture périodique avec mise en défense du pâturage.

(c) Etudier le problème de coût et le problème d'entretien des forages et puits,y compris la possibilité d'organiser des brigades techniques pour l'entretien.

(ii) L'aménagement effectif des pâturages. La production de viande et de lait dépend de l'abreuvement et de la nutrition, donc de la qualité et du taux d'utilisation des pâturages. L'ORD organisera l'utilisation des pâturages conjointement avec la maîtrise de l'eau (forage avec antennes à fermer périodiquement, puits, mares et eaux de surface). La mission d'un agrostologue et le détachement d'un agent spécialisé en gestion des pâturages sont des nécessités évidentes pour la création de zones réservées: (a) aux animaux d'élevage, et (b) aux animaux en attente d'embouche ou de commercialisation.

Les meilleurs parcours pourvus de points d'abreuvement, seront isolés afin d'être exploités aussi rationnellement que possible. Ils fourniront des renseignements précis sur leurs potentiels et serviront de doctrine de référence pour la gestion du patrimoine pastoral.

(iii) Création de centres d'affouragements de sécurité. Des compléments à base de fourrages et d'aliments concentrés fabriqués à partir de sous-produits agro-industriels assureront la sauvegarde du cheptel et notamment des jeunes lors de grave sécheresse. Vendus aux éleveurs à leur prix de revient, ils provoqueront des besoins monétaires donc la décharge de pâturages par vente d'animaux à diriger sur les centres d'embouche. Ces ventes pourront être organisées par des transactions aux enchères avec publication des cours.

(iv) Une action zootechnique. Diffusion de races et de géniteurs par actions type Markoye (zébu Azawak, chèvre rousse de Maradi). Le centre de Markoye sera intégré à l'ORD pour la poursuite de son activité. Des opérations analogues à partir d'élevages privés et contrôlés, seront entreprises sur d'autres parties de l'ORD: Djibo par exemple, siège d'une circonscription d'élevage. Une attention particulière sera portée sur: les opérations sanitaires; le déparasitage interne et externe; l'alimentation et le sevrage des veaux; les troupeaux de petits ruminants; l'encadrement attentif des villages (caprins).

(v) Gestion des abattoirs, séchoirs et centres de collecte et de conditionnement des dépouilles. Des dispositions seront prises pour éviter les pertes, faciliter l'évacuation. Cette action doit être coordonnée par le Service National et la SVCP (Société Voltaïque des Cuirs et Peaux).

(vi) Encadrement des éleveurs par un corps, à créer, d'encadreurs pastoraux et par des moyens adaptés à leur mobilité. Des essais ayant valeur démonstrative seront nécessaires avant de généraliser les techniques à l'ensemble de l'ORD. Le problème de l'encadrement pastoral, celui du recours ou non à des animateurs est à concevoir entièrement. Cet objectif est prioritaire et le succès du projet en dépend.

(vii) Actions d'information et groupement des éleveurs. Les moyens sont également à définir puis à tester avant vulgarisation. Il y aura lieu d'étudier soigneusement les actions déjà entreprises à Markoye et d'envisager

en particulier la constitution de groupements qui pourront procéder à des ventes directes ou aux enchères sur des marchés équipés de bascules.

Collaboration avec les autres disciplines et les éleveurs

212. L'ORD pastoral aura les mêmes responsabilités générales que les ORD agricoles dans le domaine de la production rurale. Les spécialistes de l'élevage s'assureront la collaboration des services intéressés, par affectation ou détachement d'agents:

(i) de l'Hydraulique et Equipement Rural pour les recherches et réalisation d'hydraulique pastorale (HER);

(ii) de la Direction du Développement Rural et de l'Agronomie pour la production céréalière de cette zone qui, malgré une écologie a priori peu propice, ne manque pas d'intérêt, car elle contribue largement aux besoins vivriers humains. Elle bénéficie d'une fumure importante en raison du nombre des troupeaux. Certains (Barral - ORSTOM, Cahiers IV.1.67) préconisent "des mesures conservatoires tendant à limiter l'extension des cultures" qui prennent parfois un caractère spéculatif "... sans que l'Economie de la Haute Volta y trouve son compte";

(iii) des Eaux et Forêts pour la conservation du sol, le barrage à l'avance du désert, la reforestation (pâturages arbustifs, balisage des routes du bétail).

La collaboration des éleveurs et de leurs représentants devra toujours être recherchée pour trouver une solution équilibrée à leurs problèmes alimentaires, toute action de caractère imposé et exogène ne pouvant conduire à un résultat durable.

Voies de communication - Evacuation du bétail

213. L'activité de cet ORD, à l'inverse de ceux agricoles, sera plus importante en saison sèche, en raison de la concentration des troupeaux et des échanges de produits vivriers, qu'en hivernage où les déplacements sont difficiles en l'état actuel des routes. Cependant, l'amélioration des voies de communication sera indispensable pour accéder "aux opérations ponctuelles", pour satisfaire les priorités des usagers (desserte des parcs de vaccination, des points d'évacuation, des marchés, des hangars de stockage pour peaux, etc.) et d'autres activités non spécifiquement rurales (dispensaires, enseignement, administration, sécurité).

Autres pôles d'actions régionales

214. Sans se départir de sa vocation essentielle, l'ORD devra, conformément aux textes constitutifs, s'intéresser à l'ensemble des aspects du développement et notamment aux problèmes scolaires et à ceux non moins essentiels de la santé humaine. Les statuts devront correspondre à ces principes et prévoir au Conseil de Direction, des représentants des éleveurs à côté de ceux des services administratifs et techniques.

Relations avec les autres ORD

215. Elles seront basées sur la complémentarité régionale. Les actions de production du Sahel débouchent sur une plus grande rentabilité du capital par un accroissement des naissances et une réduction de la mortalité chez les jeunes (bovins, ovins, caprins). Ce résultat doit être repris en aval par la création de zones d'embouche paysanne ou industrielle (ranching ou feed-lot) et par la mise en place de parcs d'attente et de restauration sur les grands marchés de concentration et à proximité des abattoirs-frigorifiques. L'évacuation rapide du bétail impose également une véritable coordination inter-régionale dans le tracé et l'entretien des voies de communication et des routes du bétail commercial, qu'il s'agisse des animaux étrangers importés ou en transit ou de ceux destinés à l'exportation, avant ou après embouche.

216. La Haute Volta doit utiliser au maximum les disponibilités en reproductrices et l'aptitude pastorale du Sahel à devenir une zone de naissance pour améliorer son économie parmi les pays exportateurs de viande en circuit vif ou mort. A défaut de cette politique à long terme, elle perdra sur les deux tableaux et restera l'une des nations les plus pauvres du monde rural africain. Les ressources végétale ne compenseront pas cet état de choses et il n'est pas sûr que l'exploitation du sous-sol tienne ses promesses, en termes de revenus monétaires bien entendu.

Termes de référence pour les études de base 1/

217. En précisant ces études, qui doivent être initiées par la Haute Volta, on distinguera les études existantes ou sur le point d'être terminées, celles à exécuter entièrement et celles à compléter en fonction des options retenues.

218. Des études des ressources en eau restent à compléter après l'achèvement de la prospection en cours (FAC), portant notamment sur:

(i) Hydrogéologie et, à défaut de nappes, études hydrauliques de surface en évitant les aménagements sommaires qui constituent des réservoirs de parasites. On préférera les puits aux mares et aux puisards.

---

1/ Voir Annexe 6, les termes de référence de la mission d'identification.

(ii) Programme de gestion des forages profonds, tel que le forage "Christine (Beli)" qui peut déboucher sur une exploitation pastorale intégrée de type nouveau (zones de ranching collectif).

219. Les études pédo-agrostologiques sont à compléter par l'achèvement de la carte pédo-agrostologique (crédits FAC) au nord du 13ème parallèle, en cours d'exécution (IEMVT). Les observations agrostologiques seront poursuivies dans le temps avec des observations pratiques sur "l'économie du pâturage".

220. L'étude du cheptel est en cours par la SCET/Coopération sur crédits FAC et sera disponible en octobre 1970. Elle soulignera:

(i) L'importance des petits ruminants dont près du quart des effectifs nationaux se trouve dans cet ORD comme pour les bovins. Leur potentiel économique est particulièrement intéressant. La chèvre de Maradi est réclamée par les éleveurs; elle constitue un appoint "viande autoconsommée".

(ii) L'influence de l'alimentation. Depuis trois ans, la station de Markoye enregistre un taux de fécondité de 77 pour cent (77 veaux sevrés pour 100 vaches par an, au lieu de 30 à 40 pour cent en élevage traditionnel). De plus, cette même station n'a pas enregistré de mortalité lors de la dure saison sèche 1968/69, alors que celle des veaux de un an a dépassé 50 pour cent des effectifs, à l'extérieur du périmètre, en milieu traditionnel.

221. Une étude sociologique complémentaire doit être entreprise par l'ORSTOM pour la partie en dehors de l'Oudalan et de la zone Nord de la mare de Oursi. Cet organisme a déjà effectué d'intéressantes études sur le milieu pastoral (Barral). On doit également citer les travaux de P. Riesman. Des renseignements complémentaires seront cependant utiles pour couvrir les régions de l'ORD non encore étudiées et pour préciser au sein des différentes ethnies d'éleveurs:

(i) les motivations des déplacements des troupeaux et l'éventualité d'une modification des facteurs qui les gouvernent;

(ii) les motivations des ventes d'animaux, apparemment liées à des besoins monétaires immédiats plus qu'à l'économie des parcours et du troupeau;

(iii) leur réceptivité relative à diverses méthodes d'élevage proposables selon leur origine tribale.

222. C'est grâce à la synthèse des quatre grandes données ci-dessus (eau - pâturage - homme - cheptel) et à leur ajustement que les responsables de l'ORD rechercheront le meilleur équilibre écologique pendant la préparation et l'exécution du projet. La population animale a augmenté d'un tiers environ de 1960 à 1970 sans action corrélative sur le milieu. "Il serait désastreux de laisser la situation s'y (Oudalan) dégrader par destruction progressive de ce qui constitue le principal potentiel de pâturages de la Haute Volta." 1/ Ces études n'ont donc de véritable intérêt qu'assorties de l'examen des méthodes traditionnelles d'élevage et de la faculté d'évolution des pasteurs face à des techniques plus modernes mais progressives et surtout dépourvues d'aspects choquants ou incompréhensibles pour eux.

Economie du projet

223. Quant au coût global, le programme définira le besoin de financement pour (1) les investissements complémentaires ou nouveaux; (2) l'équipement technique; (3) les charges de personnel local et expatrié; (4) les amortissements financiers et le crédit à l'élevage. Ces différents besoins seront répartis par exercice annuel jusqu'à la phase d'équilibre par autofinancement. Il est vraisemblable que le projet devra être soutenu pendant les deux prochains plans quinquennaux. Ceci est parfaitement normal quand on s'adresse à des opérations de production animale exécutées en milieu traditionnel.

224. On peut, à titre indicatif, prévoir les grandes masses budgétaires suivantes (en milliards de FCFA):

| | |
|---|---|
| hydraulique pastorale ..... | 1,5 |
| autres investissements (bâtiments, logements) ..... | 0,2 |
| études et recherches appliquées ..... | 0,1 |
| équipement général ..... | 0,2 |
| fonctionnement 10 ans ..... | 1,5 |
| Total général ..... | 3,5 |

A ce stade, les bases de cette estimation sont purement arbitraires.

225. Quant au plan de financement, il tiendra compte de l'échéancier des besoins, en distinguant l'origine des contributions:

(i) études restant à effectuer: complémentaires ou nouvelles;

(ii) infrastructure existante:
secteur de Gorom-Gorom
circonscription d'élevage de Djibo
marchés, pistes, forages, abattoirs, etc. (projets FAC)

1/ Barral, ORSTOM: Sciences Humaines IV, 1-1967, Problèmes pastoraux, subdivision de l'Oudalan.

(iii) infrastructure à créer:
siège de l'ORD à Dori
sous-direction de Djibo
équipements de marchés (Markoye)
postes ou secteurs d'élevage nouveaux
voies routières, pistes de desserte
points d'eau nouveaux ou anciens

(iv) équipements, notamment:
moyens de communication: véhicules, radio, moyens audiovisuels d'information

(v) actions à entreprendre;

(vi) frais de fonctionnement: personnel et matériel.

226. On prévoiera un financement conjoint notamment pour les études de base, la recherche appliquée et le soutien éventuel de la contribution voltaïque. Dans le plan de financement il faut envisager un désengagement progressif de l'aide extérieure, en précisant, à titre d'exemple, la progressivité de la voltaisation dans tous les domaines; la durée du soutien financier et technique (Budget de croisière et fiscalité propre); le rythme optimum des opérations de transfert des responsabilités. Il faut calculer les coûts et profits du programme d'intervention selon trois plans principaux de référence: l'ORD, les collectivités, et l'Etat.

227. Le dossier précisera en particulier:

(i) les produits: supplément de production escompté pour l'économie nationale;

(ii) les charges courantes pour le Budget National et local;

(iii) les taxes et prestations de service encaissées par l'ORD;

(iv) les emplois créés par secteur privé ou public et par catégories professionnelles;

(v) la rentabilité du projet - coefficient de capital, valeur ajoutée et bénéfice actualisé seront calculés selon les méthodes et les critères d'appréciation du ou des bailleurs de fonds pressentis.

228. La SEDES et la SCET/Coopération ont été chargées par le FAC de préparer un dossier d'identification du projet. La mission sera exécutée en novembre 1970. Elle servira de base à l'étude de factibilité prévue en 1971 sur financement FAC ou PNUD. Les négociations pour la mise en oeuvre du projet pourraient intervenir en 1972/73.

## E. Les techniques d'embouche moderne

### Le ranching sahélien

229. En tenant compte des possibilités d'exploitation des pâturages situés au Sud de la vallée du Béli, entre la frontière du Mali et la Mare d'Oursi, la création d'un ranch d'embouche a été envisagée. Une série de conventions d'études ont été prévues pour ce projet.

230. Avant d'être terminée, l'étude socio-économique a révélé l'hostilité des éleveurs à tout abandon complet des parcours dont 30.000 ha sont utilisés en permanence. Au mieux, 20.000 à 25.000 ha peu fréquentés auraient pu être appropriés par l'Etat alors que la rentabilité d'un établissement sahélien exige l'entretien de 8.000 à 10.000 têtes/an, soit 75.000 ha à la charge moyenne d'une tête pour 8 ha.

231. Malgré un scepticisme confirmé pour un premier échec de l'étude hydrogéologique, le deuxième sondage de reconnaissance a donné des résultats positifs. Mais étant donné l'incertitude qui règne sur le degré d'alimentation de la nappe, des essais de pompage à grand débit ont été entrepris sur un forage d'exploitation exécuté en mars/avril 1970.

232. L'étude agrostologique, d'ailleurs commencée tardivement, a été orientée vers une connaissance plus approfondie du potentiel fourrager de la zone sub-sahélienne en vue de contribuer à la mise au point d'un dossier de factibilité d'un ORD du Sahel à vocation pastorale, auquel sera confié un double rôle de naisseur pour les régions Sud et d'embouche collective améliorée.

233. A la suite de ces études, l'implantation d'un ranch commercial a été abandonnée. Elles ont montré que les pâturages encore inexploités faute d'eau représentent 20.000 ha et ceux mal utilisés en raison des distances entre les points d'abreuvement, 30.000 ha supplémentaires. L'exploitation de ces 50.000 ha dans le cadre de la mise en valeur par un ORD est donc la solution la plus raisonnable aux plans économique et social à laquelle la Haute Volta a accepté de se ranger. La réserve pastorale envisagée dans le cadre de l'ORD du Sahel ouvrira des parcours supplémentaires précieux pour le cheptel pendant les derniers mois de sécheresse. Si les résultats des pompages confirment la validité de la mise en exploitation du forage de la Vallée du Béli (diamètre 10"), trois ou quatre antennes de 10 km de long seront posées à des angles différents à partir de ce point d'eau. Elles seront fermées chacune à tour de rôle pour permettre la conservation du pâturage et sa régénération spontanée ou assistée, à la périphérie du point de distribution sur un rayon de 10 km2 (30.000 ha). La zone d'influence initiale des ranchs sera ainsi doublée par ces antennes et couvrira 150.000 ha.

234. L'analyse des aptitudes pastorales sera donc poursuivie en 1970. Les rendements et la charge optimale seront déterminés et une carte agrostologique sera établie. Ainsi, bien que n'ayant pu réaliser l'objet initial, la Haute Volta utilisera au mieux les conclusions des études dont le montant s'élève à 75 millions de FCFA, pour ouvrir de nouveaux parcours, veiller à leur utilisation rationnelle et donner à la région du Sahel une place privilégiée dans la production animale.

Embouche semi-intensive en ranching de savane

235. Le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne a envoyé une équipe d'experts (vétérinaires, agronomes, économistes) pour étudier la possibilité de créer un ranch mixte élevage/embouche en zone de savane dans la région de Sidéradougou au Sud-Est de Banfora. On sait peu de choses sur ce projet dont la rédaction dure depuis deux ans et demi. La version française ne serait pas disponible avant fin 1970. Les études, y compris la solde des experts, ont déjà coûté 51 millions de FCFA fin 1969. Les connaissances agrostologiques, celles ayant trait à la pathologie, sont achevées. Les modalités d'approvisionnement et le compte économique sont en cours d'analyse.

236. Il semble que la protection sanitaire des zébus importés du Nord, et notamment du Mali, va peser très lourd sur les coûts de production car le ranch est situé dans une zone de savane où sévit le trypanosomose, et où l'existence de rickettsioses n'est pas improbable. (Heart-water) L'embroussaillement, caractéristique de cette zone écologique, est également un facteur défavorable sur le plan économique tant que l'équilibre entre la charge et le potentiel fourrager n'est pas atteint.

Esquisse d'un projet d'embouche intensive en feed-lot

Objet

237. A partir de données fiables obtenues en faisant varier divers paramètres en station expérimentale pendant deux à trois ans (ration, animaux, âge, durée, etc.) le projet se propose:

(i) de mettre en oeuvre, dans la région de Bobo-Dioulasso ou de Banfora à partir de cultures fourragères intensives complétées par des sous-produits agricoles et industriels, un système d'embouche rapide des animaux comportant trois à quatre rotations annuelles de 4.000 têtes chacune;

(ii) d'assurer ainsi à l'abattoir de Bobo-Dioulasso un approvisionnement plus régulier en toutes saisons en qualité et en quantité;

(iii) d'apporter une valeur ajoutée à un cheptel abattu actuellement à un stade de poids, de finition et de qualité insuffisant notamment pour l'exportation.

Justification

238. Sous les conditions actuelles en Haute Volta, le poids moyen unitaire des carcasses abattues est trop faible, le nombre des animaux abattus trop jeunes est anormalement élevé, et le poids des carcasses varie avec les saisons dans des proportions non commerciales pour une activité régulière d'exportation.

239. Le rapport SEDES, sur l'approvisionnement en viande de l'Afrique Centre-Ouest estime à 100 kg le poids moyen des carcasses voltaïques. Nous avons pris 105/110 kg en 1969/70 1/. Cette opinion est confirmée à l'abattoir de Bobo-Dioulasso, cependant approvisionné en grande partie par des zébus du Mali. Pour cet établissement -- le seul jusqu'en 1969 à pouvoir peser des carcasses régulièrement -- les moyennes de poids enregistrées en 1968 sont données au tableau 39.

Tableau 39: POIDS MOYEN DES BOVINS ABATTUS A L'ABATTOIR DE BOBO-DIOULASSO

| Catégorie de bovins | Nombre | Poids carcasses | Poids unitaire moyen (kg) |
|---|---|---|---|
| Taureaux | 3.486 | 320.135 | 91,83 |
| Boeufs | 11.980 | 1.474.097 | 123,04 |
| Vaches | 3.797 | 386.652 | 101,83 |
| Taurillons | 19 | 1.035 | 54,47 |
| Veaux | 110 | 6.008 | 54,61 |
| Total | 19.392 | 2.187.937 | 113 |

Source: Service de l'Elevage - Année 1968

Des carcasses trop légères entraînent un gaspillage de potentiel zootechnique et un manque de valeur ajoutée, déclassent l'animal en qualité et ne satisfont pas aux exigences habituelles des importateurs.

240. Le nombre des animaux abattus jeunes est important. Sur 735 bovins abattus à Bobo-Dioulasso entre le 14 novembre et le 25 novembre 1969, 105 bovins avaient 2 et 3 ans et 92 bovins avaient 4 ans. Donc,

1/ Il s'agit de la moyenne nationale, exportation et consommation intérieure confondues.

14 pour cent des abattages sont représentés par des bovins de 2 et 3 ans et 26 pour cent par des bovins de 2, 3 et 4 ans. Les poids/carcasses de ces jeunes varient de 60 à 130 kg. Ils sont donc pratiquement tous justifiables d'une embouche intensive avant l'abattage, d'autant plus que leur jeune âge, malgré leurs privations antérieures, permettrait des indices de consommation plus intéressants que ceux des animaux plus âgés.

241. Le poids des carcasses varie avec les saisons. Les moyennes des poids/carcasses enregistrées à Bobo-Dioulasso sur l'ensemble des abattages de 1968 sont, pour les mâles (c'est-à-dire pour 67,3 pour cent du tonnage abattu), les plus faibles en juin-juillet (119 kg) et les plus fortes en décembre (132 kg). Les différentes variations mensuelles, par rapport au meilleur poids de décembre (132 kg) représentent pour les 11.980 boeufs abattus à Bobo-Dioulasso en 1968, 106.320 kg de viande nets, soit à 100 FCFA le kg = 10.632 millions de FCFA. Une embouche permettrait de corriger ces variations saisonnières et de présenter un plus grand nombre d'animaux de qualité tout au long de l'année (critère de régularité en qualité).

Références techniques sur l'embouche en feed-lot

242. On dispose actuellement de résultats positifs à la suite des expériences de l'IEMVT et de l'IRAT 1/, résultant des:

(i) expériences d'embouche conduites par l'IEMVT dans différents pays: Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar (deux ans sur trois prévus). Elles indiquent l'aptitude des zébus adultes à une prise de poids quotidienne de 700 à 800 g;

(ii) expériences de cultures fourragères conduites en Haute Volta sur des stations du Service de l'Elevage (Bananké lédaga) et de l'IRAT (Saria-Farako Bâ), ou dans d'autres régions par l'IEMVT (Cameroun, Madagascar, Sénégal). Les expériences de Haute Volta après testage de plus de cent plantes fourragères importées, ont démontré la supériorité d'adaptation et de rendement, tout au moins jusqu'à 1969, de deux d'entre elles valables en embouche paysanne: une graminée (Bracharia ruziziensis) et une légumineuse (Stylosanthes gracilis). Il faudrait tester les différentes variétés de Pennisetum et de maïs fourrager pour l'embouche intensive industrielle (feed-lot ou zero/grazing).

---

1/ IEMVT: Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux
IRAT: Institut de Recherche d'Agronomie Tropicale

Localisation du projet - Sous-produits disponibles

243. Deux emplacements sont à étudier -- l'un dans la région de Bobo-Dioulasso et l'autre dans la région de Banfora. Ces deux régions recèlent un potentiel considérable de fourrages et des disponibilités en sous-produits agro-industriels tels que: sous-produits sucriers (mélasses, bouts blancs) à Banfora (projet SIAN 1); le son de riz des rizeries de Matourkou et Banfora; les drêches de brasseries à Bobo-Dioulasso; le sang et la poudre d'os provenant de l'abattoir de Bobo-Dioulasso; et le coton graine de l'usine d'égrenage à Bobo-Dioulasso, dont la capacité actuelle de 15.000 tonnes doit être portée à 40.000 tonnes (extension projetée: 25.000 tonnes). La plus grande partie des graines de coton disponibles (50 pour cent) est actuellement soit réservée aux semences, soit exportée sur le Japon. Les meuneries (Grands Moulins voltaïques) dont la constitution est en cours (février 1970) avec la participation de la SIAN peuvent fournir une certaine quantité de sous-produits. Les installations auront une capacité de traitement de 1.000 Qx de blé et de mil par jour, soit 750 Qx de farine et 250 de son. La production atteindra 13.000 tonnes en 1972.

244. Les huileries CITEC 2/ et SHSHV 3/ (Bobo-Dioulasso) sont des sources de tourteaux d'arachide. A partir de 1972 une huilerie de coton sera mise en place (Bobo-Dioulasso). Le disponible actuel et prévisionnel en graines et tourteaux de coton se présente ainsi selon les programmes CFDT-CITEC:

Tableau 40: DISPONIBILITES EN GRAINES ET TOURTEAUX DE COTON
PREVISIONS JUSQU'EN 1975

(Unités: tonnes)

| | Production nationale de coton-graine | Graines pour semences | Disponible Graines avant huilerie | CITEC | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Graines ⟶ | Tourteaux |
| 1966/67 | 16.272 | 4.800 | 5.700 | | |
| 1967/68 | 23.700 | 7.000 | 8.300 | | |
| 1968/69 | 30.000 | 9.000 | 10.500 | | |
| 1969/70 | 36.000 | 11.000 | 13.000 | | |
| 1970 | 40.000 | 12.000 | 14.000 | | |
| 1971 | 46.000 | 13.800 | 16.100 | | |
| | | | | Ouverture en 1972 | |
| 1972 | 50.000 | 15.000 | 17.500 | 15.000 ⟶ | 5.326 |
| 1973 | 55.000 | 16.500 | 19.250 | | |
| 1974 | 60.000 | 18.000 | 22.000 | | |
| 1975 | 65.000 | 19.500 | 22.800 | | |
| 1976 | | | | 30.000 ⟶ (projet) | 11.000 ? |

1/ Société Industrielle et Agricole du Niari, filiale des Grands Moulins de Paris.
2/ CITEC: Comptoire pour l'Industrie Textile (Bobo-Dioulasso), Grp.Boussac, Paris
3/ Société des Huileries et Savonneries de Haute Volta (Bobo-Dioulasso).

245. Sur une production de 807 tonnes de tourteaux d'arachide en 1968/69, 76 tonnes ont été commercialisées en Haute Volta en 1968/69 auprès du Service de l'Elevage, de l'IRAT (Farako Bâ), du Centre de Matourkou et de quelques particuliers, et 731 ont été exportées sur la Côte d'Ivoire (Bouaké-Bingerville). Prévisions de production stationnaire: 750 tonnes dans les années à venir.

246. Cette énumération montre que le problème du disponible en sous-produits n'est pas simple. Une enquête, confiée à l'IEMVT, est en cours depuis mars 1970 pour déterminer: (a) la situation actuelle; (b) la production par usine; (c) les perspectives jusqu'en 1980; (d) les emplois et leur forme; (e) les possibilités alimentaires par produit; et (f) les cours de ces matières premières. Des analyses détermineront en laboratoire la valeur de celles qui paraissent les plus intéressantes sous le rapport des tonnages et des prix. Des expériences devront ensuite être conduites pour déterminer les rations les plus économiques.

247. A partir des résultats, on pourra envisager la création d'une usine d'aliments du bétail destinée non seulement aux animaux du feed-lot et des stations de recherche, mais à l'ensemble des marchés intérieurs. L'excédent des sous-produits de base sera exporté selon les possibilités de placement. L'enquête IEMVT devrait être disponible en mai ou juin 1970. Elle apportera une contribution très importante au dossier de l'embouche quelles que soient d'ailleurs les modalités qui prévaudront ultérieurement.

248. Les prix actuels (fin 1969) ou prévus sont les suivants:

(i) Graines de coton. L'usine CITEC les paiera 2 FCFA le kg pris à l'usine d'égrenage. La caisse de stabilisation perçoit 3 FCFA actuellement par kg, sur les graines exportées.

(ii) Tourteau de coton. Prix prévisionnel 1972: 8 FCFA (selon les prix de base de 1969).

(iii) Huile de coton: semi-raffinée: 54 FCFA; raffinée: 65 FCFA.

(iv) Tourteaux d'arachide: Pour la Haute Volta: 12 FCFA le kg vrac usine; pour la Côte d'Ivoire: 15 FCFA le kg vrac usine.

(v) Issues de rizerie: 6 FCFA.

249. On pourrait envisager l'emplacement d'une opération feed-lot soit près de Banfora, soit près de Bobo-Dioulasso. Dans les deux régions, la densité humaine, moins élevée qu'en pays Mossi, permet, sans déplacer ni exproprier les occupants, de trouver 1.000 ha pour l'opération proposée.

250. Dans la région de Banfora, le problème de l'eau pourrait être résolu en liaison avec le projet sucrier de la SIAN. Celle-ci disposerait d'une première tranche de 4.000 hectares, dont 3.500 seraient consacrés à la culture de la canne à sucre et 500 aux cultures fourragères irriguées. Nombre de moyens et installations nécessaires (ateliers mécaniques de réparation, eau, énergie) seraient disponibles à Bobo-Dioulasso, qui est une grande ville, comme à Banfora, si toutefois la sucrerie y est implantée. Les deux centres sont également desservis par le chemin de fer. Cependant, Bobo-Dioulasso est mieux placé que Banfora sur le plan de l'approvisionnement en bétail. Ce serait l'endroit logique pour acheter des animaux en grand nombre en raison de l'important transit venant du Mali ou du Nord de la Haute Volta, ou pour acquérir des animaux maigres arrivant à pied ou par chemin de fer du Yatenga, du Nord du Sahel, ou originaires d'autres régions septentrionales. De plus, Bobo-Dioulasso sera le terminus où aboutiront les pistes du bétail dans l'Ouest, dont le projet d'équipement sera vraisemblablement financé par le FED. L'infrastructure zootechnique est également meilleure à Bobo-Dioulasso qui est le siège d'une circonscription, possède un abattoir, et se trouve à proximité de la station de Banankélédaga. Le contrôle sanitaire du bétail serait satisfaisant dans les deux villes. Il convient cependant de noter la faible incidence de la trypanosomiase autour de Bobo-Dioulasso alors que des précautions sont à prendre à Banfora, notamment en ce qui concerne les maladies transmises par les tiques et les maladies parasitaires.

251. Le calcul économique et les critères de rentabilité financière doivent trancher entre les deux sites qui ne sont d'ailleurs pas exclusifs l'un de l'autre si les capitaux disponibles et les conditions du marché permettent cette double réalisation.

Organisme responsable

252. A défaut d'un secteur privé disponible, la Société Nationale de Développement de l'Elevage (en projet) pourrait être chargée des opérations. Des agents du Service de la Production Animale et des agents contractuels seront recrutés suivant les besoins.

Réalisation - Coût indicatif

253. D'une précédente étude effectuée à Madagascar, on peut avancer que le projet est opérationnel en deux ans avec un coût de 300 millions de FCFA et un fond de roulement de 50 millions de FCFA par unité produisant annuellement 15.000 à 16.000 têtes et assurant la commercialisation de 15.000 autres transitant simplement par le Centre. Le gouvernement devra dès maintenant prendre des options en vue d'intéresser les concours financiers nécessaires à la réalisation de cette affaire si les résultats expérimentaux et la conjoncture économique se révèlent favorables. Le coût des études techniques et celui des expériences ne devraient pas dépasser 25 à 30 millions répartis sur deux ans.

Recommandations

254. La mission recommande que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour:

(i) entreprendre à la station de Banankélédaga ou (et) à la station de l'IRAT de Farako Bâ des essais contrôlés d'embouche intensive avec les fourrages ayant les meilleurs rendements et les sous-produits disponibles sur le marché local. Ces essais seraient à confier à l'IEMVT qui bénéficie de l'appui du FAC et possède l'expérience nécessaire. Ils utiliseront les résultats connus de l'analyse du marché et des disponibilités nationales en sous-produits divers pouvant contribuer à créer une industrie des aliments du bétail;

(ii) rédiger un pré-dossier technique, économique et financier du projet;

(iii) procéder à l'élaboration du projet définitif comportant une décision quant aux sites retenus lorsque les données ci-dessus seront disponibles (deux ans);

(iv) faire une analyse économique comportant une étude comparée des prix de la viande selon les modes de production envisagés par la Haute Volta (pastoral, sahélien amélioré, ranching intensif ou semi-intensif, feed-lot). Ceux-ci seront rapportés aux diverses possibilités des marchés extérieurs en fonction de la qualité et des quantités disponibles et demandées.

255. Il faut cependant conserver à l'esprit qu'un alignement progressif des prix d'achat de la viande sur les coûts réels de production est une condition indispensable à la rentabilité de tout investissement de type industriel. Si aucun point de rencontre n'est possible, il ne restera d'autre recours que d'améliorer la production traditionnelle et son commerce.

## F. L'Association agriculture-élevage

### Introduction

256. La répartition du cheptel bovin indique que, numériquement, ce facteur ne constitue pas une contrainte au développement conjoint des spéculations animales et végétales. En fait, les animaux se trouvent répartis en deux catégories bien distinctes: (a) troupeaux de villages, comprenant les femelles laitières et leurs produits, plus quelques animaux de traits, là où la culture attelée connaît un essor relatif; (b) troupeaux d'élevage de grande rente, appartenant à des professionnels, généralement de race peul, auxquels est joint le capital "bétail" acheté par les paysans et qui constitue pour eux un placement et une épargne. Il est donc important de souligner cette dualité dans les fonctions économiques et sociales. On observe en effet des agriculteurs stricts, ne pratiquant pas l'élevage bien que possédant un cheptel dont ils confient le faire-valoir à des "étrangers" qui leur font payer leurs services; et des éleveurs de métier, qui tirent leurs revenus en exploitant leur propre cheptel et celui qui leur est confié selon des contrats de métayage souvent complexes. Des conflits sont inévitables de ce fait, car les densités respectives de l'homme, du cheptel et des cultures vivrières ou de rente sur le sol national sont telles que les deux activités ne peuvent coexister sans se gêner et se nuire réciproquement au détriment de l'économie du pays.

257. Une véritable association de l'agriculture et de l'élevage mise en place très graduellement serait un des moyens de résoudre ce problème, notamment par le recours à l'embouche paysanne qui permettrait chaque année de stocker plusieurs milliers de jeunes animaux en les sédentarisant sur une exploitation mixte.

### L'état actuel

258. Il n'existe actuellement aucune politique définie de l'association Agriculture-Elevage en Haute Volta. Elle ne saurait d'ailleurs être unique de par la diversité des productions et des moyens. Mais il est grave de constater que les programmes d'action conjoints, même limités à des traitements sanitaires ne peuvent être réalisés dans les délais prévus.

259. Certains crédits destinés aux soins individuels et à la prophylaxie de masse ont été ouverts dès 1968. Des retards importants font qu'ils risquent de tomber en reliquats disponibles fin 1970. La situation la plus mauvaise paraît être celle des ORD de Koudougou et Ouagadougou, dont le programme Elevage n'a été mis au point qu'en août 1969. En raison des différents retards portant sur l'arrivée du matériel et des produits et sur le détachement du personnel nécessaire, l'action prévue se déroulera seulement durant les années 1970/71 au lieu de 1968/69.

260. A Dédougou (Volta Noire), la situation est meilleure, bien que des conflits d'attribution entre directeurs concernés aient aussi retardé la délivrance des produits trypanocides. Sur 8 millions de FCFA prévus pour deux ans, trois seulement ont été utilisés fin 1969. Un programme d'emploi du reliquat est à l'étude.

261. Au Yatenga (FED), l'objectif trop modeste de la partie "Elevage" du nouveau programme est de créer des troupeaux témoins en vue d'améliorer l'exploitation du cheptel. Cette orientation ne fait que consacrer la coexistence parallèle de deux activités distinctes sans les associer réellement. Dans le passé, l'intervention de l'ORD était mieux intégrée mais limitée par l'insuffisance de crédits. Il est dommage que ces actions ne soient pas reprises à partir de 1970. Après l'arrêt de la protection sanitaire, il ne reste plus que la distribution du sel, ce qui est insuffisant et déprimant, car le milieu semble réceptif.

262. Dans les autres ORD, la nature et le nombre des interventions en faveur de l'élevage et du bétail de trait ne sont pas connues avec précision. Elles restent cependant faibles, sinon nulles.

Estimation du bétail de trait

263. Des recherches ont été faites pour retrouver le nombre approximatif d'animaux utilisés à des travaux de traction. Les résultats obtenus sont donnés avec réserves, pour l'année 1968.

(i) ORD de Koudougou

On constate la stagnation de la traction asine pour la houe, en raison du potentiel de traction limité, mais son développement pour la charrette. Environ 2.000 ânes sont utilisés, dont 1.600 à la houe. Le nombre des autres espèces est resté très bas (200 bovins, une dizaine de chevaux). En 1969, le nombre de houes existant sur l'ORD a diminué par la reprise de 280 instruments inutilisés, non payés. En revanche, ont été vendues au comptant 55 houes à traction asine (jusqu'à fin novembre) et 72 charrettes à âne du 1er janvier 1969 au 27 novembre 1969.

Tableau 41: ORD DE KOUDOUGOU - EVOLUTION DU MATERIEL DISTRIBUE

| Années | Charrettes | Houes | Observations concernant les houes |
|---|---|---|---|
| 1965 | 151 | 2.440 | |
| 1966 | 173 | 2.570 | |
| 1967 | 278 | 2.322 | Après reprise |
| 1968 | 338 | 2.379 | Vente de 57 houes, 1.556 travaillant réellement |
| 1969 | 410 | 2.434 | Vente de 55 houes, 1.611 travaillant réellement |

Les chiffres du tableau 41 font ressortir l'inadaptation de l'âne aux travaux des champs qui exigent une force de traction triple (50 kg) de celle normalement développée par cette espèce (15 kg). L'usage des ânes ne doit cependant pas être totalement abandonné, car ils répondent à de multiples emplois et conviennent bien à la traction de la houe sur sols légers et pauvres. En outre, leur prix (3.000 FCFA) est souvent plus en rapport que celui de la paire de boeufs (30.000 FCFA) avec les revenus réels et la capacité d'endettement des paysans. On sait cependant que cinquante charrues environ travaillent avec attelage de deux boeufs. Il faut y ajouter une dizaine avec attelage d'un cheval. Cet effectif n'a que très peu varié depuis 1967.

(ii) ORD de Ouagadougou

Les informations sont encore moins précises du fait des vicissitudes de la traction animale dans cet ORD, où de nombreux ânes ont terminé leur carrière ... à l'abattoir. Fin 1969, on peut avancer les chiffres suivants:

- ânes utilisés pour la houe ..... 3.700 à 3.800
- ânes utilisés pour la charrette .. 200 à 300, Ouagadougou exclu
- autres attelages: quelques unités, surtout des chevaux. En 1970, la SATEC compte obtenir la mise en service de 20 paires de boeufs.

(iii) Zones CIDR (Volta Noire incluse + Bobo-Dioulasso + Gaoua)

Là encore, il faut constater une faible progression depuis 1965 et une stagnation en 1968/69 pour les attelages sauf dans les ventes de charrettes. On peut admettre que 500 boeufs sont en service dans les secteurs encadrés par le CIDR (Bobo-Dioulasso: 340; Houndé:50; Gaoua: 150).

(iv) ORD du Yatenga

En 1969, 1.073 charrues sont en service, avec 300 charrettes à ânes et 450 houes. Le nombre des charrettes à boeufs est très faible. On estime à 2.200 le nombre de boeufs dressés et à 500 celui des ânes. Un inventaire est en cours (deuxième semestre).

(v) Volta Noire (zone CIDR exclue)

Il ne semble pas, fin 1969, qu'il y ait plus de 1.800 boeufs de labour ou de traction et 600 ânes à la charrette, dans la seule zone CFDT (cf. Annexe 5).

(vi) ORD Kongoussi-Kaya

De même que pour la Volta Noire, nos renseignements sont imprécis. On pense qu'il y aurait 600 boeufs dressés et 500 ânes.

(vii) ORD Banfora

Le nombre d'attelages est très faible, une vingtaine de boeufs environ.

264. Pour les autres régions, il n'existe aucun renseignement sérieux. A Fada N'Gourma, une ferme école privée commence à essaimer quelques colons avec leurs attelages. On estime à 100 le nombre de paires de boeufs en service. Dans le secteur CFDT, de Bobo-Dioulasso, vingt paires de boeufs sont en place.

265. Le tableau 42 donne un résumé du nombre total des animaux de trait en Haute Volta.

Tableau 42: ANIMAUX DE TRAIT - 1969
(nombre de têtes)

| ORD ou Zones | Bovins | Anes | Chevaux |
|---|---|---|---|
| Banfora (SOTESA) | 20 | - | - |
| Koudougou (SATEC) | 100 | 2.000 | 10 |
| Ouagadougou (SATEC) | 100 | 4.000 | 10 |
| Yatenga (BDPA) | 2.200 | 500 | - |
| Kaya (SATEC) | 600 | 500 | - |
| Bobo-Dioulasso (CIDR + CFDT) | 340 | - | - |
| Gaoua (CIDR) | 150 | - | - |
| Volta Noire (CFDT - CIDR) | 1.850 | 600 | - |
| Autres a/ | 200 | 500 | 30 |
| Effectifs 1969 | 5.560 | 8.100 | 50 |
| Effectifs 1965 | 4.000 | 8.000 | 50 |
| Progression/an | 8,6% | 0 | 0 |

a/ dont: Fada-N'Gourma 100 bovins.

On notera que les bovins sont utilisés par "paire". Il y aurait donc environ 2.280 attelages fin 1969. La croissance annuelle depuis 1965 n'aurait pas excédé 8,6 pour cent, chiffre peu ambitieux en moyenne nationale. En fait, la progression est inégale. Dans certaines zones, la mauvaise qualité du matériel agricole produit par l'usine locale a limité l'emploi de l'équipement et des attelages.

## Les perspectives d'intégration dans l'exploitation

### L'action zootechnique

266. L'action zootechnique concerne par ordre d'importance:

(i) le choix de l'espèce;

(ii) les conditions d'entretien;

(iii) l'amélioration des performances.

267. L'expérience asine des ORD de Koudougou et de Ouagadougou montre qu'une erreur d'appréciation peut retarder de plusieurs années le plan d'encadrement et obérer lourdement les résultats escomptés. Il n'est pas discutable que là où la traction animale est jugée nécessaire, le seul moteur à retenir est le boeuf dont on oublie trop souvent qu'il est essentiellement un animal à deux fins, travail et viande, et accessoirement en Afrique, fumure organique.

268. L'entretien du bétail est d'une importance capitale. L'animal doit recevoir selon le cas une ration de travail ou d'engraissement distincte de la ration d'entretien et toujours complémentaire de celle-ci. De ce fait, il ne peut être abandonné à lui-même pour trouver sa nourriture notamment après les périodes d'activité à la charrette ou aux champs. La charge de la ration complète est de l'ordre de 3.500 FCFA/an/boeuf, de 1.500 FCFA pour l'âne. Celle de l'embouche n'est pas connue. Nous pensons qu'elle peut être comprise entre 3.000 à 3.500 FCFA/an/animal, selon les disponibilités alimentaires et leur prix. Une surveillance sanitaire continue est indispensable pour détecter les signes de parasitisme, certaines maladies contagieuses et la trypanosomose dans les régions où ces affections sévissent à l'état endémique. La protection sanitaire comporte donc des visites périodiques et des mesures de prophylaxie appropriées dont le coût doit être répercuté sur le compte d'exploitation, soit au niveau du producteur, soit au niveau de l'ORD dans le cadre d'une intervention collective. On estime à 250 FCFA/an/boeuf le coût des soins médicaux en zone d'endémicité trypanosomienne, à 150 FCFA dans les autres zones. Pour un âne, il faut compter 100 FCFA au minimum.

269. La mission a essayé de chiffrer les différents composants de ces coûts en distinguant les charges d'embouche, les charges d'entretien courant et celles ayant trait à la santé. A notre avis, 2.750 exploitants doivent être progressivement conduits vers l'embouche paysanne dans l'ORD de Volta Noire. Ils ne représenteront en fin de programme que 5 pour cent des 55.000 paysans de l'ORD. Malgré sa modestie, ce programme doit être suivi avec beaucoup de soins en raison de sa valeur de "projet-pilote".

270. Le coût des soins sanitaires pour un boeuf est estimé dans le tableau 43. En principe, on ne compte pas de mortalité pour un animal entre 3 et 9 ans, ce qui est peut-être un peu optimiste.

Tableau 43: CHARGES ANNUELLES DE SANTE POUR UN BOEUF
(en francs CFA)

| Nature de l'intervention | Coût | Périodicité |
|---|---|---|
| **A. Coût des produits** | | |
| Vaccin antipéripneumonie | 16 | Annuelle a/ |
| Vaccin peste bovine | 4 | Amorti 3 ans, 1 dose: 12 FCFA b/ |
| Trypano-prévention | 120 | Bisannuelle, 2 x 60 FCFA la dose |
| Lutte antiparasitaire externe | 40 | 4 fois par an, 4 x10 FCFA la dose |
| Lutte antiparasitaire interne | 75 | Annuelle |
| Menus soins, compléments minéraux | 175 | Pierre à lécher, 500 g/an/animal |
| Sous-total | 430 | |
| **B. Coût de l'intervention du service** | | |
| Personnel c/ | 30 | On suppose que l'animal mis à l'embouche pendant 6 à 8 mois ne requiert pas d'intervention sanitaire autres que celles ci-dessus |
| Matériel c/ | 10 | |
| Sous-total | 40 | |
| Total | 470 | |
| pour une paire | 940 | |

a/ Si l'on dispose en 1971/72 d'un bon vaccin annuel.
b/ Une revaccination à 3 et 6 ans sur animal introduit à 3 ans sur l'exploitation et revendu à 7 ans.
c/ Les coûts ci-dessous ont été répartis sur 50.000 têtes de bétail y compris 5.000 animaux de trait:

1. Personnel

| | | |
|---|---|---|
| 2 infirmiers ..... | 2 x 300.000 = | 600.000 |
| 2 vaccinateurs ..... | 2 x 150.000 = | 300.000 |
| 1 manoeuvre ..... | 1 x 100.000 = | 100.000 |
| 1 assistant ..... | 1 x 500.000 = | 500.000 |
| | | 1.500.000 |

2. Fonctionnement et amortissement des véhicules et autre matériel ..... 500.000

Total..... 2.000.000

271. Le tableau 44 donne une estimation indicative des charges d'alimentation par animal et par an. Pour le boeuf de trait il s'agit d'une ration qui assurerait l'entretien, le travail et les petits déplacements. Le pâturage collectif peut apporter 2,7 UF (Unités Fourragères) et les déplacements sont couverts par un complément de 0,3 UF, donné à l'étable quotidiennement. Pour le boeuf à l'embouche, la ration envisage une prise de poids de 60/65 kg vif en 6 mois (350 g par jour) sur la base de 11,5 kg de gain pondéral. Tous les coûts UF sont nets avec main-d'oeuvre et pertes incluses. L'aliment complet serait livré à la mangeoire.

Tableau 44: CHARGES THEORIQUES - ALIMENTATION PAR AN ET PAR ANIMAL

(en francs CFA)

| Rations | Jours | UF/j | Total UF | Coût UF | Total | Observations |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Boeuf de trait (300 kg) a/ | | | | | | |
| Entretien ) Déplacements ) | 365 | 3,0 b/ | 1.095 | 1,0 | 1.100 | Pâturage collectif pour 85 pour cent du temps |
| Travail | 60 | 4,0 | 240 | 6,0 | 1.440 | Compléments à l'étable |
| Total | - | - | 1.335 | 1,96 | 2.540<br>5.080 | pour un boeuf<br>pour une paire |
| Boeuf à l'embouche c/ | | | | | | |
| Entretien | 180 | 2,7 | 486 | 4,0 | 1.945 | Fourrage récolté |
| Embouche | 180 | 1,0 | 180 | 8,1 | 1.440 | Avec concentrés, vitamines, sel |
| Total | - | 3,7 | 666 | 5,08 | 3.385 | pour un boeuf en stabulation |

a/ Animal de 5 à 6 ans.
b/ Pâturage collectif - 2,7 UF; complément donné à l'étable pour couvrir les déplacements - 0,3 UF.
c/ Prise de poids de 50/60 kg vif en 6 mois avec 330 g/jour, sur la base de 11 UF par kg de gain pondéral.

272. On peut ainsi résumer les charges annuelles pour trois animaux (en FCFA):

| | | |
|---|---|---|
| Deux boeufs travail ..... | 5.080 | |
| Un boeuf embouche ..... | 3.385 | 8.465 |
| Impôt bétail: 200 x 3 ..... | 600 | |
| Santé: 470 x 2 ..... | 940 | 1.540 |
| Total ..... | | 10.005 |
| arrondi à ..... | | 10.000 |

Toutes ces donnés sont théoriques ou arbitraires, notamment le nombre d'UF (Unités Fourragères), le coût de chacune d'elles selon leur origine, la prise de poids nette, du moins quant à leur application à une exploitation privée. Nous conseillons au gouvernement de faire établir par l'IRAT et l'IEMVT le compte prévisionnel de gestion d'une exploitation-pilote dans trois régions favorables différentes, Bobo-Dioulasso, Banfora et Gaoua, par exemple, afin de bien connaître les composants exacts, techniques et économiques de l'embouche paysanne et de la culture attelée, en fonction des aptitudes du bétail et des sols et des sous-produits disponibles localement.

L'amélioration des performances

273. L'introduction d'une race étrangère pour alourdir le format et accroître la précocité et le poids, par exemple, est à déconseiller formellement non seulement sur le terrain mais aussi en station de recherches appliquées. Elle suppose que les exigences de santé et d'alimentation sont parfaitement satisfaites. Chez les éleveurs, la situation présente montre qu'il n'en est rien. Il est inutile d'engager des fonds dans une opération à très long terme qui ne portera aucun fruit si les produits issus du croisement améliorateur ne trouvent pas un milieu convenable pour leur croissance et leur entretien. On doit également souligner que la contrepartie de leurs performances entraînera normalement des exigences plus grandes que celles des races autochtones ainsi que la perte de la trypanotolérance pour les produits issus des taurins locaux.

274. Le problème le plus urgent est donc d'explorer complètement les potentialités du cheptel local et de les extérioriser. Les pages qui précèdent sont un exemple des recherches pratiques des techniques et des coûts à conduire chez l'exploitant afin d'en tirer des conclusions valables pour une région et un système de développement donnés. La vulgarisation de l'embouche paysanne exigera plusieurs années d'efforts avec la prise en charge de certains frais par le budget de l'ORD et non par celui de l'exploitant, tant que la mise au point ne sera pas terminée. Outre la vulgarisation des soins courants, l'écueil le plus sérieux réside certainement

dans la nécessité de disposer de ressources fourragères "à domicile", les déplacements du bétail pour subvenir à ses besoins étant incompatibles avec la gestion rationnelle d'une exploitation paysanne. A Madagascar, où cette forme de faire-valoir est courante sur les plateaux, tous les paysans estiment que cette spéculation est plus lucrative que l'agriculture ou l'élevage pris isolément.

Thèmes d'intervention

275. Quant aux thèmes d'intervention, on peut envisager un programme minimum et une action intégrée. Au Yatenga, on a essayé un programme minimum avec les points suivants:

(i) Alimentation du bétail de trait. Dès 1965 des fosses d'ensilage ont été créées: 62 en 1965, puis 32 en 1966. Ensuite on a abandonné ce thème en raison des limites des disponibilités fourragères et du travail considérable pour la coupe et le transport qui rebutait le paysan. On a distribué aussi un complément minéral sous forme de sel marin, qui a mieux réussi:

| Campagne | 1966/67 | 1967/68 | 1968/69 |
|---|---|---|---|
| Tonnage | 4,2 | 41,9 | 25,1 |
| Valeur | 85.000 | 849.000 | 417.000 |
| Coût/kg(FCFA) | 20 | 20 | 19 |

Le prix de vente de pierre à lécher (400 FCFA) a été jugé trop élevé. Bien que le poids ne soit pas connu d'une façon exacte, il est sans doute de 2 kg. On rappelle que le Centre de Markoye a réussi à vendre la pierre à lécher aux éleveurs à un prix de 100/110 FCFA le kilo.

(ii) Protection sanitaire. En 1967 on a fait un déparasitage externe de 4.375 bovins et 8.225 ovins appartenant aux éleveurs; et en 1968 un déparasitage interne de 5.950 bovins et 8.250 caprins. Ces opérations, jugées trop onéreuses, ont été interrompues après mai 1968. Leur coût n'est pas connu, mais une participation avait été demandée aux éleveurs qui n'ont pas suivi cet effort, faute d'encadrement "pastoral" suffisant pour leur en démontrer l'intérêt.

(iii) Amélioration de la commercialisation. Des groupements d'éleveurs ont été constitués pour expédier en commun des animaux sur le marché. Bien que pour des raisons diverses ces

opérations n'aient pas toujours été profitables, les groupements ont connu un certain succès. Malheureusement, à partir de mai 1968, il n'a plus été possible de poursuivre cette action à cause d'un manque de moyens financiers.

276. L'exemple du Yatenga est mauvais. Cette région est certainement la moins favorisée sur le plan écologique pour mener à bien un programme complexe. Le cheptel est important, les sols sont pauvres et la pression démographique élevée. Par contre, dans l'ORD de la Volta Noire, qui dispose des revenus et du potentiel de la culture cotonnière on aurait pu mener des actinns plus poussées comportant pour débuter l'entretien permanent de trois animaux, l'un destiné à l'embouche paysanne après 4 à 5 saisons de culture, l'autre, âgé de trois ans, prêt à la relève et acheté quelque temps avant la vente du premier.

277. Or l'association Agriculture-Elevage dont l'exploitation voltaïque a le plus grand besoin pour équilibrer la gestion du patrimoine sol/animal, n'existe pas réellement en 1969, faute d'encadreurs spécialisés, de crédits, de programmes et de directives. Elle doit de ce fait être pensée et intégrée dans tous les programmes nouveaux, quelles que soient les sources de financement. Elle est l'affaire des responsables voltaïques avant celle des bailleurs de fonds, mais ceux-ci doivent la conseiller et la soutenir.

278. Les actions en faveur de la production animale exigent certes une profonde mutation intellectuelle aussi bien des exploitants que du personnel d'encadrement et de ses motivations; mais le paysan paraît réceptif et les leaders que nous avons rencontrés sont parfaitement avertis des difficultés et des avantages de l'association.

Un programme décennal

279. Il faut donc trouver des formules qui permettent d'aider la Haute Volta à transformer l'élite de son paysannat, axé sur les cultures vivrières et de rente, en un producteur de viande bovine, complémentaire de l'élevage traditionnel, ou des techniques modernes d'embouche (feed-lot, ranches).

280. Le programme ci-après devrait permettre d'amorcer cette évolution grâce à l'introduction progressive d'une vingtaine de thèmes d'intégration de l'élevage dans les activités permanentes de l'exploitant. Dans ce schéma, l'exploitant des terres conduit peu à peu à leur valorisation par la production de viande à l'aide de produits végétaux consommés par des animaux nés en dehors de la zone agricole (Sahel). L'intégration ne se situe donc pas seulement sur un plan local: elle intéresse aussi deux régions complémentaires et profite ainsi à l'ensemble de l'économie nationale. Elle permet de pallier les inconvénients de la réduction quasi-inéluctable des parcours traditionnels, qui seront réservés à la naissance et à l'élevage

des jeunes, et rationalise l'emploi des sols les plus riches au profit d'une spéculation plus rentable dont elle élève en même temps la productivité. L'élimination de l'élevage des programmes de développement à base d'encadrement agricole strict constitue une erreur psychologique et un non-sens économique en Haute Volta.

281. Cependant, l'extension de l'embouche paysanne nécessitera rapidement le recours au Crédit Agricole car tous les paysans ne disposeront pas instantanément de 3 à 4 têtes prêtes au travail et à l'engrais. Ces animaux devront donc être achetés aux naisseurs par un organisme de relais financier afin d'éviter les taux usuraires.

282. Nous avons essayé d'esquisser les stades progressifs d'un programme décennal pour l'intégration de l'espèce bovine dans une exploitation. Le principe consiste à maintenir en permanence trois animaux sur l'exploitation, mâles castrés de préférence, dont un élève de trois ans assurant, comme bête de trait, la relève annuelle d'un animal de 6 ans engraissé pendant six mois en étable. Il associe donc culture attelée et embouche paysanne.

| Années | Hectares cultivés | Activité principale et action d'encadrement auprès de l'exploitant |
|---|---|---|
| 0 | 1,50/2,00 | L'homme seul élement des cultures traditionnelles, vivrières et autres |
| 1 de 2 à 3 | 2,50 à 3,00 | Achat de deux animaux dressés (1)<br>Vulgarisation des semences sélectionnés.<br>Désinfection, conservation. Culture attelée pour semis et sarclage en ligne (2) |
| 2 | | Construction d'une étable-abri (3)<br>Soins aux animaux, alimentation, abreuvement, gardiennage (4, 5, 6, 7). Conseils.<br>Introduction de la charrette (8) |
| 3 de 4 à | 3,00 à 3,50 | A partir des sous-produits et du pâturage de brousse, introduction de la pratique de l'ensilage et des réserves fourragères et alimentation (9) |
| 4 | | Introduction de la culture attelée pour la préparation des champs (10)<br>Recyclage sur les soins aux animaux (11)<br>Construction d'une étable-fumière (12)<br>Achat d'un animal de 3 ans. Conseils (13) |
| 5 de 6 à | 3.50 à 4,00 | Dressage de l'élève (14)<br>Introduction de la sole fourragère (15)<br>Fertilisation minérale et organique (16)<br>Réforme et mise à l'engrais d'un des boeufs (17) |
| 7 de 8 à | 4,00 à 5,00 | Vente pour la boucherie de l'animal engraissé et dressage (18) d'un nouvel élève. Le cycle achat/embouche est amorcé. |
| 9 de 10 à | 6,00 à 8,00 | Introduction d'une femelle chez une élite (19)<br>Extension de la sole fourragère chez tous les paysans emboucheurs (20). |

(1), (2), etc. = Thèmes d'intervention

Conclusions

283. On constate une stagnation prévisible de la traction asine et équine, un développement très lent de la traction bovine, la seule qui doive sérieusement être encouragée. Ses contraintes ne sont pas celles des effectifs disponibles, mais celles des problèmes d'alimentation, parfois d'abreuvement, de protection sanitaire, en un mot, de gestion du capital de travail représenté par l'animal maintenu en permanence sous la responsabilité du paysan.

284. Face à une structure sociale nouvelle, l'exploitant doit être formé et encadré et son exploitation conçue pour intégrer d'abord deux boeufs de labour et un élève dans l'ensemble de ses activités professionnelles, depuis le dressage jusqu'à l'embouche en fin de carrière avec remplacement de l'animal réformé par l'élève. Des essais-pilotes régionaux doivent être entrepris dès 1970 sous le contrôle d'un établissement de recherches spécialisé. Cette formule est recommandée pour l'ORD de Volta Noire. Elle suppose la mise en place de centres de dressage, l'équipement de l'exploitant pour l'embouche paysanne, la solution des problèmes d'alimentation complémentaire et de gardiennage collectif en dehors des périodes de travail aux champs ou à la charrette. La culture attelée impliquant l'utilisation occasionnelle d'un âne d'une part ou d'un boeuf pendant huit à dix semaines par an ne peut, quant à elle, être assimilée, sinon abusivement, à une association économique et technique des spéculations animale et végétale.

## G. Les moyens d'évacuation du bétail

Généralités

285. On estime à 125.000 bovins et 200.000 petits ruminants l'effectif global des animaux introduits chaque année en Haute Volta, en provenance du Mali et du Niger. La ventilation par origine, par espèce et par destination est indiquée approximativement dans le tableau 45. Mais tous ces animaux ne suivent pas impérativement leur destination initiale. Certains sont importés pour l'élevage (génisses), d'autres sont échangés contre des animaux du pays. Ils sont partiellement remplacés par les produits locaux en meilleur état (bêtes trop fatiguées ou malades pour participer à un convoi d'exportation sur pied par exemple). La saison, la conjoncture économique, les régimes fiscaux et douaniers interviennent également pour conserver leur caractère "étranger" aux animaux entrant ou au contraire pour les voltaïser. Dans le cas du Mali, la différence dans le régime des patentes jouait avant 1969 un rôle aussi important que la procédure de rapatriement des devises. Il est donc difficile de préciser l'importance réelle de ces échanges qui concernent essentiellement les bovins. La plupart des caprins et quelques milliers d'ovins sont consommés sur les marchés frontaliers et dans les villes de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou. La majorité des ovins, au contraire, est exportée vers le Sud en camion ou en chemin de fer.

Tableau 45: ANIMAUX IMPORTES ET EN TRANSIT

| Origine | Bovins | | Petits ruminants | |
|---|---|---|---|---|
| | Transit | Importés | Transit | Importés |
| Mali | 95.000 | 20.000 | 60.000 | 70.000 |
| Niger | 5.000 | 5.000 | 40.000 | 30.000 |
| Total | 100.000 | 25.000 | 100.000 | 100.000 |

286. A l'exportation des bovins étrangers (ou devenus tels par échange), il faut ajouter les convois constitués par du bétail voltaïque ou par du bétail introduit en fraude et voltaïsé. Ces animaux sont munis en principe de laissez-passer nationaux. Il s'agit peut-être de 75.000 bovins et de 275.000 moutons et chèvres, en 1969. Le nombre total d'animaux qui à un point ou à un autre pénètrent sur les voies d'évacuation ou les abandonnent peut être chiffré à 200.000 bovins et 475.000 moutons et chèvres. (Imp.+Transit+Exp.)

287. On a remarqué que la très grande majorité des petits ruminants transportés sur de longues distances est constituée de convois de moutons évacués par chemin de fer et par camion. A l'entrée, par exemple, les routes Est sont empruntées par 90.000 à 100.000 têtes dont la moitié est transportée en camion avant d'avoir atteint Ouagadougou et Puytenga. Ce qui va suivre concerne donc essentiellement l'expédition des bovins sur pied. Ces données restent imprécises et par là même sujettes à controverse; l'enquête demandée par la Haute Volta sur la situation générale de l'élevage apportera certainement un peu plus de clarté dans cette branche.

Tracés des routes

288. En 1969, le FAC a pris en charge l'étude de factibilité de deux routes du bétail vers le Sud (Ghana, Togo, Dahomey). Ce travail confié à la SCET/Coopération (Arnaud) a été terminé le 30 avril et remis aux autorités le 8 mai 1970. L'exécution sera réalisée en 1970/71 sur crédits FAC. Le montant prévisionnel pour l'équipement de 700 km de pistes et de 3 marchés y compris la création du secteur de Gorom-Gorom, est de l'ordre de 80 millions de FCFA.

289. La conception et les résultats d'exploitation seront étendus aux voies qui conduisent les animaux de commerce des zones de production de la boucle du Niger (Mali, Nord de la Haute Volta) vers les zones déficitaires de l'Afrique côtière. Mais l'étude des tracés peut être effectuée dès maintenant car la mise en place de ces routes répond à des impératifs commerciaux et sanitaires qu'il devient chaque jour plus nécessaire de maîtriser.

290. Schématiquement, on peut distinguer au Nord de la voie ferrée et de la route Ouagadougou-Niger, sept axes de concentration dont l'importance relative est fonction de facteurs économiques ou saisonniers. 1/

(i) A l'Est: Trois pistes principales aux frontières du Mali et du Niger, qui drainent environ 70.000 bovins.

(a) La première par Kantchari conduit vers le Dahomey, le Togo et le Ghana, des animaux venus du Niger et qui ont longé l'une ou l'autre des deux rives du fleuve. Elle intéresse 5.000 têtes.

(b) La deuxième draine les animaux commercialisés sur les nombreux marchés des cercles de Gorom-Gorom et Dori vers l'important marché de Puytenga et, au-delà, vers le Ghana et le Togo. Elle est parcourue par 20.000 têtes.

(c) La troisième est axée sur l'abattoir et le quai d'embarquement du chemin de fer à Ouagadougou, avec trois destinations possibles pour 45.000 têtes: Ghana, abattoir de Ouagadougou, Côte d'Ivoire.

(ii) Au Centre: Un axe général en provenance du Mali emprunté par 70.000 animaux voltaïques et maliens. Son importance est fonction des wagons qui sont mis à la disposition des exportateurs aux quais d'embarquement de Ouagadougou et de Koudougou. Il est la résultante d'un faisceau de pistes plus ou moins bien définies à l'intérieur du pays.

(iii) A l'Ouest: Trois pistes axées sur l'abattoir et le quai d'embarquement de Bobo-Dioulasso. Elles reçoivent essentiellement des bovins également originaires du Mali. Leur nombre est estimé à 50.000 têtes.

(a) L'une est empruntée par les animaux commercialisés sur les marchés des cercles de Djibo et Ouahigouya.

(b) L'autre est suivie par les animaux importés du Mali par les pistes de Soin et Djibasso.

(c) La troisième draine ceux de la région de Sikasso, et rejoint Bobo-Dioulasso en longeant la route par Faramana.

(iv) Au Sud: De la voie ferrée à la route Ouagadougou-Fada N'Gourma-Niger, on ne trouve plus que six axes empruntés régulièrement. Ce sont:

(a) Axe Kantchari vers Dahomey, Togo et Ghana.

(b) Puytenga-Ghana par Bittou, ou Puytenga-Togo.

---

1/ Voir carte page 33.

(c) Piste Ouagadougou-Ghana par Po.

(d) Route ou piste Ghana vers Côte d'Ivoire.

(e) Voie ferrée vers Côte d'Ivoire par Ouagadougou, Koudougou, Bobo-Dioulasso, etc.

(f) Une piste permanente vers la Côte d'Ivoire qui évacue les taurins des pays Lobi et Dagana et une partie des zébus non embarqués à Koudougou et parfois à Ouagadougou. On peut lui affecter un trafic de l'ordre de 10.000 têtes.

Projets d'équipement

291. Ces routes ont été implantées traditionnellement sans autre intervention des pouvoirs publics qu'un contrôle douanier et sanitaire peu efficaces l'un et l'autre.

292. Le choix d'un itinéraire balisé et son équipement définitif doivent être examinés en fonction des critères suivants:

(i) Possibilités d'abreuvement. Un abreuvement quotidien est nécessaire en toutes saisons. Il faut cependant éviter les retenues artificielles qui sont des foyers de contagion des maladies infectieuses et parasitaires pour l'homme et les animaux. Le fonçage de puits peu profonds et sommairement équipés est à conseiller.

(ii) Qualité et surface du pâturage disponible. Une interdiction de mise en culture sur les itinéraires suivis doit être instaurée. Des zones d'attente pour les troupeaux doivent être prévues à proximité des abattoirs ou des points d'évacuation par chemin de fer, camion ou bétaillère.

(iii) La nature du sol, les problèmes fonciers. Un itinéraire comportant un sol trop dur en raison des boiteries qu'il occasionne, doit être évité dans la mesure du possible. De même, la traversée de trop nombreux champs de culture auprès des villages. L'un des buts de l'investissement est de réduire les conflits entre agriculteurs et bergers ou pasteurs en transhumance.

Gestion et rentabilité

293. L'ensemble des effets économiques et sociaux dus à la mise en place de ces moyens ne seront réellement bien appréhendés que lorsque l'on connaîtra les résultats d'exploitation des deux routes expérimentales financées par

le FAC. Il est en effet difficile de chiffrer actuellement -- faute de pesées -- la rentabilité de ces aménagements. Le bétail perdra moins de poids pendant la saison sèche s'il trouve quotidiennement eau et pâturage. Mais ceci est valable surtout pour les animaux voltaïques. Les autres ne sont le plus souvent abreuvés qu'une fois tous les deux jours et vivent déjà sur leurs réserves quand ils arrivent en Haute Volta. Il est indéniable que la route "légale" d'évacuation du bétail simplifiera le contrôle des troupeaux sur de nombreux plans et que son équipement en gîtes d'étapes, points d'eau, zones de pacage et de repos constituera un "service rendu" que les commerçants sont disposés à utiliser et à payer selon les premiers résultats des enquêtes préliminaires effectuées sur le terrain par les experts de SCET/Coopération.

294. Quant à la gestion, elle devrait être confiée à une société d'économie mixte dont le gouvernement a demandé l'étude au FAC au titre des missions d'expert et qui sera exécutée en mai 1970. Le rapport devrait être disponible fin juin 1970.

Intervention des aides extérieures

295. Le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) réalisera les deux routes Est qui, au départ de Markoye et Dori, drainent 65.000 animaux (bovins). Le projet, financé au cours du dernier trimestre 1970, comprend pour un montant de 80 millions de FCFA:

(i) Balisage des itinéraires afin d'y interdire les cultures et d'assurer des zones de pâturage suffisantes pour le transit, l'attente et les transactions commerciales dans les meilleures conditions.

(ii) Prévision d'une zone d'attente en amont de Ouagadougou pour les animaux destinés à l'exportation en vif, le FED prenant à sa charge l'équipement du marché local et le Centre de restauration des animaux destinés à l'abattoir.

(iii) Création de points d'eau potable tous les 25 à 30 km (distance moyenne que parcourent journellement les troupeaux), permettant d'assurer en toute saison un abreuvement suffisant avec une eau non polluée et non parasitée. Cependant, cette prestation de service devra rester aussi peu onéreuse que possible.

(iv) Etude de l'équipement des marchés pour faciliter le contrôle sanitaire et celui des transactions commerciales à Markoye, Dori, Gorom-Gorom, Kaya, Puytenga. Prévoir les moyens de stockage et d'embarquement aux "terminal" de Puytenga et de Ouagadougou (restauration du bétail en attente).

(v) Mise en place d'une infrastructure vétérinaire très stricte pour éviter la propagation de maladies contagieuses qui occasionnent des pertes et un manque à gagner probablement plus important que les rentrées fiscales.

(vi) Définition des investissements et le coût d'entretien des équipements et leur amortissement.

(vii) Détermination de leur incidence économique sur les animaux empruntant ces itinéraires après définition de la prestation de service à percevoir.

(viii) Définition des bases juridiques et administratives de cette perception et concurrence à la mise en place de l'organisme de gestion de la route du bétail.

296. L'investissement (comprenant la réalisation de trois marchés, d'un secteur élevage, d'un parc terminal à Ouagadougou, de 700 km de pistes d'évacuation balisées à 60 pour cent et équipées par des points d'eau) reviendrait à 100.000 FCFA le kilomètre. Les charges d'entretien sont provisoirement estimées à 8 millions de FCFA et pourraient être couvertes par les taxes suivantes basées sur le trafic 1969:

| | | | |
|---|---|---|---|
| Bovins | 650.000 x 100 | FCFA = | 6.500.000 |
| Ovins et caprins | 100.000 x 20 | FCFA = | 2.000.000 |
| | | | 8.500.000 |

297. Les responsables du Fonds Européen de Développement (FED) sont intéressés par un projet similaire d'une ou plusieurs routes Ouest, dont l'étude n'est pas encore entreprise. Son objet serait avant tout d'assurer le ravitaillement du ranch mixte élevage + embouche intensive, dont les études sont confiées à des experts allemands. Le FED attendra cependant la réalisation du projet FAC avant de décider un financement quelconque. D'autres institutions comme la Banque Mondiale pourraient participer à l'équipement des routes centrales conduisant aux points d'embarquement de Koudougou et de Ouagadougou, assurant ainsi dans les meilleures conditions le ravitaillement des feed-lots éventuels de Bobo-Dioulasso et Banfora.

Problèmes d'expédition par rail

298. La liste des animaux en attente à Ouagadougou, début décembre 1969, est significative de l'absence d'organisation autant que des moyens affectés à ce mode d'évacuation du bétail. La plus forte attente est deux à trois mois pour les bovins (35 pour cent) et un mois ou moins pour les ovins/caprins (62 pour cent). Ces constatations renforcent la nécessité de prévoir des parcs de restauration en amont du chemin de fer.

Tableau 46: NOMBRE D'ANIMAUX EN ATTENTE D'EMBARQUEMENT A OUAGADOUGOU

| | Bovins | Ovins | Caprins |
|---|---|---|---|
| Taxe acquittée a/ | 791 | 240 | 81 |
| Taxe non acquittée | 1.237 | 1.256 | 240 |
| Total | 2.028 | 1.496 | 321 |

a/ Les récépissés les plus anciens datent du 1er juillet 1969 (28 têtes); les autres s'étalent entre le 27 août et le 27 novembre 1969.

299. Le problème de l'équipement se pose aussi avec acuité. Il concerne non seulement l'accroissement du parc, son rajeunissement, sa modernisation et l'amélioration des cadences de rotation, mais la création du quai et de facilités de stockage et d'embarquement rapides aux cinq gares actuellement fréquentées: Ouagadougou, Koudougou, Bobo-Dioulasso, Banfora et Niangoloko. La Régie du Chemin de Fer Abidjan-Niger (RAN) ne paraît cependant pas décidée à faire un effort dans ce sens.

300. L'exploitation générale serait déficitaire et, en particulier, celle des transports de bétail, qui serait en fait largement subventionnée. Il faut pourtant savoir dans quelle mesure une mauvaise organisation est la cause du déficit actuel.

301. Le parc de six wagons frigorifiques ferait exception. Mais il n'est plus en mesure d'assurer une évacuation correcte au-delà de 1.800 tonnes, à moins que là encore, la rotation ne soit accélérée. Or, avec 1.700 tonnes, en 1968, on voit que la saturation est très proche.

302. La SCET/Coopération a noté également que "la part prépondérante prise par le chemin de fer pour les exportations vers la Côte d'Ivoire, serait encore plus importante si les délais d'attente des wagons étaient moins longs." Si leur nombre était suffisant, tous les animaux seraient acheminés vers ce pays par ce mode de transport, quelle que soit l'espèce, alors que 75 à 80 pour cent des bovins et 60 à 70 pour cent des moutons peuvent l'utiliser au prix d'une perte de temps et de substance qui lui retire une bonne partie de son intérêt et décourage les propriétaires.

Tableau 47: MOYENS D'EVACUATION UTILISES VERS LA COTE D'IVOIRE - 1969

(en pourcentage)

| Transport | Bovins | | | Ovins et caprins | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Train | Camion | A pied | Train | Camion | A pied |
| Ouagadougou | 99,5 | 0,5 | - | 96,0 | 4 | - |
| Koudougou | 100,0 | - | - | 100,0 | - | - |
| Bobo-Dioulasso | 76,0 | 3,0 | 21 | 86,0 | 14 | - |
| Banfora | 100,0 | - | - | ? | ? | ? |
| Niangoloko | 27,0 | 15,0 | 58 | 34,0 | 61 | 5 |
| Moyenne nationale | 78,0 | 4,0 | 18 | 66,0 | 32 | 2 |

303. Vers le Ghana, au départ de Ouagadougou et de Puytenga, tous les animaux devraient être acheminés en camion, tout autre mode de transport étant interdit. L'état des routes, non bitumées, ne le permet pas encore, du moins en toutes saisons, mais il faut remédier rapidement à cet état de choses pour satisfaire ce marché privilégié de 9 à 10 millions de consommateurs, dont la reprise économique est visible alors que sa production animale intérieure reste déficitaire par rapport à la demande.

Conclusions

304. Pour moderniser les routes d'évacuation du bétail sur pied, les études et les réalisations correspondantes devraient s'inscrire dans un cadre très général et tenir compte:

(i) des résultats de la mise en place de l'axe Est (coût, gestion, pertes ou profits, fréquentation);

(ii) de la localisation des investissements existants et projetés en matière d'abattoirs frigorifiques, de quais d'embarquement par chemin de fer ou camion, d'équipement des marchés;

(iii) de l'orientation générale du commerce du bétail et des viandes et des dispositions qui seront prises en ce sens entre les partenaires de l'Entente (Niamey, mars 1970).

Chacun de ces facteurs peut en effet, seul ou conjointement, influer considérablement sur la fréquentation de l'un ou l'autre des itinéraires donnés et par là, modifier l'importance du devis d'équipement.

305. Au-delà de l'axe chemin de fer-route Ouagadougou-Niger, l'évacuation sur pieds doit être interdite au fur et à mesure de la mise en place de moyens d'évacuation par camion ou par chemin de fer. Pour ce dernier mode de transport, une réorganisation complète technique et économique s'impose. Elle devrait faire l'objet d'un rapport particulier et d'une proposition au gouvernement.

## H. Les sociétés d'exploitation du bétail et de la viande

306. La situation géographique de la Haute Volta a de tout temps attiré les commerçants en bétail maliens, mauritaniens et nigériens pour les pays francophones, ghanéens essentiellement pour les autres. Les affaires supputées excellentes, cnt poussé des nationaux à créer de nombreuses sociétés anonymes voltaïques. Toutes se sont néanmoins heurtées au problème commun de la Trésorerie, souvent très importante pour payer au comptant en amont et attendre en aval de longs délais de paiement.

307. Ce que le commerce traditionnel réalise en comprimant les frais généraux et en rapatriant parfois les fonds non en monnaie locale mais en produits de consommation courante, s'est révélé beaucoup plus difficile pour des privés inexpérimentés. De plus, n'étant pas représentées efficacement sur place, ces sociétés se sont trouvées en face d'un problème "d'impayés" qui a rapidement ruiné leur trésorerie.

308. Devant une situation générale alarmante pour l'économie et les relais bancaires, les services commerciaux ont suggéré la création d'un Comité de Fusion. C'est là une intention louable mais insuffisante en ce sens qu'elle ne peut résoudre à elle seule l'important problème des moyens de trésorerie exigés aux deux extrémités du circuit. A fortiori, un non-professionnel ne peut-il être conduit qu'à un échec. Le regroupement, dont l'objet est de voltaïser le commerce du bétail et de la viande, doit être conçu en association avec des professionnels influents et représentés non en amont mais en aval, où se situent les retards de paiements les plus inquiétants.

309. Il est difficile de se faire une opinion correcte sur l'aptitude réelle de toutes les sociétés qui s'occupent du bétail et des viandes. L'attrait de ce commerce est cependant évident et la situation géographique du pays justifie en un certain sens cet engouement peu commun. La plus sérieuse de ces sociétés sera certainement la SEMBEV 1/, si elle devient une société d'exploitation du nouvel abattoir à Ouagadougou. Elle détiendra ainsi l'outil

---

1/ Société d'Etudes pour l'Organisation des Marchés de la Viande et du Bétail en Haute Volta, créée le 2 janvier 1969.

de transformation alors que celui-ci devrait être un établissement public, doté de l'autonomie financière pour garantir équitablement les droits des usagers, publics et privés, consommateurs et exportateurs et notamment ceux de l'Etat prioritaire. Une gestion impartiale et des amortissements techniques corrects sont indispensables. Aucune société, cependant, ne s'intéresse à la "production" et à la "gestion" des projets de développement proprement dits. La création d'une société d'économie mixte (Société Nationale pour le Développement de l'Elevage, SONADEL) chargée de suppléer le service traditionnel dans ces nouvelles tâches est donc une nécessité et l'étude en sera prochainement entreprise par une mission d'expert (FAC/SCET-Coopération).

310. Enfin, il faut suivre avec intérêt le projet de fusion des différentes sociétés existantes. Le dossier est actuellement à l'étude, à l'initiative des services commerciaux du Ministère de l'Economie et des Finances. Il devrait aboutir rapidement pour que la situation financière du marché soit assainie une fois pour toutes, en particulier pour trouver une solution au problème des retards de paiement et des impayés sur les marchés terminaux du Ghana et de la Côte d'Ivoire, beaucoup plus grave que ceux de collecte ou de concentration situés en amont sur le territoire national.

## I. Les industries animales

### Aliments du bétail 1/

311. Le développement de l'embouche bovine, industrielle et paysanne, ainsi que l'amélioration de l'élevage dans l'ensemble du pays aura pour conséquence une demande de plus en plus importante d'aliments et de concentrés pour le bétail. Le gouvernement s'est préoccupé de cette situation et a demandé l'envoi d'un expert pour préciser:

(i) la nature et le volume des sous-produits disponibles en 1969;

(ii) les perspectives de production vers 1975 et 1980, conditionnées par la création d'industries agro-alimentaires nouvelles;

(iii) la valeur alimentaire de ces sous-produits;

(iv) la composition des rations les plus économiques que l'on pourrait préparer à partir d'eux.

312. La conception d'un projet d'usine d'aliments du bétail interviendra lorsque seront connus les résultats de cette mission. Il ne peut être question ici que d'en évoquer le principe et d'en souligner l'intérêt économique. La réalisation est à confier à des intérêts privés situés en amont (sucrerie, minoterie, feed-lots, ranches).

1/ Cf. Annexe 7.

313. Le rapport de mission est disponible et nous pouvons donner dès maintenant les premières conclusions. Dans le domaine de la production céréalière, les besoins de l'homme sont à peine satisfaits en année normale et les années déficitaires ne sont pas l'exception. Il ne faut donc pas compter sur l'agriculture vivrière pour complémenter l'alimentation du bétail, sauf dans le cas d'une réussite des essais d'introduction des variétés de sorgho de haut rendement dont la production pourrait dépasser les besoins alimentaires des familles paysannes. De plus, les sons et les brisures de la consommation privée sont utilisés pour le petit élevage familial et ne peuvent être collectés à des fins commerciales. C'est donc vers la transformation industrielle que doivent se tourner les fabricants d'aliments du bétail.

314. A partir de 1975, on pense disposer des quantités suivantes:

| | |
|---|---|
| Graines de coton ..... | 40.000 à 50.000 tonnes |
| Tourteaux de coton ..... | 5.000 à 6.000 tonnes |
| Tourteaux d'arachide ..... | 1.000 tonnes |
| Mélasses ..... | 7.000 tonnes (sous réserve exécution projet sucrier) |
| Sons industriels divers .. | 6.000 à 7.000 tonnes (y compris sons de riz) |

Ces quantités jointes aux sous-produits d'abattoirs permettent la mise en place d'une usine. Le gouvernement suit de très près cette affaire et engagera dès que possible des pourparlers avec les sociétés spécialisés dans la fabrication des aliments du bétail. Jusqu'à un certain point, l'avenir économique de l'élevage bovin, le relèvement de sa productivité et l'accroissement des quantités de viande disponibles sur les marchés intérieurs et extérieurs en dépendent.

315. L'emploi et les prix des aliments du bétail seront donc calculés en tenant compte de la valeur du produit final. Toutefois, on ne perdra pas de vue que l'exportation constitue également dans ce domaine une justification intéressante à cet investissement.

316. Par contre, pour l'aviculture, il faut s'en tenir à des actions limitées avec des sous-produits collectés en milieu familial et traités de façon artisanale. Le prix des céréales ne permet aucun élevage intensif et cette viande doit rester accessible à un maximum de consommateurs.

Abattoirs frigorifiques

Ouagadougou

317. L'établissement actuel à Ouagadougou sera remplacé en 1974 par un complexe plus moderne construit sur crédits FED. La réalisation aura connu bien des vicissitudes depuis l'avant-projet établi en 1964 et non retenu par

Bruxelles. Une société italienne est maintenant mandatée. On peut craindre que les délais extrêmement longs qui vont s'écouler avant la mise en service ne jouent à terme contre la capacité optimale retenue par les experts (démarrage: 6.000 tonnes, extension possible à 13.000/an).

Bobo-Dioulasso

318. Mis en service en 1962, l'abattoir peut encore être utilisé pendant quelques années mais des travaux d'entretien importants et sa modernisation sont indispensables. Le frigorifique par contre ne répond pas aux exigences prévisibles de l'exportation. Outre des erreurs techniques, il ne peut être utilisé qu'à concurrence de 1.000 tonnes de produit réfrigéré par an. L'ensemble, qui a coûté 70 million de FCFA, a été réalisé avec diverses subventions (40 millions) et un emprunt de 30 millions contracté en 1960 auprès de la Caisse Centrale par la municipalité de Bobo-Dioulasso. Remboursable en quinze ans, au taux de 2,50 pour cent, il n'est pas conseillé d'entreprendre un investissement identique avant l'extinction de cette dette. Une étude comparera les avantages réciproques d'une création et ceux d'un réaménagement intérieur plus ou moins important. Le gouvernement devrait faire procéder en 1972 à cette analyse afin de disposer en 1973 d'un projet définitif. La réalisation serait ainsi possible en 1974 et la mise en service interviendrait en 1975. Bien qu'il n'y ait pas d'urgence, l'expérience montre que cinq années ne constituent pas un délai excessif entre l'étude et sa réalisation.

Autres réalisations

319. Bobo-Dioulasso et Ouagadougou une fois construits, la Haute Volta disposera de 15.000 tonnes de capacité annuelle de traitement, normalement suffisante jusqu'en 1985. Un abattoir bien conçu et surtout bien entretenu, peut être maintenu en service pendant vingt ans. Un taux d'expansion de 7 à 8 pour cent l'an, tout à fait raisonnable en milieu urbain, implique un doublement de la consommation en dix ans. L'exportation des viandes que l'on a vu atteindre 1.700 tonnes (1.500 tonnes, moyenne des trois dernières années) suivra probablement le même rythme.

320. Le tableau 40 donne une estimation de la production et sa destination pour l'année 1980.

Tableau 46: PRODUCTION, EXPORTATION ET CONSOMMATION DE VIANDE
PREVISIONS - 1980

(en tonnes)

| Abattoir | Consommation intérieure | Exportation | Production totale |
|---|---|---|---|
| Ouagadougou | 6.000 - 7.000 | 1.500-2.000 | 7.500-9.000 |
| Bobo-Dioulasso | 5.000 - 6.000 | 1.500-2.000 | 6.500-8.000 |
| Total | 11.000 - 13.000 | 3.000-9.000 | 14.000-17.000 |

En 1985 se posera l'alternative de l'extension de l'un ou des deux abattoirs urbains ou celui de la création d'un abattoir industriel dans la zone d'embouche intensive, à Banfora par exemple.

Cuirs et peaux

321. Les premiers résultats d'une enquête menée en brousse par la SVCP sont donnés à l'Annexe 3. Nous avons vu dans la première partie de ce rapport (Section C) quelle était en 1969/70 la situation de ce secteur. Le FAC a confirmé sa promesse de soutien pour la mise en place des abattoirs-séchoirs de brousse et des magasins qui seraient encore nécessaires, lorsque un tableau exact des installations existantes et une justification des besoins lui auront été présentés.

322. Le conditionnement, la collecte et le négoce des dépouilles animales ne requièrent aucun investissement lourd et le programme national envisagé par le service des industries animales ne dépasse pas 200 millions de FCFA pour les magasins et l'équipement des marchés (puits, abattoirs et séchoirs). Cette activité est soutenue par des intérêts privés qui réussissent parfaitement et notre prévision de 300 millions de FCFA pour la décennie est largement calculée. Le problème immédiat se pose d'ailleurs beaucoup plus en termes de gestion que d'équipement. Les moyens disponibles doivent d'abord être remis en route par le recrutement d'un personnel qualifié et une dotation budgétaire décente.

# ANNEXES

1. Abattages, poids et prix des animaux de boucherie
2. Exportation du bétail et des viandes - Statistiques
3. Dépouilles animales - Exportation, Equipment, Conditionnement
4. Bilan des épizooties de 1965 à 1969 (Bovins)
5. Action élevage dans les ORD de Koudougou, Ouagadougou et Dedougou
6. Projet de création de l'ORD pastoral du Sahel - Termes de référence de l'étude d'identification.
7. Sous-produits: Récapitulation des Productions Totales.

ANNEXE 1

ABATTAGES, POIDS ET PRIX DES ANIMAUX DE BOUCHERIE

Tableau 1/1: ABATTAGES CONTROLES - ANNEE 1969 a/

(nombre de têtes)

| Circonscription ou ville | Bovins | Ovins | Caprins | Porcins | Equins | Asins | Camelins |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Ouagadougou, ville exclue | 5.109 | 1.880 | 10.257 | 1.265 | 1 | 884 | - |
| Abattoir de Ouagadougou | 18.711 | 3.628 | 10.627 | 862 | 267 | 6 | 27 |
| Bobo-Dioulasso, ville exclue | 5.597 | 762 | 3.423 | 2.000 | - | - | 1 |
| Abattoir de Bobo-Dioulasso | 16.016 | 4.914 | 2.160 | 2.270 | 349 | 1 | 17 |
| Sous-total | 45.433 | 11.184 | 26.467 | 6.397 | 617 | 891 | 45 |
| Pourcentage du total contrôlé | 69,7 | 50,3 | 35,0 | 74,7 | 98,2 | 92,5 | 34,6 |
| Kaya | 4.837 | 2.322 | 10.074 | 378 | - | - | 4 |
| Ouahigouya | 4.141 | 2.483 | 11.803 | 147 | - | - | - |
| Dori | 1.312 | 2.187 | 12.296 | - | - | - | 48 |
| Fada-N'Gourma | 6.400 | 3.121 | 10.747 | 1.294 | 8 | 19 | 32 |
| Dedougou | 3.014 | 921 | 4.056 | 344 | 3 | 53 | 1 |
| Sous-total | 19.704 | 11.034 | 48.976 | 2.163 | 11 | 72 | 85 |
| Total général contrôlé | 65.137 | 22.218 | 75.443 | 8.560 | 628 | 963 | 130 |

a/ Les chiffres incluent les animaux abattus pour la consommation intérieure et pour l'exportation.

Source: Service de l'Elevage.

Tableau 1/2: EVOLUTION DES ABATTAGES CONTROLES

(nombre de têtes)

| Années | Bovins | Ovins | Caprins | Porcins | Equins | Asins | Camelins |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1959 | 37.034 | 15.099 | 55.310 | 3.426 | 142 | | - |
| 1960 | 42.995 | 19.041 | 60.435 | 4.541 | 264 | | - |
| 1961 | 50.820 | 19.024 | 73.973 | 6.629 | 624 | | - |
| 1962 | 53.348 | 18.906 | 80.810 | 6.220 | 739 | | - |
| 1963 | 62.866 | 25.225 | 96.712 | 5.716 | 1.200 | | - |
| 1964 | 75.239 | 24.575 | 102.102 | 6.903 | 1.419 | | - |
| 1965 | 73.979 | 29.479 | 102.158 | 7.452 | 1.492 | | - |
| 1966 | 72.096 | 29.370 | 112.065 | 7.709 | 1.802 | | - |
| 1967 | 79.150 | 38.643 | 131.481 | 10.310 | 2.107 | | - |
| 1968 | 82.695 | 33.671 | 124.303 | 9.868 | 1.048 | 1.208 | 64 |
| 1969 | 65.137 | 22.218 | 75.443 | 8.560 | 628 | 963 | 130 |

Source: Service Elevage.

Tableau 1/3: ABATTOIR DE PUYTENGA - POIDS DES CARCASSES SUR DES ZEBUS ABATTUS EN NOVEMBRE/DECEMBRE 1969

(en kg)

| Classe d'âge | Mâles | | Femelles | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre de pesées | Poids moyen des carcasses | Nombre de pesées | Poids moyen des carcasses |
| 2 et 3 ans | 15 | 86 | 2 | 55 |
| 4 et 5 ans | 26 | 111 | - | - |
| 6 à 9 ans | 14 | 127 | 37 | 107 |
| Hors d'âge | 1 | 94 | 6 | 97 |
| Poids moyen | | 108 | | 103 |

Source: SCET/Coopération.

Tableau 1/4: ABATTOIR BANFORA - POIDS DES TAURINS ABATTUS SUR UNE PERIODE DE 12 JOURS (NOVEMBRE 1969) a/

(en kg)

| Classes d'âge | Mâles | | Femelles | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre de pesées | Poids moyen des carcasses | Nombre de pesées | Poids moyen des carcasses |
| 2 et 3 ans | 17 | 66,4 | 1 | 63 |
| 4 et 5 ans | 9 | 79 | 4 | 74,7 |
| 6 à 9 ans | 14 | 80,7 | 11 | 80,4 |
| Hors d'âge | 2 | 89 | 6 | 64,6 |
| Poids moyen | | 75 | | 74 |

a/ Animaux originaires du cercle de Banfora.

Source: SCET/Coopération.

Tableau 1/5: ABATTOIR DE BOBO-DIOULASSO - ENQUETE PAR SONDAGE SUR LES ABATTAGES DU 14 AU 25 NOVEMBRE 1969

(poids en kg)

| Classe d'âge | Males | | | | | Femelles | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre de pesées | Poids vif moyen | Poids carcasse (1) | (2) | Rendement sur (2) | Nombre de pesées | Poids vif moyen | Poids carcasse (1) | (2) | Rendement sur (2) |
| Taurins (3) | | | | | | | | | | |
| 2 et 3 ans | 7 | 175 | 89 | 92 | 52,5 | 1 | 146 | 62 | 65 | 44,5 |
| 4 et 5 ans | 5 | 206 | 105,6 | 109 | 52,9 | - | - | - | - | - |
| 6 à 9 ans | 5 | 250 | 123 | 127 | 50,8 | 9 | 244 | 126,7 | 130 | 52,6 |
| Zébus et Métis (4) | | | | | | | | | | |
| 2 et 3 ans | 4 | 160 | 82 | 85 | 53,1 | - | - | - | - | - |
| 4 et 5 ans | 6 | 232 | 122 | 126 | 54,3 | 2 | 247 | 142 | 145 | 58,7 |
| 6 à 9 ans | 8 | 279 | 126,8 | 130 | 46,5 | 8 | 256 | 124,7 | 128 | 50 |
| Hors d'âge | 1 | 297 | 139 | 143 | 48,1 | 1 | 250 | 101 | 105 | 42 |

(1) Poids obtenu par pesée de la carcasse après abattage.
(2) Poids estimé et arrondi en tenant compte des prélèvements d'usage par les commis bouchers.
(3) Poids moyen de carcasse: taurins, 113 kg.
(4) Poids moyen de carcasse: zébus et métis, 123 kg.

Source: SCET/Coopération.

Tableau 1/c: POIDS MOYEN DES CARCASSES EN 1968/1969

| Emplois | Bovins | Ovins | Caprins | Porcins | Chevaux | Anes | Chameaux |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Moyenne nationale | 105/110 | 15/16 | 10/11 | 40/45 | 120 | 40 | 150 |
| Exportations nationales a/ | 140/150 | 13 a/ | 10 a/ | 40 | 125 | - | - |
| Consommation interne | 90 | 15/16 | 11/12 | 40/50 | 120 | 40 | 150 |

a/ Il s'agit d'une moyenne "vif et mort" - On note de grandes différences pour les petits ruminants:

Ouagadougou: poids moyen des carcasses exportées 3,5 kg (chevreau) et 8 kg (agneau)
Bobo-Dioulasso: poids moyen des carcasses exportées 5,0 kg (chevreau) et 15 kg (adultes)

Source: SCET/Coopération, Robinet.

Tableau 1/7: PRIX DES ANIMAUX DE BOUCHERIE 1969/1970

## I. Bovins

A. Pesée aux abattoirs

| | Poids carcasse (kg) | Prix du kg de viande en carcasse (FCFA) | |
|---|---|---|---|
| | | Mâles | Femelles |
| Bobo-Dioulasso (zébus et métis) | inférieur à 100 | 86 | 82 |
| | de 100 à 130 | 100 | 98 |
| | supérieur à 130 | 98 | 116 |
| Puytenga (zébus) | inférieur à 100 | 83 | 83 |
| | de 100 à 130 | 85 | 86 |
| | supérieur à 130 | 91 | 96 |
| Banfora (taurins) | inférieur à 70 | 95 | 111 |
| | supérieur à 70 | 113 | 108 |

B. Estimation sur animal vivant

| | Poids carcasse (kg) | Prix du kg net | |
|---|---|---|---|
| | | Mâles | Femelles |
| Markoye (zébus) | 130/150 | 90 | - |
| Kaya (zébus) | 130/140 | 95 | - |
| Ouagadougou (zébus) | 130/140 | 100 | - |

## II. Petits ruminants

| | Moutons | Chèvres | Moutons | Chèvres |
|---|---|---|---|---|
| Zone sahélienne | 15/20 | 10/12 | 100/120 a/ | 120/150 |
| Zone sud | 10/15 | | 150/200 a/ | |

a/ Selon les périodes de l'année (hausse en période de fêtes) et l'état d'engraissement de l'animal.

Source: SCET/Coopération.

# A N N E X E 2

## EXPORTATION DU BETAIL ET DES VIANDES

## STATISTIQUES

Tableau 2/1: ANNEE 1969 - EXPORTATION DE VIANDES ET ABATS

(en kg de viande réfrigérée)

| Abattoirs et destination | Bovins | Ovins | Caprins | Chevaux | Porcs | Abats | Volailles abattues | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Ouagadougou vers Ghana a/ | 54.401 | - | - | - | - | 200 | - | 54.601 |
| Ouagadougou vers Côte d'Ivoire | 844.650 | 51.083 | 1.812 | 29.613 | 34.917 | 18.118 | 6.083 | 986.276 |
| Sous-total | 899.051 | 51.083 | 1.812 | 29.613 | 34.917 | 18.318 | 6.083 | 1.040.877 |
| Bobo-Dioulasso vers Côte d'Ivoire | 114.529 | 64.899 | 3.154 | 30.773 | 71.004 | 5.556 | - | 289.915 |
| Total en kg | 1.013.580 | 115.982 | 4.966 | 60.386 | 105.921 | 23.874 | 6.083 | 1.330.792 b/ |
| En % par rapport au total | 76,16 | 8,71 | 0,39 | 4,54 | 7,95 | 1,80 | 0,45 | 100 |

a/ dont 21.844 kg vers la conserverie de Bolgatanga en janvier 1969
32.557 kg vers la conserverie de Bolgatanga en février 1969
54.401 kg
et 200 kg de foies de boeuf vers la conserverie de **Bolgatanga en février** 1969.

Les pourcentages globaux des différentes catégories varient peu d'une année à l'autre. Les bovins représentent 65 à 75 pour cent des expéditions; les variations sont plus importantes d'un abattoir à l'autre, mais des compensations interviennent pour satisfaire la demande.

b/ Arrondi à 1.331 tonnes dans le présent rapport.

Tableau 2/2: 1967/1968 - EXPEDITION DE VIANDES ET ABATS

(en kg de viande réfrigérée)

| Années | Abattoirs et destination a/ | Bovins | Ovins | Caprins | Chevaux | Porcs | Abats | Divers | | Total en kg |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | Volailles | Lapins | |
| 1967 | Ouagadougou vers Côte d'Ivoire | 585.064 | 96.067 | 7.799 | 34.239 | 19.831 | 16.317 | 3.455 | - | 762.752 |
| | Bobo-Dioulasso vers Côte d'Ivoire | 357.657 | 156.980 | 9.729 | 67.385 | 78.559 | - | 54 | - | 670.364 |
| | TOTAL | 942.721 | 253.027 | 17.528 | 101.624 | 98.390 | 16.317 | 3.509 | - | 1.433.116 |
| | En % par rapport au total | 65,78 | 17,65 | 1,22 | 7,10 | 6,86 | 1,13 | 0,25 | - | 99,99 |
| 1968 | Ouagadougou vers Côte d'Ivoire | 947.207 | 44.829 | 2.633 | 26.223 | 3.135 | 13.441 | 2.714 | 491 | 1.040.673 |
| | Ouagadougou vers Ghana | 73.999 | - | - | - | - | - | - | - | 73.999 |
| | | 1.021.206 | 44.829 | 2.633 | 26.223 | 3.135 | 13.441 | 2.714 | 491 | 1.114.672 |
| | Bobo-Dioulasso vers Côte d'Ivoire | 288.485 | 156.418 | 15.830 | 64.251 | 54.967 | - | - | - | 579.951 |
| | TOTAL | 1.309.691 | 201.247 | 18.463 | 90.474 | 57.102 | 13.441 | 2.714 | 491 | 1.694.623 |
| | En % par rapport au total | 77,28 | 11,87 | 1,10 | 5,34 | 3,36 | 0,80 | 0,20 | | 99,95 |

a/ Il est à souligner qu'avant 1968, il n'y a eu aucune exportation de viandes réfrigérées sur le Ghana et que ces expéditions ont cessé en février 1969, devant les lenteurs et les difficultés du règlement.

Tableau 2/3: EXPORTATIONS D'ANIMAUX VIVANTS - SORTIES TOTALES CONTROLEES a/
(nombre de têtes)

| Années | Bovins | | | Petits ruminants | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Animaux voltaïques ou présumés tels | Animaux en transit | Sorties totales | Animaux voltaïques ou présumés tels | Animaux en transit | Sorties totales |
| 1953 | 30.200 | 50.000 | 80.200 | 135.600 | 108.400 | 244.000 |
| 1954 | 47.000 | 55.000 | 102.000 | 192.000 | 46.500 | 238.500 |
| 1955 | 51.000 | 49.000 | 100.000 | 210.000 | 75.000 | 285.000 |
| 1956 | 61.000 | 45.000 | 106.000 | 196.000 | 54.000 | 250.000 |
| 1957 | 56.000 | 47.000 | 103.000 | 257.000 | 46.200 | 303.200 |
| 1958 | 48.000 | 70.000 | 118.000 | 266.000 | 58.000 | 324.000 |
| 1959 | - | - | 122.000 | - | - | - |
| 1960 | 86.949 | 40.500 | 127.449 | 204.442 | 64.557 | 268.899 |
| 1961 | 92.865 | 47.198 | 140.063 | 222.994 | 56.795 | 279.789 |
| 1962 | 102.709 | 61.018 | 163.727 | 250.753 | 45.556 | 296.309 |
| 1963 | 112.234 | 63.292 | 175.526 | 267.565 | 44.507 | 312.072 |
| 1964 | 114.576 | 54.543 | 169.119 | 232.079 | 70.285 | 302.364 |
| 1965 | 135.189 | 56.716 | 191.905 | 293.171 | 45.724 | 338.895 |
| 1966 | 97.989 | 119.336 | 217.325 | 195.921 | 83.405 | 279.326 |
| 1967 | 92.639 | 110.061 | 202.700 | 246.301 | 72.791 | 319.092 |
| 1968 | 95.311 | 29.902 | 125.213 | 279.090 | 5.387 | 284.477 |
| 1969 | 83.675 | 60.445 | 144.120 | 219.026 | 33.815 | 252.841 |

a/ De 1953 à 1959 inclus, les chiffres sont manifestement arrondis. Pour 1968, les statistiques douanières ont été préférées à celles de l'Elevage en raison de nombreuses incertitudes dans le collationnement des chiffres des rapports mensuels. Mais on notera qu'en règle générale les sorties "fiscales" sont toujours globalement inférieures à celles du Service Technique. Cette différence ne s'explique pas seulement par la fraude ou l'importation définitive de quelques animaux entrés en transit.

Source: Service de l'Elevage, sauf pour 1968 (Douanes).

Tableau 2/4: EXPORTATION D'ANIMAUX VIVANTS VOLTAIQUES OU PRESUMES VOLTAIQUES EN 1969
(nombre de têtes)

A. D'après le Service de l'Elevage

| Circonscription | Destination | Bovins | Ovins | Caprins | Volailles (kg) | Porcs |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bobo-Dioulasso: | Côte d'Ivoire | 29.682 | 79.504 | 18.448 | 1.218.401 | 72 |
| | Ghana | 60 | - | - | - | - |
| Ouagadougou: | Côte d'Ivoire | 28.836 | 55.789 | 20.685 | 1.341.193 | 293 |
| | Ghana | 8.052 | 5.865 | 9.081 | - | - |
| Fada N'Gourma: | Ghana | 13.587 | 6.930 | 16.355 | - | - |
| | Togo/Dahomey | 3.458 | 3.633 | 2.736 | - | - |
| | Niger | - | - | - | - | 491 |
| TOTAL DES SORTIES | | 83.675 | 151.721 | 67.305 | 2.559.594 | 856 |
| dont: | | | | | | |
| vers Côte d'Ivoire | | 58.518 | 135.293 | 39.133 | 2.559.594 | 365 |
| Ghana | | 21.699 | 12.795 | 25.436 | - | - |
| Togo/Dahomey | | 3.458 | 3.633 | 2.736 | - | - |
| Niger | | - | - | - | - | 491 |
| et ensemble Petits ruminants | | | 219.026 | | | |

B. D'après les Douanes

| Contrôlés | Bovins | Petits ruminants | Porcins |
|---|---|---|---|
| Elevage | 83.675 | 219.026 | 856 |
| Douane | 69.905 | 227.949 | 1.035 |
| Différence | - 13.770 | + 8.923 | - 179 |

Tableau 2/5: COMPARAISON IMPORTATION-TRANSIT-EXPORTATIONS POUR 1968 ET 1969 a/

(nombre de têtes)

| Nature du mouvement | Bovins | | Petits ruminants | | Porcins | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1968 | 1969 | 1968 | 1969 | 1968 | 1969 |
| Importations | 9.329 | 3.159 | 28.454 | 15.702 | - | - |
| Transit | 29.902 | 48.715 | 5.387 | 18.062 | - | - |
| Exportations | 95.311 | 69.905 | 279.090 | 227.949 | 397 | 1.035 |
| Transit + Exportations | 125.213 | 118.620 | 284.477 | 246.011 | - | - |

a/ Les variations internes sont importantes même si d'une année à l'autre la somme des sorties traduit une différence moins accusée. Du fait de la difficulté des contrôles sur les frontières du Mali et du Niger (la zone frontalière étant également une zone de transhumance), il est impossible de distinguer à l'entrée les animaux voltaïques, notamment les bovins, dans les convois d'animaux étrangers .

Source: Statistiques douanières communiquées par M. Arnaud.

Tableau 2/6: MOUVEMENTS DES ANIMAUX SUR PIED EN 1966
(MOYENNE 1966-1969)

(milliers de têtes)

| Nature du mouvement | Bovins | | Ovins - Caprins | |
|---|---|---|---|---|
| | SEDES | Mission BIRD (Robinet) | SEDES | Mission BIRD (Robinet) |
| Importation Mali et Niger | 18 | 25 | 84 | 100 |
| Transit Mali et Niger | 82 | 100 | 116 | 100 |
| Total des entrées toutes origines | 100 | 125 | 200 | 200 |
| Exportations toutes destinations | 83 | 100 | 220 | 375 |
| Transit Mali et Niger | 82 | 100 | 116 | 100 |
| Total des sorties toutes origines | 165 | 200 | 336 | 475 |
| Exportation d'animaux voltaïques | 65 | 75 | 136 | 275 |

Après examen du potentiel et des sorties estimées dans les pays limitrophes du Nord et des estimations sur la consommation en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Togo et au Dahomey, la SEDES a retenu pour l'année 1966 les chiffres cités au tableau 2/6. Nous les comparons avec les hypothèses de la Mission, qui ne diffèrent sensiblement que pour les petits ruminants, du moins sur le plan des sorties d'animaux voltaïques. Nous pensons que les mouvements de caprins ont toujours été négligés ou mieux ignorés, notamment entre la Haute Volta et les Etats du Sud.

Exportations contrôlées

Après la récession enregistrée avec l'arrêt en 1968 des activités du Centre de Tannage, les exportations officielles n'ont pas rejoint leur niveau de 1967 sauf pour les cuirs qui ont bénéficié d'une conjoncture favorable. Les objets finis ne sont pas inclus dans ces sorties.

Tableau 3/1: EXPORTATIONS CONTROLEES DES CUIRS ET PEAUX TANNES ET BRUTS

(poids en tonnes)

| Années | Bovins | | Ovins | | Caprins | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre | Pu = 4,80 Kg | Nombre | Pu = 0,60 Kg | Nombre | Pu = 0,40 kg |
| 1966 | 90.809 | 434,02 | 44.903 | 26,94 | 123.041 | 49,22 |
| 1967 | 46.475 | 203,03 | 47.340 | 28,70 | 255.367 | 92,15 |
| 1968 | | | | | | |
| Divers | 40.680 | 195,22 | 40.202 | 24,12 | 187.069 | 74,33 |
| SVCP | - | - | - | - | 3.416 | 2,51 |
| 1968 | 40.880 | 195,22 | 40.202 | 24,12 | 190.485 | 77,33 |
| 1969 | | | | | | |
| Divers | 1.330 | 3,99 | - | - | 1.500 | 0,79 |
| SVCP | 91.160 | 260,19 | 43.550 | 24,62 | 150.814 | 73,06 |
| 1969 | 92.490 | 264,18 | 43.550 | 24,62 | 152.314 | 73,76 |

Le poids unitaire (Pu) retenu par le Service pour les peaux de chèvre (0,40) est légèrement inférieur à celui indiqué par la SVCP (0,43) et que nous avons utilisé au Chapitre C, première partie.

Source: Service de l'Elevage

## Liste des séchoirs théoriquement en service

Tableau 3/1 - LISTE DES SECHOIRS THEORIQUEMENT EN SERVICE

| Localité | Dimensions | Utilisé | Eau | Capacité | Etat |
|---|---|---|---|---|---|
| Sarsalogho | 5,5 x 4,5 | Non | Non | Suffisante | Bon |
| Koudougou | 10,5 x 7 | Oui | Oui | Insuffisante | Mauvais |
| Leo | 6,7 x 6 | Oui | Non | Suffisante | Moyen |
| Po | 6 x 5 | Oui | Non | Suffisante | Moyen |
| Ouahigouya | 10,5 x 7 | Oui | Non | Insuffisante | Moyen |
| Youba | 6 x 5 | Oui | Non | Insuffisante | Mauvais |
| Bango | 6 x 5 | Peu | Non | Insuffisante | Mauvais |
| Djibo | 6 x 5 | Non | Non | Insuffisante | Mauvais |
| Yako | 6 x 5 | Non | Non | Insuffisante | Mauvais |
| Gorom-Gorom | 5 x 5 | Oui | Oui | Insuffisante | Mauvais |
| Markoye | 6 x 5 | Oui | Oui | Insuffisante | Mauvais |
| Dori | 10 x 8 | Oui | Oui | Suffisante | Très bon |
| Sebba | 8 x 5 | ? | ? | ? | Non visité |
| Fada-N'Gourma | 10 x 5 | Oui | Oui | Suffisante | Bon |
| Puytenga | 10 x 7 | Oui | Oui | Insuffisante | Assez bon |
| Koupela | 6 x 5 | Non | Oui | Insuffisante | Assez bon |
| Tenkodogo | 6 x 5 | Oui | Non | Insuffisante | Moyen |
| Tougan | 6 x 5 | Oui | Non | Insuffisante | Très mauvais |
| Kaya | 11,5 x 8,5 | Oui | Oui | Insuffisante | Mauvais |
| Korsimoro | 6 x 5 | Peu | Non | Insuffisante | Mauvais |
| Boulsa | 6 x 5 | Peu | Non | Suffisante | Mauvais |
| Ouagadougou | 40 x 10 | Oui | Oui | Suffisante | Bon |
| Bobo-Dioulasso | 20 x 10 | Inachevé | Oui | Suffisante | A reprendre |

### Personnel

Un technicien, après un stage à Faradi travaille actuellement à l'abattoir de Ouagadougou. Il fait des sorties avec la SVCP et explique aux bouchers comment bien préparer les cuirs et peaux. Cette Société forme également son personnel.

Présentation des cuirs et peaux - conditionnement

Les abattoirs de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, mieux encadrés fournissent des cuirs et peaux "Abattoir séché arséniqué".

Les Centres de Ouahigouya et de Kaya pourraient très rapidement arriver au même niveau, mais le manque d'arseniate est général en brousse.

La SVCP fait des tournées pour améliorer la situation. En Avril 1976, 15 points ont été équipés de cadres en bois pouvant sécher 60 cuirs par jour au total.

Création d'un cadre de spécialistes du conditionnement

Le projet de révision des statuts du personnel du Service de l'Elevage et des Industries Animales est en cours d'examen. Un corps de surveillants du Service de l'Elevage et des Industries Animales est prévu. Le domaine de ses activités se situe au niveau des abattoirs, des séchoirs et des magasins de collecte.

Législation et organisation

Les législations existantes concernant la profession de boucher, le conditionnement des cuirs et peaux, la collecte et leur commercialisation seront remaniées et adaptées aux nécessités du développement de ce secteur.

ANNEXE 4

BILAN DES EPIZOOTIES DE 1965 A 1969

(BOVINS)

Tableau 4/1: MALADIES BOVINES 1969

| Maladies | Foyers | Morbidité | Mortalité |
|---|---|---|---|
| Peste bovine | 1 | ? | ? (1 abattu) |
| Péripneumonie bovine | 73 | 1.122 | 565 |
| Charbon bactéridien | 19 | 116 | 106 |
| Charbon symptomatique | 45 | 444 | 441 |
| Pasteurellose | 28 | 402 | 320 |
| Trypanosomiase | 24 | 895 | 148 |
| Fièvre aphteuse | 24 | 12.883 | 0 |

Tableau 4/2: MALADIES BOVINES 1968

| Maladies | Foyers | Morbidité | Mortalité |
|---|---|---|---|
| Peste bovine | 1 | 27 | 27 (dont 23 abattus) |
| Péripneumonie | 88 | 1.972 | 802 |
| Charbon bactéridien | 28 | 126 | 124 |
| Charbon symptomatique | 83 | 828 | 765 |
| Pasteurellose | 49 | 495 | 309 |
| Trypanosomiase | 37 | 1.452 | 276 |
| Fièvre aphteuse | 71 | 10.961 | 128 |
| Tuberculose | 1 | 1 | 1 |

Tableau 4/3: MALADIES BOVINES 1967

| Maladies | Foyers | Morbidité | Mortalité |
|---|---|---|---|
| Peste bovine | 0 | 0 | 0 |
| Péripneumonie | 45 | 630 | 234 |
| Charbon bactéridien | 24 | 143 | 133 |
| Charbon symptomatique | 54 | 672 | 609 |
| Pasteurellose | 43 | 356 | 218 |
| Trypanosomiase | 13 | 134 | 14 |
| Fièvre aphteuse | 14 | 8.894 | 0 |
| Tuberculose | 2 | 9 | 6 |

Tableau 4/4: MALADIES BOVINES 1966

| Maladies | Foyers | Morbidité | Mortalité |
|---|---|---|---|
| Peste bovine | 0 | 0 | 0 |
| Péripneumonie | 50 | 2.306 | 1.267 |
| Charbon bactéridien | 17 | 63 | 63 |
| Charbon symptomatique | 67 | 526 | 496 |
| Pasteurellose | 42 | 333 | 287 |
| Trypanosomiase | 16 | 359 | 85 |

Tableau 4/5: MALADIES BOVINES 1965

| Maladies | Foyers | Morbidité | Mortalité |
|---|---|---|---|
| Peste bovine | 21 | 381 | 234 |
| Péripneumonie | 35 | 1.246 | 890 |
| Charbon bactéridien | 21 | 88 | 86 |
| Charbon symptomatique | 49 | 411 | 398 |
| Pasteurellose | 36 | 337 | 172 |
| Trypanosomiase | 18 | 487 | 78 |

ANNEXE 5

ACTION ELEVAGE

DANS

LES ORD DE KOUDOUGOU, OUAGADOUGOU ET DEDOUGOU

ORD Mossis. Programme d'Utilisation des crédits FAC.

Préambule

La modicité des crédits interdit d'élaborer un programme de grande envergure comportant une action globale et massive sur le cheptel de rente, bovins et petits ruminants en particulier.

Objectifs

L'opération a pour but:

(a) de suivre l'état sanitaire des animaux utilisés pour la traction et leur assurer en particulier une constante protection contre la trypanosomose. 5.000 traitements sont ainsi prévus pour deux ans par ORD, en majorité sur des ânes.

(b) d'étendre cette couverture sanitaire sur des noyaux d'élevage judicieusement choisis en particulier par le déparasitage de 50.000 petits ruminants dans chaque zone d'intervention.

Moyens

(a) Personnel: deux infirmiers vétérinaires pour débuter

(b) Matériel:

(1) logistique: une camionnette 403
(2) Technique:
- une cantine "standard" d'intervention comprenant: récipients et médicaments divers, flaconnage, matériel de prélèvement, seringues, aiguilles, pistolets doseurs, petit matériel vétérinaire, pinces à castrer, container isotherme
- deux pulvérisateurs haute pression
- une caisse à médicaments

(c) Crédits: 4 millions de FCFA par ORD pour deux ans.

(d) Origine: FAC dans le cadre d'un programme d'action intégrée.

(e) Intervention: SATEC puis ORD après voltaïsation.

Consistance de l'opération

La couverture sanitaire portera sur les points suivants:

(a) Chimio-prévention et traitement des trypanosomes.

(b) Lutte contre les maladies parasitaires:

(i) Externes: gales, teignes streptothricose, ixodidose

(ii) Internes: "strongyloses" gastro-intestinales, coccidioses, distomatoses, ascaridioses.

Ces interventions pourraient être complétées dans les cas majeurs par des traitements adjuvants (arsenicaux, vitaminothérapie, oligo-éléments, etc.) et des petits soins individuels pratiqués à l'occasion des tournées.

Utilisation des crédits ouverts au projet (4.000.000 de FCFA par ORD)

| A. Matériel: | FCFA |
|---|---|
| Deux pulvérisateurs "Bucket-pump" ..... | 50.000 |
| Seringues, pièces rechanges, aiguilles ..... | 30.000 |
| Pistolets doseurs, pinces à castrer ..... | 30.000 |
| Filtres à eau, ciseaux, bistouris, pinces chirurgicales, sondes lames, et lamelles, thermomètres | 33.000 |
| Cantine métallique, bois pour compartimentage et confection de caisses médicaments, récipients divers ..... | 30.000 |
| Imprévus et divers ..... | 50.000 |
| TOTAL | 223.000 |

B. Produits Pharmaceutiques:

| | FCFA |
|---|---|
| Trypano-prévention et trypanocides ..... | 1.000.000 |
| Produits pharmaceutiques à usage courant ... | 100.000 |
| 20 caisses de pierres à lécher ..... | 200.000 |
| 4.000 sachets de thibenzole..... | 1.700.000 |
| 400 litres ixogal ..... | 400.000 |
| Reconstituants (vitamines) ..... | 120.000 |
| TOTAL | 3.520.000 |
| Crédits disponibles 1968 ..... | 2.000.000 |
| 1969 ..... | 2.000.000 |
| TOTAL | 4.000.000 |
| Total Dépenses (A + B) ..... | 3.743.000 |
| RELIQUAT[1/] ..... | 257.000 |

Le traitement contre les trypanosomiases est payant. Le crédit obtenu constitue donc un fonds de roulement et de démarrage. Le calcul initial était basé sur 5.000 ânes actifs par ORD. En fait, le développement a été beaucoup plus lent en raison des difficultés exposées au Chapitre F, Partie II, du rapport. Les deux ORD concernés ne comptent pas plus de 2.000 ânes (Koudougou) et 4.000 ânes (Ouagadougou) en 1969. Le programme d'emploi des crédits pourrait donc être réajusté au profit des bovins de traction dont la SATEC espère accroître le nombre au cours des années 1970/1971, très modestement d'ailleurs.

ORD de la Volta-Noire

L'action a été plus suivie, plus fructueuse également dès le départ. Les trois pages qui vont suivre sont extraites du rapport d'exécution technique et financier pour l'exercice 1969.

Familles encadrées

On évalue à 18.500 le nombre de paysans intéressés par l'action de modernisation. Si l'on considère qu'une famille comporte en moyenne neuf membres, cela revient à dire que l'action de l'ORD intervient pour 170.000 des quelques 500.000 habitants que compte la zone encadrée. On pourra donc retenir que l'action de modernisation a motivé 30 pour cent de la population en 1969, et qu'un paysan environ sur trois est encadré.

---

1/ Ce reliquat sera réservé à l'achat du matériel de camping pour les infirmiers et à la couverture des imprévus.

| | 1968 | 1969 | Pourcentage en plus |
|---|---|---|---|
| - paysans encadrés | 13.150 | 18.500 | 33 |
| - encadreurs de base | 124 | 145 | 17 |
| - nombre de paysans | 58.500 | 59.600 | 1,8 |
| - % paysans encadrés | 22 | 31 | |
| - nombre de paysans p/encadreur de base | 472 | 411 | |

Développement de la culture attelée

La progression de la culture attelée est lente. Ce phénomène trouve sa cause en plusieurs faits:

(a) Il serait hasardeux d'inciter à l'achat de boeufs de trait tant que l'équipe vétérinaire ne sera pas à même de visiter les animaux régulièrement, et que le taux de mortalité n'aura pas été amené à un taux normal.

(b) Dans la culture attelée, le paysan voit, avant tout, un moyen d'exploiter une plus grande surface. Or, il se trouve que les zones de forte production cotonnière, celles-là même où le paysan a les moyens d'investir, sont peu peuplées. Les exploitants rencontrent donc des difficultés certaines pour trouver de la main-d'oeuvre destinée à la récolte. En effet, la production du coton et l'emploi de la traction animal varient dans un rapport inverse (Tableau 5/1)

(c) Les efforts de l'encadrement portèrent surtout sur l'amélioration de l'efficacité des attelages en place. Les moyennes, pour la seule culture cotonnière, de 3,3 ha labourés par attelage et de 0,8 ha entretenus par attelage, permettent de constater que ces attelages sont utilisés correctement pour les labours, mais que de grands progrès restent à faire pour le buttage et le sarclage mécaniques.

Tableau 5/1: UTILISATION DES ATTELAGES EN CULTURE COTONNIERE
ANNEE 1969
(recensement des boeufs en septembre 1969)

| Secteurs | Paires de boeufs travaillant effectivement | Production cotonnière attendue 1969 | Superficies labourés (ha) | Superficies sarclées ou butées mécaniquement | Ha labourés par attelage | Ha entretenus par attelage |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Dédougou | 72 | 3.900 | 292 | 118 | 4,0 | 1,6 |
| Houndé | 48 | 8.500 | 156 | 40 | 3,2 | 0,8 |
| Kougny | 151 | 900 | 607 | 70 | 4,0 | 0,4 |
| Nouna | 441 | 600 | 1.541 | 437 | 3,4 | 0,9 |
| Solenzo | 51 | 3.200 | 172 | 19 | 3,3 | 0,3 |
| Sourou | 69 | 180 | 103 | 92 | 1,4 | 1,3 |
| Tougan | 94 | 280 | 264 | 15 | 2,8 | 0,1 |
| ORD | 926[a] | 17.560 | 3.135[b] | 791 | 3,3 | 0,8 |
| | | | | | --moyenne-- | |

a/ En retirant les attelages déjà comptés dans la zone CIDR (Houndé, Boromo), on peut estimer à 900 le nombre d'attelages de la zone CFDT. La répartition régionale est la suivante:

| | |
|---|---|
| Zone CFDT..... | 900 paires |
| Zone CIDR..... | 26 paires |
| Zone Bobo-Orodara..... | 170 paires |
| TOTAL | 1.096 paires |
| ou | 2.192 têtes. |

b/ Ces superficies ne tiennent pas compte des hectares travaillés à façon, les propriétaires d'attelages louant souvent leurs services à des cultivateurs non équipés.

Service de l'Elevage

Il a été entendu, avec la Direction du Service, que le personnel détaché auprès de l'ORD mènerait deux types d'action.

(a) Une action intensive sur les villages de Poundou (Cercle Dédougou) et du Guiédougou (Casier irrigué de Lanfiéra)

- les bovins ont tous des fiches individuelles signalétiques;
- examen coprologique et hématologique de tous les animaux;
- déparasitage externe à l'Ixogal des bovins et des équidés;
- pesées comparatives d'ovins pour connaître l'influence du traitement du Thibenzol sur les gains de poids;
- testage du Trypamidium sur bovins et ânes.

(b) Une action extensive sur l'ensemble de l'ORD. Ce programme est presque exclusivement consacré aux animaux de trait: boeufs, ânes, chevaux. Il est orienté vers:

- le déparasitage interne au Thibenzol;
- le déparasitage à l'Ixogal;
- la chimio-prévention à l'Antrycide-Prosalt, remplacé actuellement par le Trypamidium;
- la vulgarisation des pierres à lécher;
- la sensibilisation des agriculteurs pour les amener à constituer des réserves fourragères à la fin de l'hivernage.

Le Thibenzol et l'Ixogal sont gratuits, tandis que le Trypamidium est vendu 30 FCFA la dose, afin de constituer un fonds de roulement.

Les pierres à lécher sont distribuées gratuitement dans un premier temps, afin de sensibiliser les paysans.

(c) Emplois des crédits. L'équipe vétérinaire n'a commencé à fonctionner véritablement qu'au 1er juin 1969, car jusqu'à cette date, la Direction de l'Elevage de Ouagadougou et la Direction de l'ORD n'avaient pu arrêter les types d'action à mener. Aussi, les huit millions prévus pour l'achat de produits en 1967, 1968 et 1969 n'ont-ils pas été intégralement utilisés. Un projet d'utilisation du reliquat a été rédigé par la Direction de l'Elevage et l'ORD.

Du 1er juin au 31 décembre 1969, l'action proprement sanitaire comprend 21.640 interventions se décomposant comme suit:

| Traitements | Bovins | Anes | Ovins | Caprins | Chevaux |
|---|---|---|---|---|---|
| Thibenzol | 9.366 | 292 | 3.284 | 1.590 | 37 |
| Ixogenol | 4.862 | 61 | - | - | 10 |
| Trypamidium | 1.819 | 87 | - | - | 6 |
| Prosalt | 214 | 11 | - | - | - |

L'équipe vétérinaire dispose d'un deuxième véhicule depuis novembre 1969.

ANNEXE 6

# PROJET DE CREATION DE L'ORD PASTORAL DU SAHEL

# TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE D'IDENTIFICATION

## Historique

En 1965, le gouvernement décidait de confier la promotion du monde rural à des Offices Régionaux de Développement (ORD). Au 1er avril 1970, huit ORD sont en place (Ouagadougou, Koudougou, Ouahigouya, Kaya, Dédougou, Bobo-Dioulasso, Banfora, Gaoua). Trois sont en projet (Fada N'Gourma, Koupela et Dori).

Les ORD actuels intègrent bien dans leurs activités certaines interventions d'élevage se rapportant notamment à la mise au travail des animaux dans le cadre du développement de la culture attelée (protection sanitaire, traitements anti-parasitaires, etc.); mais ils restent néanmoins à vocation agricole et n'ont pu, de ce fait, servir de base à la définition et à la réalisation d'une politique générale de l'élevage en Haute Volta.

Celle-ci s'avère cependant indispensable, en raison de l'importance du cheptel national, 2,5 millions de bovins et 4 millions de petits ruminants, dont l'exploitation occupe 11 à 12 pour cent du Produit ntérieur rut et 55 pour cent des sorties en 1968. Ils représentent avec les autres espèces un capital de 28 à 30 milliards FCFA.

## Choix de la zone

Parmi les trois ORD en projet, priorité est donnée à celui du Sahel, avec chef-lieu possible Dori et pour zone d'action les cercles et subdivisions de Dori, Gorom-Gorom, Arabinda et Djibo, soit 600.000 bovins et un million de petits ruminants.

Cette zone a été choisie pour trois raisons majeures:

a) son cheptel représente environ le quart du capital bétail voltaïque;

b) elle constitue une zone de transit pour les échanges d'animaux Nord-Sud, entre le Sahel producteur et les Etats côtiers déficitaires;

c) ses habitants ont une très ancienne tradition d'éleveurs (Peul et Touareg).

Conditions préalables

Cependant, la mise en place de l'ORD et son fonctionnement dans des conditions satisfaisantes restent surbordonnés à trois préalables:

(a) La politique d'élevage qui sera définie pour l'ORD devra s'intégrer étroitement dans l'ensemble des activités régionales; or, si l'on est tenté, a priori, de considérer la région comme étant à vocation pastorale prééminente, un examen attentif montre qu'il s'agit aujourd'hui, pour des raisons imputables à l'évolution des structures mêmes de la société locale et aux formes d'équilibre traditionnelles entre le milieu physique et les habitants, d'une zone où les activités agricoles, en vue de l'auto-consommation et accessoirement de la vente, sont loin d'être devenues négligeables. Il est donc nécessaire, avant toute définition de la politique à suivre, d'acquérir une connaissance très approfondie de tous les aspects socio-économiques des activités régionales.

Des thèmes de développement trop exclusivement pastoraux risqueraient en effet d'accroître les difficultés actuelles et seraient à plus ou moins long terme un facteur prévisible de déséquilibres graves.

(b) Cette politique n'exclut en rien les impératifs de l'économie nationale présents et à terme, considérés notamment sous l'angle des relations intérieures et extérieures: bétail et viande restent les problèmes clefs de la production nationale pour l'exportation et la consommation intérieure. La rationalisation des circuits existants au départ de la zone et (ou) transitant par elle, les spécialisations complémentaires entre zones de "naisseurs" et zones "d'embouche", les possibilités de transformation et d'utilisation des sous-produits, sont autant d'éléments de la promotion rurale qui serviront de termes de référence au projet.

(c) Avant toute décision tendant à fixer les conditions d'application de cette politique, il conviendra d'envisager dans leurs grandes masses, les coûts de tous ordres qu'impliqueront la création et le fonctionnement de ces structures, attitude d'autant plus nécessaire qu'un financement extérieur important sera sollicité pour la création et le fonctionnement de l'ORD. L'étude préliminaire d'identification devra définir le cadre d'intervention et le schéma selon lequel se dérouleront les actions.

A partir de ces données, les options seront prises en toute connaissance de cause par le gouvernement. Elles serviront de base à l'établissement du projet opérationnel.

Exécution de l'étude

Cette étude sera réalisée suivant les critères ci-après:

(1) Critères de réalisation

(a) L'étude utilisera la documentation déjà existante à Paris et en Haute Volta, complétée par les contacts qui pourront être pris sur le terrain.

(b) Elle s'organisera autour des grandes lignes suivantes:

- analyse de la situation actuelle;
- orientation des actions à entreprendre;
- moyens à mettre en oeuvre;
- résultats escomptables.

(c) Elle se présentera de façon schématique et ne comportera pas de calcul précis de rentabilité, en l'absence des options qui ne pourront être prises qu'au vu des premières conclusions.

(d) Elle fera néanmoins le point détaillé à une date donnée, des études existantes, de celles qui sont en cours et de celles qui s'avèrent encore indispensables et recherchera leur coût prévisionnel.

(2) Analyse de la situation actuelle et des études existantes ou en cours

(a) Le milieu physique: climatologie, relief, sols, végétation, hydrographie, agrostologie, parcours et points d'eau.

(b) Le milieu humain: démographie (population globale, répartition, évolution); sociétés traditionnelles (ethnies, types d'organisation sociale, tenure des terres selon les ethnies).

(c) Les activités traditionnelles: l'élevage et l'agriculture (structures, productions, systèmes pastoraux, et culturaux selon les ethnies, goulots d'étranglement, etc.), le commerce (organisation, agents, objets, axes, importance, structures des prix, variations, etc.).

(d) Les niveaux de vie et les revenus: revenus bruts, auto-consommation, revenus nets (origine, répartition, utilisations, etc.), impôts, fiscalité.

(e) L'infrastructure: administrative, économique et sociale (services techniques, routes, pistes puits, points d'eau, etc.).

(f) Conclusions: facteurs d'équilibre et de déséquilibre sur les plans techniques, sociologiques, économiques, perspectives qui s'offrent au monde rural dans le domaine des productions végétales et animales.

Les actions à entreprendre

Après l'inventaire des éléments d'information existants, l'analyse de la situation actuelle, effectuée dans l'optique de la création de l'ORD et des buts principaux assignés à son action montrera quelles sont les études qui restent à faire et celles qui doivent être complétées. Elle permettra de dégager les besoins dans les domaines suivants, non limités:

(a) l'inventaire des ressources en eau (hydrogéologie, études hydrauliques de surfaces, aménagements, gestion, entretien);

(b) les cheptels de la région (importance, influence de l'alimentation des saisons, pathologie, maintien de la qualité des pâturages, problèmes de débouchés);

(c) La pédo-agrostologie (carte, observations directes);

(d) les systèmes agro-pastoraux locaux (méthodes traditionnelles, liaisons ou juxtapositions agriculture-élevage, liaisons production-auto-consommation - commerce, etc.);

(e) l'importance économique des différentes productions.

Elle permettra également de fixer, dans leurs grandes lignes, la nature, les modalités et le calendrier général des interventions de l'ORD, notamment:

(a) tâches propres de l'ORD (gestion proprement dite, plus actions en matière d'élevage, d'agriculture, de commerce, dans les autres secteurs du développement: santé, enseignement, tourisme, formation technique, encadrement);

(b) tâches de coordination avec les autres services (services nationaux de l'élevage, de l'hydraulique et de l'équipement rural, du développement rural et de l'agriculture, des eaux et forêts, des travaux publics, de l'enseignement, de la santé);

(c) tâches de collaboration avec les exploitants (intégration des actions dans le système traditionnel, utilisation du dynamisme de la société locale, organisation des exploitants, crédit agricole, nouvelles formes de gestion du patrimoine pastoral, des points d'eau, des parcours, etc.);

Moyens à mettre en oeuvre et résultats escomptables

L'étude exposera, dans leurs grandes lignes:

(a) le coût des études nouvelles ou complémentaires;

(b) les coûts afférents à la mise en place et au fonctionnement de l'ORD (études, investissements, matériel, personnel);

(c) la répartition globale entre les apports extérieurs et les apports locaux tant pour les investissements que pour la période de soutien;

(d) le calendrier général de mise en oeuvre des crédits;

(e) les recettes escomptées par nature et par exercice;

(f) les charges courantes et leur couverture en régime de croisière.

Enfin, elle tracera, à grands traits, les perspectives offertes par la réalisation des actions préconisées, au niveau de l'exploitant, au niveau de la région et, si les données recueillies le permettent, au niveau national.

La réalisation de l'étude préliminaire exigera un crédit de 100.000 francs français. Demandée au FAC, elle sera confiée à la SEDES et à la SCET/Coopération, qui feront respectivement appel à un économiste et à un vétérinaire.

ANNEXE 7

## RECAPITULATION DES PRODUCTIONS TOTALES 1/

Production en 1.000 t (Produits bruts)

| | 1969 | 1975 | 1980 |
|---|---|---|---|
| Mils et sorghos | 916 | 1.180 | 1.430 |
| Maïs | 82 | 108 | - |
| Riz | 42 | 60 | 67 |
| Coton graines | 36 | 120 | 150 |

### Produits et sous-produits récupérables pour l'alimentation du bétail

| | 1969 | 1975 | 1980 |
|---|---|---|---|
| Issues de riz (t) | | | |
| Industrielles | 40 | 300 | 700 |
| Artisanales | 2.700 | 4.000 | 5.000 |
| Graines de coton (t) | | | |
| 3ème choix | 2.400 | 8.100 | 10.200 |
| 1er choix | 15.000 | 45.000 | 46.000 |
| Tourteaux (t) | | | |
| Arachide | 800 | 750 | 1.500 |
| Coton | 0 | 5.350 | 10.700 |
| Meunerie industrielle (t) | | | |
| Issues de blé | 0 | 5.500 | 6.900 |
| Issues de sorghos | 0 | 1.400 | 1.800 |
| Sucrerie (t) | | | |
| Mélasse | 0 | 5.400 | 9.000 |
| Bagasse | 0 | 45.000 | 75.000 |
| Farines animales (t) | | | |
| Viande | 4 | 60 | 80 |
| Sang | 5 | 80 | 210 |
| Os vert | 4 | 435 | 590 |

---

1/ Extrait du rapport de mission de M. Siméon.